

L'auto-entreprise, levier de développement et d'intégration du secteur informel

Rapport du Conseil Economique, Social et Environnementa

Auto - Saisine n°27/2016

Conseil Economique, Social et Environnemental

# L'auto-entreprise, levier de développement et d'intégration du secteur informel





Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste

Dépôt légal : 2019MO3366 ISBN : 978-9920-9621-8-6 ISSN : 2335 - 9234

Conseil Economique, Social et Environnemental Imprimerie CanaPrint

#### Auto - Saisine n° 27/2016

- Conformément à l'article 6 de la loi organique N°128-12 relative à son organisation et à son fonctionnement, Le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) s'est autosaisi afin de préparer un rapport sur l'auto-entreprise.
- Vu la décision du bureau du Conseil de confier à la commission permanente chargée des affaires de l'emploi et des relations professionnelles la préparation du présent rapport et de l'avis.
- Vu l'adoption, à l'unanimité, du rapport « L'auto-entreprise, levier pour le développement de l'entrepreneuriat et l'intégration du secteur informel» par l'Assemblée Générale du Conseil Economique, Social et Environnemental lors de sa 66<sup>e</sup> Session ordinaire tenue le 29 septembre 2016.

Le Conseil Economique Social et Environnemental présente son rapport :

# L'auto-entreprise, levier de développement et d'intégration du secteur informel

Rapport préparé par :

La commission permanente chargée des affaires de l'emploi et des relations professionnelles

Présidente de la Commission

: Mme Najat Simou

Rapporteur de la Commission et du thème : M. Mohamed Mostaghfir

Dépôt légal : 2018MO2141

ISBN: 978-9954-635-35-3

ISSN: 2335-9234

Conseil Economique Social et Environnemental

Impression : Canaprint

### **Sommaire**

Synthèse	11
Préambule	21
Introduction	23
Partie 1 : l'auto-emploi et l'évaluation des programmes de soutien et des	
mécanismes d'intégration	
1. Indicateurs démographiques et sociaux du chômage et de l'emploi	
1.1. Les principales caractéristiques de l'évolution de la population au Maroc	
1.2. L'impact de l'évolution de la population sur le marché du travail au Maroc	
1.3. Le marché de l'emploi au Maroc et la problématique du chômage	
1.4. Conclusion	
2. L'auto-emploi au Maroc : diagnostic et état des lieux	
2.1. Concept d'auto-emploi	39
2.2.Evolution de l'auto-emploi et les caractéristiques des actifs dans le secteur	40
2.3. Répartition territoriale de l'auto-emploi	
2.4. Les principaux secteurs d'auto-emploi et l'évolution des emplois créés	
2.5. Conditions de vie précaires pour les auto-employés	
3. Diagnostic et analyse de la situation du secteur informel au Maroc	
3.1. Concept de secteur informel	
3.2. Caractéristiques du secteur informel au Maroc	
3.3. Quelques constats issus du diagnostic du secteur informel	
4. Les politiques publiques visant à soutenir l'emploi et l'auto-emploi	
4.1. Les plans publics (1980-2004)	
4.2. Politique publique en matière d'emploi (à partir de 2005)	
4.3. Les piliers de la nouvelle stratégie nationale de l'emploi	
Partie 2 : Perspectives de soutien et d'accompagnement de l'auto-emploi	
et défis d'intégration du secteur informel	60
1. Secteurs de l'auto-emploi et aperçu sur la mise en œuvre du statut	
de l'auto-entrepreneur	60
du secteur informel	6-
2.1. Evaluation de l'approche sectorielle, régionale et locale de l'auto-emploi	/(

2.2. Mise en œuvre de l'approche sectorielle pour relancer l'auto-emploret	
intégrer le secteur informel	
Partie 3 : Approche des expériences internationales dans l'appui à l'initiative	
et à l'intégration du secteur informel	81
1.Les principales expériences étrangères en matière de soutien de l'initiative, l'auto-emploi et l'intégration du secteur informel	81
1.1. Etats Unis : un système particulier de soutien de l'initiative	81
1.2. Soutien, encadrement et évolution de l'auto-emploi en France	83
1.3. Canada : partenariat entre le public, le privé et l'université pour soutenir l'auto-entreprise	87
1.4 Le Brésil : la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité à travers l'intégration du secteur informel	88
1.5. L'Inde : appui à l'auto-entreprise par la technologie et l'accès aux marchés publics	89
1.6. Sénégal : création de marchés pilotes pour organiser les marchands ambulants	90
1.7. Indonésie : approche participative de la ville dans l'intégration des marchands ambulants	
2. Principales conclusions des expériences étrangères	94
2.1. Un cadre juridique qui garantit une protection complète	
à l'auto-entrepreneur	94
2.2. Une instance d'accompagnement chargée de l'appui de l'initiative	94
2.3. Financement	94
2.4. Formation et accompagnement	95
2.5. Partenariat avec l'université et le secteur privé	95
2.6. Approche locale pour l'intégration du secteur informel	95
2.7. Approche participative pour la structuration des unités du secteur informel .	95
Partie 4 : Recommandations du Conseil	96
Pour inciter l'entrepreneuriat et contribuer à l'intégration du secteur informel	96
1.1. Pour une stratégie nationale de l'entrepreneuriat avec des dimensions régionales	97
4.1. Recommandations pratiques pour soutenir l'auto-emploi et faciliter	
l'intégration du secteur informel	99
Annexes	109

#### **Synthèse**

Le CESE s'est penché, durant des mois, sur l'étude de la question de l'auto-emploi au Maroc, à travers une auto-saisine confiée à la Commission permanente chargée de l'Emploi et des Relations professionnelles, qui a procédé à un diagnostic de l'état actuel, avec l'implication de tous les intervenants, des acteurs concernés et de tous les membres du Conseil. La Commission a adopté une approche internationale afin d'identifier les expériences les plus efficientes en vue de mettre en place des programmes pertinents d'appui à l'auto-emploi au Maroc, et ce en adoptant ce qui serait plus adapté à la réalité marocaine.

L'auto-emploi est considéré comme l'un des principaux mécanismes pour le développement de l'esprit entrepreneurial grâce à l'auto-initiative, qui comprend à la fois l'auto-emploi et le travail indépendant. Il s'agit donc d'un moyen à soutenir afin de lutter contre le phénomène du chômage, vu le nombre important d'emplois qu'il est susceptible de générer.

## La première partie est consacrée à l'auto-emploi et à l'évaluation des programmes de soutien et des mécanismes d'intégration :

La problématique du chômage, notamment celui des diplômés de l'enseignement supérieur, est apparue au Maroc, au début des années 1980s. A ce propos, des initiatives de promotion de l'auto-emploi ont été lancées, dont notamment le programme « Crédits Jeunes Promoteurs », lancé en 1987, et le programme « Moukawalati » en 2006, et ce dans le cadre des efforts déployés par l'Etat pour promouvoir l'emploi, mais sans atteindre des résultats satisfaisants. Le secteur informel s'est donc largement développé, comme activité alternative susceptible de générer des revenus et améliorer les conditions de vie.

L'auto-emploi, formel et informel, est conçu comme un mécanisme qui contribue à réduire le chômage à travers la création de l'auto-entreprenariat. L'auto-emploi a représenté, en 2014, 32,5% de l'ensemble de la population active occupée contre 29,9 % en 2000, avec une faible représentation des femmes (14,4%). Ces taux sont variables.

Sous l'effet des changements démographique et social que connait le Maroc, la part de la population potentiellement active (15-59 ans) est passée de 61,2% en 2004 à 62,4% en 2014. Cette tendance devrait se poursuivre pour atteindre plus de 63% à l'horizon 2030. Quant à la tranche d'âge 60 ans et plus, sa proportion a augmenté, passant de 8,1% en 2004 à 9,6% en 2014. Elle devrait atteindre 15,3% en 2030. Le taux d'urbanisation au Maroc a évolué à un rythme accéléré : il est passé de 29% en 1960 à 60,3% en 2014. Il devrait atteindre 65% à l'horizon 2030.

L'analphabétisme selon les sexes ou le milieu de résidence et les régions a eu un impact significatif. Il a atteint 32% en 2014 au niveau national, et 60,4% chez les femmes rurales, tandis que l'indice de pauvreté a connu une tendance baissière entre

2001 et 2014 : le taux de pauvreté extrême au seuil élevé est passé de 15,3% à 4,2% ; le taux de précarité de 22,8 à 11,5% ; le taux de pauvreté multidimensionnelle de 28,5% (2003) à 6,0%.

L'offre du marché du travail est marqué par une baisse notable du taux d'activité, tous niveaux confondus. Cette baisse est due essentiellement à l'amélioration de l'indice de scolarisation chez la tranche d'âge 15-24 ans, et également aux taux élevés du chômage qui découragent les chercheurs d'emploi et les poussent en fin de compte à guitter le marché du travail.

Il convient également de noter que 28% des jeunes ne sont ni scolarisés ni intégrés dans le marché du travail et, de ce fait, ne sont pas considérés comme des chercheurs d'emploi.

La baisse du taux d'activité chez la population de 15 ans et plus, est due à la transition démographique que connaît le Maroc. L'effectif de la population potentiellement active s'est, en effet, accru d'environ 23,9% entre 2000 et 2014, contre 15,7% du nombre de la population active. Au regard de cette baisse du taux d'activité et de la hausse de l'indice de dépendance économique, la transition démographique aura un impact négatif sur le niveau de l'épargne et de l'investissement.

La demande d'emploi est marquée par un taux de féminisation faible, et par une proportion limitée des diplômés. La plupart de ceux-ci intègrent le secteur de l'agriculture et celui des services, tandis que la plupart des diplômés de l'enseignement supérieur intègrent le secteur des services et de l'administration publique. Le marché du travail est marqué par une faible promotion du travail décent. En effet, 80,2% de la population active occupée ne bénéficie d'aucune couverture médicale, et 62,4% des salariés ne disposent pas d'un contrat de travail, sans oublier que 73,6% de la maind'œuvre féminine en milieu rural travaille au foyer et est responsable parfois de deux familles. A noter qu'il s'agit d'un travail non-rémunéré.

S'agissant de la formation, celle-ci ne répond pas aux exigences du marché du travail. Par ailleurs, les organes d'intermédiation ciblent uniquement les chômeurs diplômés, notamment ceux de niveau supérieur. D'autre part, leur action ne couvre pas l'ensemble du territoire national. Bien que le nombre de chômeurs ait baissé au Maroc entre 2000 et 2014 pour atteindre environ un million de personnes, le chômage continue d'être un phénomène urbain chronique qui concerne les jeunes, les femmes et les diplômés de l'enseignement supérieur.

Le secteur de l'auto-emploi a connu une hausse de l'ordre de 18,4% entre 2000 et 2014. Ce taux s'élève parmi les diplômés de niveau supérieur à 94,4%: il a atteint 75,2% parmi les diplômés qui ont eu une formation et/ou une scolarité moyenne. Ce taux est faible parmi les non diplômés (3,7%).

L'auto-emploi a contribué à la création d'une moyenne annuelle de 56.000 emplois dans la période allant de 1999 à 2014, dont 50% en milieu rural.

Quant au secteur de l'auto-emploi selon les régions, 10 régions enregistrent un taux d'auto-emploi plus élevé par rapport à celui enregistré au niveau national. Dans 4 régions, le taux d'auto-emploi dépasse 36%. Les principaux secteurs d'auto-emploi sont le commerce (68,1%) et le secteur de la réparation (42,5%).

L'auto-emploi informel occupe une place importante dans l'économie nationale. La majorité des unités de production informelles (UPI) sont localisées en milieu urbain. Le secteur du commerce enregistre à cet égard le taux le plus élevé, suivi du secteur des services, du secteur de l'industrie, bâtiment et travaux publics. La plupart des UPI ne disposent pas de local. En effet, selon les données du HCP, rendues publiques en 2007, 44,1% des UPI seulement disposent d'un local; pour 6,7%, le travail se fait à domicile; 74,9% des unités de production informelles sont réduites à une seule personne; celles employant deux personnes constituent 17,7%; et celles employant trois personnes ne représentent que 4,5%; quant à celles qui emploient quatre personnes et plus, elles ne représentent que 2,8%.

Le secteur informel fournit dans le commerce un taux d'emploi qui s'élève à 53%, il crée par contre 21,5% d'emploi dans l'industrie, 19% dans le secteur des services et 6,4% dans le BTP. La faible qualification des actifs du secteur serait à l'origine de cette situation : en 2007, 3% seulement ont un niveau d'études supérieur contre 7,4% au niveau national.

Les changements démographiques, économiques et institutionnels que connait le Maroc, marqués par la persistance des inégalités sociales et territoriales, en plus des stratégies inefficaces, ont contribué à l'intensification du chômage et à la propagation du phénomène du secteur informel en tant qu'activité alternative susceptible de générer des revenus et améliorer les conditions de vie.

Pour faire face à cette réalité et en vue de relancer l'auto-emploi, plusieurs initiatives ont été lancées. Elles pourraient être réparties sur deux phases : la première s'étend de 1987 à 2004 : une période qui a connu plusieurs programmes et initiatives, couronnées par le Programme « Crédits Jeunes Promoteurs » en 1987 ; la mise en place du Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir en 1991 ; la création, en 1994, du Fonds pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes ; et la mise en œuvre de la première étape de la Stratégie du Développement social, à travers le Programme des Priorités sociales (1996-2003), qui a concerné 14 provinces des plus vulnérables, et dont la promotion de l'emploi constitue un des principaux axes.

A l'issue des Premières Assises Nationales sur l'Emploi, qui se sont tenues à Marrakech en 1998, une stratégie nationale en matière d'emploi a été proposée. Ses principaux éléments de contenu ont été repris dans le Plan quinquennal 2000-2004. Dans cette optique, et pour améliorer la performance et l'efficience des mesures qui ont été adoptées, le gouvernement a procédé à la mise en place du programme Action-Emploi au profit des lauréats de l'enseignement supérieur, et du programme de création d'incubateurs d'entreprises visant à résoudre le problème de manque de locaux pour leurs entreprises.

Afin d'encourager les nouvelles entreprises qui recrutent les jeunes, il a été procédé à la réduction des cotisations à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale pour les jeunes recrues de ces entreprises; la création d'une assiette immobilière dans les domaines publics; la mobilisation des ressources financières pour répondre aux besoins des collectivités en matière de mise en place et d'équipement des zones économiques, et l'octroi de terrains aux entrepreneurs à des tarifs préférentiels.

Plusieurs départements ont lancé des initiatives visant à promouvoir l'auto-emploi. A ce propos, le Ministère de l'Agriculture a œuvré pour le renforcement de l'intégration et l'auto-insertion des diplômés, à travers l'octroi de bourses d'emploi. Le département en charge de l'Artisanat, quant à lui, s'est employé à créer de nouvelles structures de production, à promouvoir les produits de l'artisanat ainsi que l'emploi. D'autres actions ont été menées dans ce sens par les départements du Tourisme, de la Pêche maritime, de l'Habitat, de la Poste, des Nouvelles Technologies et des Mines. Grâce à ces mesures, le taux de chômage a enregistré un recul, entre 1999 et 2004, passant de 13,9% à 10,8%.

Ce contexte a été également marqué par l'adoption du Code du travail, ainsi que de la loi relative à la création et à la promotion des PME, en plus de la mise en place et le renforcement du rôle de l'ANAPEC. Cependant, ces initiatives n'ont eu qu'un impact bien limité sur le taux du chômage des lauréats de l'enseignement supérieur : ce taux a presque stagné pendant cette période (passant à peine de 27,6% à 26,7%) avec comme corollaire un ralentissement de la croissance de l'économie nationale.

Ces résultats mitigés s'expliqueraient par les nombreuses entraves qui ont freiné la mise en œuvre des programmes, elles pourraient être définies comme suit :

- accès difficile au système bancaire par les jeunes désireux de créer leur propre entreprise;
- faible appui aux jeunes lors de la phase de création et du démarrage du projet ;
- rôle limité des organisations et des associations professionnelles dans l'accompagnement de jeunes porteurs de projets ;
- faible performance et incapacité des services publics à mettre en œuvre les mesures prises et à gérer le marché du travail, tout en répondant positivement aux exigences des chercheurs d'emploi.

La seconde étape (2005 – 2014) a coïncidé avec l'organisation des deuxièmes Assises nationales sur l'emploi, tenues à Skhirat en 2005 sous le thème «*Initiatives d'emploi*» en vue de placer l'appui à l'auto-emploi au cœur de la politique nationale en la matière.

Cette politique s'articule autour de 4 axes :

- promouvoir l'emploi pour assurer l'insertion des diplômés chômeurs n'ayant jamais travaillé et qui sont dans une situation de chômage de longue durée (le programme « *ldmaj* ») ;
- améliorer l'adéquation formation- emploi, selon les exigences du marché du travail, et renforcer l'emploi des diplômés chercheurs d'un emploi (le programme « *Taehil* »);
- appuyer la création d'entreprises, à travers l'accompagnement et l'assistance nécessaires, et la facilitation d'accès aux crédits (le programme « Moukawalati »);
- assurer une meilleure gouvernance du marché du travail.

Pour la mise en œuvre de ces mesures, on a procédé à la mise en place du programme Moukawalati qui a été, depuis son lancement effectif en septembre 2006 jusqu'au 14 février 2008, favorablement accueilli par les porteurs de projets, dont 9663 ont

été retenus lors de la première phase et 5400 lors de la phase finale sur un total de 14300 demandes déposées. Quant au financement bancaire garanti par l'Etat, 50% des projets en ont bénéficié, avec un taux d'impayés à hauteur de 20%. Cependant, même si ce taux de difficultés de remboursement reste faible, le nombre de projets ayant bénéficié du financement bancaire a connu un recul, passant de 520 projets en 2009 à 35 seulement en 2013.

Selon les données disponibles sur la répartition des projets, le secteur des services arrive en tête (39%), suivi de l'agriculture (27%), de l'industrie (21%), du BTP (5%), de l'artisanat et du commerce (respectivement 3% et 2%) et enfin le secteur du tourisme (2%).

Quant à la répartition des projets retenus selon le type de diplôme obtenu par les porteurs de projets, les licenciés arrivent en tête des bénéficiaires (39%), suivis des lauréats de la formation professionnelle (32%), des titulaires du baccalauréat (11%) et des diplômés du troisième cycle universitaire (Master et équivalent) (8%). A noter que 70% des porteurs de projets sont de sexe masculin.

Parmi les difficultés qui ont pesé sur le programme Moukawalati, citons l'insuffisance aux niveaux de l'accompagnement, de la formation et des qualifications des formateurs, ainsi qu'une insuffisance en termes de coordination et de traitement informatique des données.

Ces difficultés pourraient s'expliquer par le manque d'expérience chez une grande partie des responsables des guichets Moukawalati, notamment en ce qui concerne la préparation des dossiers de crédit, la phase de financement par les banques et les défaillances du système informatique. En effet, un manque d'informations sur le programme a été relevé au niveau des agences bancaires. Ont été également constatées des difficultés relatives à la compréhension des procédures de la gestion du programme et à l'échange d'informations entre les banques et la Caisse Centrale de Garantie sur l'application des dispositions et des procédures relatives à l'octroi des crédits et des avances.

D'autres difficultés ont entravé la réussite du programme, telles que le manque d'intérêt des banques à ce produit, le faible esprit entrepreneurial chez les porteurs de projets, qui considèrent cette initiative comme une forme d'assistance sociale ; des comités régionaux qui ne sont pas activés ; une absence de pilotage et un manque en matière d'expertise dans certaines régions.

La nouvelle stratégie nationale de l'emploi (2015-2025) place l'emploi au cœur des politiques publiques et sectorielles, à travers la création des conditions susceptibles de générer des emplois décents en nombre suffisant.

La nouvelle stratégie nationale tend à valoriser le capital humain, à améliorer la gouvernance, et à assurer l'intermédiation au niveau du marché du travail. Elle vise par ailleurs à remédier à l'écart entre l'offre et la demande d'emploi et à renforcer une dynamique de création d'emplois à même de répondre à la demande sociale en emploi productif et décent. Cette stratégie vise également à pallier certaines défaillances: chômage à caractère structurel parmi les jeunes, notamment les diplômés.

## La deuxième partie porte sur les perspectives de soutien et d'accompagnement de l'auto-emploi et les défis d'intégration du secteur informel:

Parmi les secteurs les plus importants où l'auto-emploi est en expansion, figurent les secteurs agricole, industriel et des services. Les programmes de soutien destinés à accompagner l'auto-initiative et à permettre l'intégration du secteur informel comprennent : le programme «Moukawalati» dans sa nouvelle version, le programme «Infitah», le programme «Imtyaz» et le programme «Moussanada», en plus des programmes : «Rawaj», «Damane Express» et «Tatwir Express».

La possibilité d'accès au financement figure parmi les difficultés de l'auto-entreprise et des petites entreprises. A celles-ci s'ajoutent des problèmes relatifs à la gestion, l'équipement, l'encadrement, l'accompagnement, l'absence d'une gestion comptable régulière et rigoureuse, l'insuffisance des formations dispensées (initiale et continue), les problèmes de l'utilisation des nouvelles technologies, ainsi que le manque d'une connaissance relative aux systèmes de planification, de gestion, des conditions de prise des risques, en plus de la multiplicité et de la lenteur des procédures administratives, sans omettre la difficulté d'accès aux informations, la faible compétitivité, et le coût élevé du foncier en raison des spéculations.

Le statut de l'auto-entrepreneur vise à soutenir la dynamique de l'auto-emploi, en particulier chez les jeunes et les femmes, à contribuer à l'intégration du secteur informel, à réduire le chômage de manière systématique et pratique, à augmenter le taux de couverture médicale, ainsi qu'à intégrer près de 6 millions de personnes actives et des employés non-salariés qui ne bénéficient pas d'un régime de retraite.

Conformément à ladite loi, l'auto-entrepreneur doit s'inscrire au registre national de l'auto-entrepreneur qui comporte un ensemble de données personnelles et professionnelles. Le champ d'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur est élargi pour comprendre les banques commerciales engagées dans le soutien de l'auto-entreprise après signature d'une convention à cet effet avec Barid Al-Maghrib.

Le statut d'auto-entrepreneur offre aussi bien plus de facilité d'enregistrement, d'adhésion, de retrait, que davantage de possibilités de réglementation, d'accès à la qualification et à la formation, ce qui est en mesure de permettre à l'auto-entrepreneur de travailler dans des conditions légales et stables, de bénéficier de la couverture médicale, de la sécurité sociale et de la retraite, de réaliser l'autonomie, d'accéder aux ressources et de bénéficier des programmes spéciaux de financement bancaire, avec la possibilité de bénéficier des programmes de soutien public et de protéger la propriété intellectuelle et industrielle.

Par ailleurs, des programmes visant à contribuer au renforcement de la croissance et à la création de nouveaux emplois, ont été élaborés : le programme de modernisation dans les secteurs traditionnels tel que le Plan Maroc vert, qui vise à développer le secteur agricole, le Plan Halieutis et le programme de développement des secteurs innovants, tels que les énergies renouvelables (Stratégie énergétique nationale), la logistique (Stratégie nationale de développement de la compétitivité), l'automobile

et l'aéronautique (Pacte national pour l'émergence industrielle), les services à forte valeur ajoutée, dans lesquels le Maroc dispose de grands atouts et avantages (Vision 2020 du tourisme, Plan Rawaj, Plan Maroc export, Stratégie Maroc Numeric, Stratégie Maroc innovation...).

Le programme d'auto-emploi a contribué à la réussite de la vision 2015 de l'artisanat, à la mise en œuvre de la stratégie énergétique nationale, et à la mise à niveau et l'inclusion du monde rural et du secteur informel. S'agissant de la vision 2020 du tourisme, elle constitue un véritable catalyseur de l'auto-emploi, au niveau local et régional, donnant ainsi la possibilité à l'auto-emploi de créer des projets portant sur des services de proximité.

Dans le cadre des stratégies relatives au Plan Maroc Numeric 2020, il convient de souligner la mise en place de la stratégie Maroc Innovation qui parie sur la technologie en tant qu'élément essentiel pour promouvoir la compétitivité, attirer les compétences et ouvrir ainsi la voie devant les étudiants des universités et des instituts supérieurs pour la création d'auto-entreprises. L'auto-emploi s'avère un levier créateur d'une dynamique économique dans le cadre de la régionalisation avancée, permettant, par la même occasion, d'instaurer un climat propice à l'initiative. Toutefois, la mise en œuvre effective de la régionalisation nécessite de prendre plusieurs dispositions qui pourraient promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat, et surtout, accompagner, encadrer les porteurs de projets novateurs, et leur faciliter les procédures de financement.

La troisième partie du présent rapport porte sur l'approche des expériences internationales d'appui à l'initiative et à l'intégration du secteur informel. Parmi les principales caractéristiques desdites expériences :

**Premièrement**: le cadre juridique qui assure une protection globale à l'autoentrepreneur et réglemente le secteur de l'auto-emploi de manière à préserver la particularité de l'initiative individuelle. Il fournit également le soutien matériel nécessaire à l'accompagnement de l'auto-entrepreneur et met à sa disposition un système fiscal motivant. Ce cadre juridique offre aussi des mécanismes de protection au bénéfice de l'auto-entrepreneur, à savoir la couverture médicale et la sécurité sociale, en plus d'un régime de retraite afin que les conditions de travail soient décentes.

**Deuxièmement**: trouver une entité d'accompagnement et de soutien à l'autoemploi qui, à travers un processus transversal, s'emploie à fournir des statistiques relatives à l'auto-emploi, à mettre en place des programmes de formation, y compris la formation continue, à fournir l'appui et l'accompagnement, et à servir de cadre national de concertation et de dialogue afin d'assurer la mise à niveau et le développement de l'auto-entreprise.

**Troisièmement** : le financement à travers le soutien matériel nécessaire dédié aux porteurs d'auto-initiatives.

**Quatrièmement**: la formation et l'accompagnement afin de créer une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs et de porteurs d'auto-initiatives.

**Cinquièmement**: un partenariat multiforme entre l'université et le secteur privé en vue de soutenir la création de réseaux au sein des entreprises émergentes, et ce pour instaurer entre ces entreprises une dynamique basée sur la coopération et la complémentarité.

**Sixièmement**: une approche locale visant l'intégration de l'informel dans l'économie structurée, compte tenu des particularités que ce phénomène présente au niveau local.

**Septièmement**: une approche participative pour structurer les UPI avec l'implication des parties prenantes à travers les associations des chefs des unités actives dans le secteur informel, en s'appuyant sur un partenariat avec la société civile.

## La quatrième partie porte sur les recommandations et les propositions du CESE : Ces recommandations se déclinent sur trois niveaux :

- 1. Les principaux changements à apporter en vue de soutenir l'auto-emploi. Il s'agit de produire un nouveau modèle de développement évolutif, dans lequel on assistera à la contribution de l'auto-emploi et à l'intégration de l'informel, ce qui permettra une renaissance économique globale.
- 2. L'adoption d'une stratégie nationale de l'entrepreneuriat aux dimensions régionales.
- 3. Les recommandations pratiques visant l'appui à l'auto-emploi et l'intégration du secteur informel.

La vision globale du CESE, qui vise à stimuler l'entrepreneuriat et à intégrer le secteur informel, repose sur le travail indépendant et sur son rôle central dans la mobilisation d'une société productive et dans la mise en marche de l'économie moderne. En effet, l'auto-entreprise constitue un mode productif digne d'intérêt et mérite tout l'encouragement nécessaire, vu qu'il s'avère à la fois être la pierre angulaire du cycle économique et un outil fonctionnel pour la citoyenneté économique.

Dans ce cadre, le Conseil estime que le soutien de l'initiative individuelle et de l'auto-emploi ne pourrait se concrétiser qu'à travers la poursuite des réformes institutionnelles, l'amélioration de la gouvernance publique et la préservation d'un cadre macroéconomique sain, ce qui est en mesure de contribuer à réunir les conditions nécessaires pour un climat d'affaires favorable marqué par une concurrence lovale.

Traiter la question de l'auto-emploi requiert de mettre en œuvre une approche intégrée, fondée sur une stratégie nationale globale, basée sur une méthode réaliste qui tire les leçons des expériences passées et qui adopte une approche participative et inclusive prenant en compte les déséquilibres territoriaux et la situation particulière de certaines catégories sociales telles que les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap. Cette stratégie repose sur cinq piliers coordonnés:

(institutionnel, social, éducationnel, de formation, sectoriel, territorial-régional), interagissant de manière flexible et indivisible.

Partant, les recommandations pratiques du CESE s'articulent autour de plusieurs procédures susceptibles de répondre aux besoins de l'auto-initiative, y compris, l'accompagnement, la formation, le financement, l'équipement, ainsi que la relocalisation. Ces procédures permettront également de contribuer à l'intégration des UPI à travers la création d'un climat d'affaires favorable et incitant à l'initiative. Ces recommandations sont liées d'une part au soutien de la transition vers les activités structurées des unités existantes, en procédant à leur professionnalisation et leur qualification, et d'autre part, aux procédures relatives à l'appui visant la création de nouvelles unités.

Ces mesures pourraient être synthétisées à travers la création d'une instance nationale pour accompagner et soutenir l'auto-initiative, une nouvelle réglementation et une réhabilitation des chambres professionnelles afin d'appuyer et accompagner les entreprises, un soutien de l'action des organes de la société civile active dans le secteur de l'entrepreneuriat et une valorisation des ressources régionales, doublée de la protection des produits du terroir des entreprises féminines.

En outre, le Conseil recommande ce qui suit : intégrer les marchands ambulants et reconnaître les acquis de leur expérience professionnelle ; réguler et réglementer les métiers et les professions ; soutenir la création des groupements professionnels des porteurs des unités intégrées dans l'économie structurée d'une part, ainsi que la diversification des ressources et la modernisation des mécanismes de financement de l'auto-entreprise d'autre part. le Conseil recommande, en plus, d'appuyer et de développer les méthodes de relocalisation des projets et des entreprises naissantes.

Le Conseil recommande, par ailleurs, d'organiser des assises nationales, au moins tous les deux ans sous la supervision du ministère de tutelle, d'assurer la coordination entre les secteurs concernés et les Régions pour dresser le bilan de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi, et évaluer leur contribution à la dynamique du développement régional et local, à la génération des richesses et à la création d'emplois. Le CESE propose comme phase préparatoire aux assises, la tenue de réunions régionales dans les différentes régions marocaines qui serviront à dresser le bilan de l'initiative et à examiner les moyens d'appui à la création de l'auto-entreprise, et ce, afin de mettre en évidence, de manière annuelle, les expériences distinguées et réussies dans une région déterminée et partager ainsi les bonnes pratiques et les bonnes idées pour promouvoir l'auto-entreprise.

#### **Préambule**

Le Conseil économique, social et environnemental s'est appliqué à lancer un certain nombre de chantiers de nature à donner un nouvel élan à la dynamique réformatrice lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, et ce conformément aux hautes orientations de Sa Majesté, et fort du soutien royal exprimé lors de l'installation du CESE. Sa Majesté a déclaré à cet égard : « Notre but ultime est d'assurer les conditions d'une vie digne à tous les marocains, surtout aux plus démunis, et de réaliser un développement global permettant de créer des emplois productifs, notamment au profit de la jeunesse que Nous plaçons au cœur de Notre politique de développement. » Extrait du discours royal prononcé le 21 février 2011. Sa Majesté le Roi a également affirmé dans Son message adressé, le 21 novembre 2014, aux participants à la 5ème session du Sommet Global de l'Entrepreneuriat à Marrakech: « La société entrepreneuriale recherchée devrait ainsi assurer l'égalité des chances pour tous en inspirant et stimulant les femmes et les jeunes à l'acte d'entreprendre. Leur rôle dans cet écosystème serait davantage valorisé comme force de propositions et d'actions, au service de la croissance inclusive et de l'emploi. »

A cet égard, le CESE a placé la question de l'emploi au Maroc au cœur de son action, étant conscient que cette question requiert une approche dynamique et soutenue sur le moyen et long termes ; l'objectif étant d'améliorer en permanence les mécanismes en place et de chercher de nouveaux mécanismes permettant de promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat.

Grâce à la mobilisation de l'intelligence collective des membres du Conseil et aux efforts de la Commission permanente chargée de l'emploi et des relations professionnelles un rapport qui porte sur l'emploi des jeunes a été élaboré et adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale le 22 décembre 2011. Le Conseil propose dans ledit rapport un ensemble de recommandations stratégiques ciblées et des mesures pratiques de nature à promouvoir l'emploi des jeunes. Ces recommandations ont été le résultat d'analyses menées par des experts et des professionnels du domaine aux niveaux national et international. Elles ont également fait l'objet d'un consensus de la part de tous les acteurs et intervenants institutionnels ainsi que les composantes de la société civile.

Dans le cadre de l'intérêt qu'il accorde à la problématique du chômage et de l'emploi des jeunes, et dans le souci de réaliser un développement inclusif, le Conseil, à travers la Commission permanente chargée de l'emploi et des relations professionnelles, a élaboré un avis et un rapport sur la question de l'auto-emploi au Maroc.

La Commission a procédé à un diagnostic de la situation actuelle, avec l'implication de tous les intervenants et les acteurs concernés et de tous les membres, et à travers des auditions et des tables rondes également organisées à cette fin. Données statistiques à l'appui, ledit diagnostic a porté sur une analyse de l'auto-emploi au Maroc aboutissant à une image claire de ce phénomène, du problème du chômage et des enjeux de l'intégration du secteur informel. Les données du Haut-Commissariat

au Plan (HCP) font ressortir que l'auto-emploi a représenté, en 2014, 32,5% de l'ensemble de la population active occupée, qu'une partie importante d'auto-employeurs travaille dans le cadre du secteur informel dont le nombre des unités de production informelles a enregistrée une envolée en passant de 320.000 unités en 1990 à 1,55 million en 2007.

Le diagnostic comporte également une évaluation des programmes et des politiques qui ont été élaborés dans ce cadre, afin de créer un climat adéquat et un dispositif incitatif, à même d'encourager l'entrepreneuriat, mettre en place l'auto-entreprise et intégrer le secteur informel.

Le CESE s'est penché sur des approches internationales afin de mettre le point sur les expériences et les pratiques les plus efficientes qui ont réussi à mettre en place des programmes pertinents de soutien à l'auto-emploi, en l'occurrence la France et le Canada, ainsi que les approches qui ont permis d'intégrer le secteur informel et les marchands ambulants telles que celles adoptées par le Brésil, l'Inde et le Sénégal.

Si l'objectif de ce benchmarking est la prospection de pistes pragmatiques, efficientes et adaptées à la réalité marocaine, les recommandations du Conseil tracent les grandes lignes visant à fonder une vision stratégique, que le CESE considère indispensable pour la promotion de l'auto-emploi et de l'entrepreneuriat au Maroc, et partant pour la contribution aux efforts fournis en matière de lutte contre le chômage. Une telle vision qui s'inscrit, d'une manière effective, dans le chantier de la régionalisation avancée, devrait s'appuyer sur des mesures pratiques, pertinentes, cohérentes par rapport à la réalité marocaine, et susceptibles de proposer de nouvelles solutions innovantes, en vue de soutenir l'auto-emploi, de le développer et de l'ériger en levier de développement inclusif aux niveaux local et régional et d'en faire un moteur de réussite des politiques sectorielles.

#### Introduction

La mondialisation a affecté le mode de consommation, les mécanismes de production, les rapports professionnels, et a entrainé l'émergence de nouveaux modes d'emploi suivant la cadence effrénée de l'évolution technologique. Cette transition a donné lieu à une croissance du travail indépendant et de la sous-traitance. Dans ce contexte, l'entrepreneuriat et l'auto-emploi sont devenus des mécanismes efficaces à même de contribuer à renforcer la productivité et, par conséquent, à augmenter le taux de croissance.

Si la faiblesse du niveau et de la nature de la croissance est l'une des causes directes de la montée du chômage, il n'en demeure pas moins que le développement de l'entrepreneuriat a offert des solutions pratiques à la problématique du chômage, notamment à travers la création de petits projets et de microprojets, en particulier chez les jeunes et les femmes. Cependant, la faiblesse de la culture entrepreneuriale dans la société et le manque de programmes éducatifs et de formation appropriés n'ont pas permis d'atteindre les mêmes résultats enregistrés dans plusieurs pays dans ce domaine.

En outre, l'entreprise marocaine souffre de difficultés au niveau de la structure, de l'encadrement et du financement, ce qui a empêché la création de nouvelles opportunités suffisantes, et a entrainé la propagation des UPI et du travail indécent.

Le Maroc a essayé de résoudre le problème du chômage par la mise en place de programmes nationaux (Crédits jeunes promoteurs, Moukawalati, Idmaj, Rawaj...). Aujourd'hui, il poursuit ses efforts à travers de nouveaux programmes (Moussanada, Imtiaz, Tatwir, Damane, Express...) afin de créer des emplois, soutenir l'entrepreneuriat et lutter contre la pauvreté et la précarité en puisant dans des approches pionnières telle que l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH).

Pour contourner l'état de crise actuel, il est impératif de penser à créer un nouveau modèle économique capable d'interagir positivement avec les défis de la mondialisation, de la technologie et de l'environnement, en produisant des opportunités créatrices d'emploi et de richesses, et en prenant en compte les équilibres sociaux, sectoriels, environnementaux et territoriaux.

La démarche appropriée qui vise à renforcer la capacité et la compétitivité de l'économie nationale nécessite de l'édifier sur des bases solides axées sur la promotion de la culture d'entrepreneuriat, le renforcement et la modernisation de la structure de l'entreprise marocaine en termes de réglementation, d'encadrement, de financement, de formation et d'innovation; l'objectif étant d'acquérir la capacité de faire face à la concurrence et d'évoluer dans un environnement régional et international régi par les règles de la mondialisation, les alliances et les groupements organisés.

Dans ce contexte, le modèle économique actuel, affecté par la crise et marqué par une précarité persistante et une concurrence fragile, est désormais incapable de créer des emplois en nombre suffisant, en particulier pour les jeunes et les diplômés, et ne peut relever les défis de la mondialisation, ni interagir de manière efficace avec les changements structurels dans le mode de production résultant de la révolution des TIC, de la percée de l'innovation technologique dans divers secteurs et l'évolution de l'économie numérique, participative et environnementale dans plusieurs domaines.

La faiblesse de la structure ainsi que la fragilité de l'entreprise marocaine ont entraîné l'émergence de secteurs productifs faibles et instables, dominés par l'informel, vu que les professions exercées ne sont pas réglementées et qu'il est difficile d'en évaluer la qualité et la rentabilité en l'absence de critères scientifiques pertinents. Ainsi, le point de départ de la réforme du modèle économique est la modernisation des secteurs productifs à travers l'organisation et la réglementation des professions.

Afin de relever les défis du progrès et du développement, il est impératif de faire le point sur les défis de l'initiative et sur le succès de l'entreprise, qui requièrent que des conditions objectives soient réunies afin de renforcer l'entrepreneuriat et hisser le niveau des compétences et des capacités dans le respect des tendances de l'économie et des besoins de l'entreprise, diversifier les partenariats des secteurs public et privé pour accompagner et qualifier l'entrepreneur tout en lui fournissant un soutien technique et financier.

La rénovation des politiques sectorielles pourrait contribuer à intégrer les UPI y afférentes, et ce à travers l'encadrement et la valorisation des compétences acquises, ce qui aura un impact positif sur le développement desdits secteurs, et particulièrement s'ils sont associés aux objectifs de développement régionaux et locaux.

Cette association nécessite de coordonner et de mettre en synergie les rôles des institutions, y compris, les chambres professionnelles, les organisations professionnelles, les agences spécialisées, les administrations territoriales, ainsi que les conseils élus, les universités, et les associations afin de soutenir les initiatives entrepreneuriales au niveau national, régional et local.

## Partie I : l'auto-emploi et l'évaluation des programmes de soutien et des mécanismes d'intégration

La problématique du chômage, notamment celui des jeunes diplômés, est apparue au niveau national, au début des années 1980, suite à la mise en œuvre du Programme d'ajustement structurel<sup>1</sup>, qui a conduit à la diminution du rôle de l'Etat en tant que principal employeur des lauréats des universités et des instituts supérieurs. Le nombre d'emplois créés par l'Administration est passé, en effet, de 47.981 en 1980<sup>2</sup> à environ 8000 en 1990<sup>3</sup>.

Afin de remédier à cette baisse, des initiatives de promotion de l'auto-emploi ont été lancées, dont notamment le programme « Crédits aux jeunes promoteurs » (1987). En 2006, le programme « *Moukawalati* » a été mis en place pour la promotion de l'auto-emploi. Mais, en dépit des efforts déployés par l'Etat, les résultats n'étaient pas concluants. Les mêmes problèmes auxquels les jeunes promoteurs faisaient face depuis les années 1980 persistaient : absence de culture entrepreneuriale chez les porteurs de projets, manque d'encadrement, de concertation, de planification et de vision prospective du modèle marocain de développement qui tienne compte des dimensions démographique et territoriale du développement.

Le secteur informel s'est donc largement développé comme activité alternative permettant de générer des revenus et améliorer les conditions de vie de la population active. La création d'emplois par ce secteur est un signe révélateur de la faiblesse de l'économie nationale. Cela témoigne aussi de l'écart entre les dispositions juridiques en vigueur et la pratique sur le terrain.

L'auto-emploi, formel et informel, est conçu comme un mécanisme qui contribue à réduire le chômage et à créer des emplois, à travers l'auto-entreprenariat. Cependant, la mise en place d'un dispositif formel d'auto-emploi vise essentiellement à présenter des solutions pratiques et des garanties juridiques dans le but de soutenir et développer l'auto-initiative, ainsi que réunir les conditions appropriées pour l'intégration du secteur informel.

Il est à noter que toute approche pragmatique devrait prendre en compte les indicateurs démographiques et sociaux de l'emploi et du chômage, au moment de l'élaboration des politiques publiques et de la mise en place des lois. Les données statistiques qualitatives et quantitatives, notamment après la publication des résultats du recensement général de la population et de l'habitat (2014), montrent que le Maroc a connu de profondes mutations démographiques et économiques.

<sup>1 -</sup> Le Maroc a enregistré entre 1983 et 1993 un taux de croissance ne dépassant guère 3,1%, avec un recul de 1,8 points par rapport à la période 1972-1982. Le taux d'investissement a également accusé un recul, lors de la même période (environ 22,4%).

<sup>2 -</sup> Le Plan de développement économique et social 1981-1985, première partie, ministère du Plan.

<sup>3 -</sup> Les femmes fonctionnaires au Maroc, enquête et témoignages, Driss Guerraoui, 2002.

Au niveau institutionnel, une nouvelle loi sur la régionalisation avancée et une loi sur l'auto-entrepreneur ont été adoptées.

La conjoncture internationale est marquée par l'adoption en septembre 2015 par l'ONU des Objectifs du Développement durable à l'horizon 2030; au nombre de dix-sept, y compris, « la promotion de l'emploi décent, de l'entreprise et de l'innovation » (Objectif 8).

Il convient de signaler que l'élaboration de ce rapport s'est heurtée à des difficultés, dont notamment le manque de données mises à jour sur le secteur informel. La Commission s'est donc référée principalement aux données de l'enquête nationale réalisée par le HCP en 2006/2007.

## 1. Indicateurs démographiques et sociaux du chômage et de l'emploi

Interagissant avec son environnement régional et international, le Maroc a connu de nombreuses mutations. Il a donc été sensiblement affecté par l'instabilité du marché mondial, phénomène dont les effets se sont fait sentir tant au niveau de la croissance qu'au niveau de l'emploi. Les indicateurs sociaux et démographiques constituent à cet égard des éléments qui pourraient nous éclairer sur le marché du travail au Maroc, notamment l'auto-emploi et ses liens avec le secteur informel.

## 1.1. Les principales caractéristiques de l'évolution de la population au Maroc

Elles résident principalement dans la transition démographique, l'analphabétisme, l'exode, la pauvreté, les équipements de base, ainsi que le taux de chômage.

#### 1.1.1. La transition démographique au Maroc

Selon les données du HCP, il ressort de l'analyse de l'évolution de la population du Maroc, que la transition démographique se caractérise par une baisse continue de la croissance démographique, dont le taux annuel est en effet passé de 1,38%, entre 1994 et 2004, à 1,25% entre 2004 et 2014<sup>4</sup>. Cette transition s'accompagne d'une diminution de la tranche d'âge 0-14 ans, et d'une hausse des 15-59 ans et des 60 ans et plus.

Cette transition démographique influe sur plusieurs domaines, notamment l'éducation, la santé, l'emploi, l'habitat et la protection sociale. Il est donc primordial de prendre en compte une telle donne lors de l'élaboration de toute stratégie nationale.

Le Maroc connaît une transition démographique accélérée en raison de la diminution de la tranche des moins de 15 ans : de 31% en 2004, elle est passée à 28% en 2014<sup>5</sup>, et devrait atteindre 21% à l'horizon 2030<sup>6</sup>. En revanche, le poids démographique de la

<sup>4 -</sup> Note de présentation des premiers résultats du RGPH 2014, HCP.

<sup>5 -</sup> Note de présentation des premiers résultats du RGPH 2014, HCP.

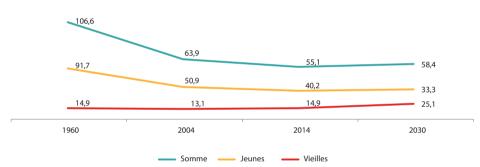
<sup>6 -</sup> La plupart des estimations à l'horizon 2030 dans le texte sont temporaires, en attendant la parution de nouvelles données, selon le RGPH 2014.

tranche d'âge 15-24 ans a connu une importante augmentation : elle représente 18,5% de la population marocaine. Sa proportion devrait atteindre 14.8% à l'horizon 2030.

#### 1.1.2. L'impact de la transition démographique sur le taux d'activité

Sous l'effet de la transition démographique, la part de la population potentiellement active (15-59 ans) est passée de 61,2% en 2004 à 62,4% en 2014. Cette tendance devrait se poursuivre pour atteindre plus de 63% à l'horizon 2030. Quant à la tranche d'âge 60 ans et plus, sa proportion a augmenté, passant de 8,1% en 2004 à 9,6% en 2014. Elle devrait atteindre 15,3% en 2030.

Cette transition démographique a positivement impacté l'indice de dépendance<sup>7</sup>, qui est passé de 106,6% en 1960 à 55,1% en 2014. Il s'établirait, selon les estimations, à 58,1% à l'horizon 2030.



Evolution de l'indice de prise en charge entre 1960 et 2030 selon les tranches d'âge

Source: HCP

Le taux d'urbanisation au Maroc a évolué à un rythme accéléré : de 29% en 1960, il est passé à 60,3% en 2014. Il devrait atteindre 65% à l'horizon 2030. Une concentration de la population urbaine dans 7 grandes villes (Casablanca, Fès, Tanger, Marrakech, Salé, Meknès et Rabat)<sup>8</sup>, est également observée, conjuguée à une distribution déséquilibrée de la population selon les provinces. Selon le RGPH 2014, la population marocaine se répartit comme suit :

- 5 provinces et préfectures : plus d'un million d'habitants ;
- 27 provinces et préfectures : entre 500.000 et un million d'habitants ;
- 39 provinces et préfectures : entre 100.000 et 500.000 habitants ;
- 3 provinces: moins de 100.000 habitants;

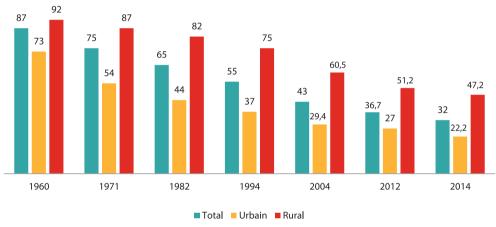
<sup>7 -</sup> L'indice de dépendance rapporte la catégorie potentiellement active à la somme de la tranche d'âge de moins de 15 ans et de la tranche d'âge de 60 et plus.

<sup>8 -</sup> Note de présentation des premiers résultats du RGPH 2014, HCP.

## 1.1.3 Evolution des principaux indicateurs sociaux et leurs répercussions sociales (analphabétisme, pauvreté et santé)

D'après l'enquête nationale du HCP de 2011, l'analphabétisme a eu des effets négatifs sur la mobilité sociale intergénérationnelle, phénomène qui met en exergue le rôle de l'école en tant que principal moteur de promotion sociale. Le Maroc a connu des taux élevés d'analphabétisme, bien qu'ils soient disproportionnés selon le sexe, le milieu de résidence et les régions : 32% au niveau national et 60,4% chez les femmes rurales.

#### Evolution des taux d'analphabétisme entre 1960 et 2014 selon le lieu de résidence



Source: RGPH 1960-2014. Rapport national sur les Objectifs du Millénaire de 2012, HCP

L'indice de pauvreté, évalué selon divers critères de mesure<sup>9</sup>, a suivi une trajectoire descendante entre 2001 et 2011:

- Le taux de pauvreté extrême au seuil élevé : de 15,3% à 4,2% ;
- Taux de précarité : de 22,8 à 11,5% ;
- Taux de pauvreté multidimensionnelle : de 28.5% (2003) à 6,0%

85% de pauvres et 64% de la population en situation précaire vivent en milieu rural qui abrite 40% de la population du pays.

Par ailleurs, le Maroc connaît des taux faibles d'assainissement. De grandes disparités selon le milieu de résidence et les régions persistent. Ces taux sont de l'ordre de 59,2% au niveau national, 88,5 en milieu urbain contre 2,8% en milieu rural.

La situation s'est aggravée au Maroc par un pourcentage élevé de la population vivant dans des logements insalubres : 5,6% au niveau national, 10,8% dans la région Casablanca-Settat, 6,6% dans la région Marrakech-Safi et 5,9% dans la région Rabat-Salé-Kenitra. La problématique de l'habitat insalubre est d'autant plus importante que près de 700.000 habitants (soit 169.000 ménages), y vivent, soit plus de la population de la préfecture de Rabat (recensement de 2014).

<sup>9 -</sup> Rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le développement 2015, HCP.

Les effets de ces indicateurs sur le marché du travail au Maroc et sur les variations des taux du chômage ne sont plus à démontrer. Ils devraient par ailleurs être pris en compte lors de l'élaboration de toute politique nationale en la matière.

## 1.2. L'impact de l'évolution de la population sur le marché du travail au Maroc

La baisse des taux d'activité au Maroc s'explique, en partie, par l'amélioration du niveau d'études des jeunes et les difficultés d'accès à l'emploi pour les jeunes non diplômés. Même s'il enregistre un recul, le chômage demeure élevé chez les jeunes diplômés, notamment en milieu urbain.

#### 1.2.1. Les caractéristiques de l'offre d'emploi au Maroc

L'offre d'emploi au Maroc est marqué par un certain nombre de caractéristiques, dont l'effectif important de la population active (15 ans et plus) qui est passé, selon les données de l'HCP, de 10,3 millions de personnes en 2003 à 11,8 millions en 2014, soit un tiers de la population du Maroc. On constate que 47,2% parmi cette catégorie ont moins de 35 ans en 2014, contre 56% en 2000; 6,5% ont plus de 60 ans, contre 6,2% en 2000; 58,6% de la population active sont sans diplôme en 2014, contre 68,2% en 2000. En milieu rural, ces taux s'élèvent respectivement à 79% et 88,7%.

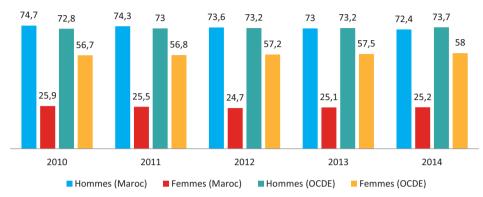
Le taux d'activité accuse un repli continu (de 52,9% à 48%). Il touche toutes les catégories sociales, notamment les jeunes et les diplômés. Il reste élevé en milieu rural, même s'il a régressé lors de la même période (de 61,4% en 2000 à 57,2% en 2014). Selon les régions, un faible taux d'activité a été enregistré dans la région du Grand Casablanca (42% en 2014). Chez les femmes, ce taux a été de 19% en 2013, contre 25,1 au niveau national (il n'est pas fait mention des taux d'activité selon le sexe et les régions dans le rapport du HCP de 2014).

Par rapport à l'étranger, le Maroc connaît un faible taux d'activité des femmes. Il s'agit d'ailleurs d'un phénomène répandu partout dans le monde arabe, où le taux d'activité de cette catégorie n'excède guère 24,7% en 2012, contre 57,1 dans des pays dont l'IDH est élevé, et contre 50,7% qui est le taux moyen mondial<sup>10</sup>.

L'écart est encore plus flagrant si l'on compare la contribution des femmes à l'activité économique au Maroc avec celle dans les pays de l'OCDE.

<sup>10 -</sup> Rapport international sur le développement humain, 2014, PNUD.

#### Evolution du taux d'activité selon le sexe au Maroc et dans les pays de l'OCDE



Source: OCDE.STAT

L'évolution que le marché du travail a connue en termes d'offre d'emplois, notamment la baisse des taux d'activité, tous niveaux confondus, est due essentiellement à l'amélioration de l'indice de scolarisation chez la tranche d'âge 15-24 ans (la plus grande baisse a été enregistrée entre 2000 et 2014, par rapport aux autres catégories) et également aux taux élevés de chômage qui découragent les chercheurs d'emploi et finissent par les convaincre de guitter le marché du travail.

Il convient de signaler que l'effectif de cette catégorie de la population active a accusé un recul de près de 27% lors de cette période (29,4% des femmes et 25,8% des hommes), alors que son poids démographique est passé de 20,6% à 18,5% entre 2000 et 2014.

#### Evolution des taux d'activité selon l'âge entre 2000 et 2014



Source: HCP

Cette tendance du taux d'activité s'explique également par la baisse du nombre des personnes actives qui ne disposent d'aucun diplôme (1,2% entre 2000 et 2014), contre une hausse de 52,9% du nombre d'actifs qui ont un niveau d'études moyen et

de 52,7% du nombre de ceux ayant un niveau d'études supérieur, ce qui s'est traduit par une hausse du taux d'activité de 15,7% au niveau national.

L'évolution du taux d'activité est due, par ailleurs, à la transition démographique que connaît le Maroc. L'effectif de la population potentiellement active s'est en effet accru d'environ 23,9% entre 2000 et 2014, contre 15,7% de l'effectif global de la population active.

Avec la hausse de l'indice de dépendance<sup>11</sup> et la baisse du taux d'activité, la transition démographique affecte négativement le niveau d'épargne et d'investissement. Selon les données du HCP, cet indice a connu, pendant les dix dernières années, une hausse continue, passant de 100 actifs occupés en 2005, sur 195 chômeurs ou actifs inoccupés, à 210 en 2014.

Par rapport à l'étranger, l'étendue de la corrélation entre l'évolution des taux d'activité et du chômage et l'indice de dépendance économique est clairement ressentie. Ce dernier est passé, lors de la même période de 137 à 140 en France et de 127 à 103 en Allemagne.

## Evolution de l'indice de dépendance économique, des taux d'activité et du chômage au Maroc et dans d'autres pays

	Indice de dépendance			Taux d'activité			Taux de chômage		
	2005	2010	2014	2005	2010	2014	2005	2010	2014
Maroc	1,95	2,02	2,10	51,5	49,6	48,0	11,1	9,1	9,9
Allemagne	1,27	1,12	1,03	73,8	76,6	77,7	11,3	7,2	5,1
France	1,37	1,40	1,40	69,9	70,5	71,3	8,1	9,3	9,9
Italie	1,58	1,64	1,71	62,4	62,9	64,9	7,8	8,5	12,9
Mexique	1,65	1,45	1,43	61,9	63,7	63,7	3,6	5,3	5,1
Espagne	1,27	1,49	1,68	71,1	74,6	75,3	9,2	20,0	24,6
Royaume Uni	1,07	1,13	1,08	76,3	76,3	77,6	4,7	7,9	6,4

Source: HCP, OCDE

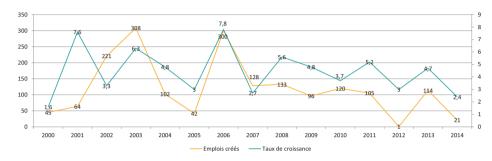
#### 1.2.2. Caractéristiques de la demande d'emploi au Maroc

Afin d'accompagner la transition démographique au Maroc, il a été prévu la création de 120.000 emplois par an entre 1999 et 2014. Cette dynamique s'est néanmoins affaiblie durant cette période: de 160.000 emplois créés pendant la période 1999-2003, on est passé à 45.000 entre 2012 et 2014. 68,5% des emplois créés concernent le secteur des services et 26,1% le secteur du bâtiment. Selon le milieu de résidence, 73% d'emplois ont été créés en milieu urbain. Selon le diplôme, 28,7% d'emplois

<sup>11 -</sup> Il équivaut au rapport du nombre de la population active occupée sur le nombre de chômeurs et de la population active inoccupée.

créés ont bénéficié aux détenteurs d'un diplôme de niveau supérieur, 64% à ceux ayant un diplôme de niveau d'études moyen et 7,3% au profit des non diplômés. Cela explique les difficultés que les actifs non diplômés rencontrent sur le marché du travail marocain.

#### Evolution des taux de croissance économique et d'emplois créés annuellement entre 1999 et 2014

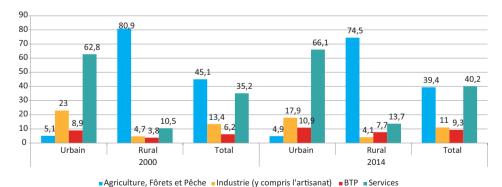


Source: HCP

On constate la faible part des femmes parmi la population active occupée qui ne dépasse pas 27% en 2000. Plus de 90% de la population active occupée travaille dans le secteur privé; 62,8 des actifs occupés n'ont aucun diplôme (2014); 53,3% de cette dernière catégorie travaille dans le secteur de l'agriculture et 27,9% dans celui des services; 82,7 des actifs qui ont un diplôme de niveau supérieur travaillent dans le secteur des services et 46% dans l'administration publique.

Il ressort de l'analyse des demandes d'emploi selon le niveau d'instruction, la faible évolution d'accès des actifs occupés non diplômés au marché du travail : 2% seulement entre 1999 et 2014, contre 73% parmi les diplômés et 20% de l'ensemble des actifs occupés.

Répartition de la population active occupée, selon les secteurs d'activité économique



Source: HCP

#### 1.2.3. Défis de l'offre d'emploi au Maroc

L'offre d'emploi au Maroc connaît des défaillances à deux niveaux : un système d'information incapable de répondre aux exigences d'un marché du travail en évolution et une structuration du marché du travail caractérisée par la forte présence de l'emploi indécent et un déséquilibre persistant au sein de ce dernier.

### 1.2.3.1. Un système d'information incapable de répondre aux exigences du marché du travail

S'agissant du système d'information qui ne répond pas aux exigences d'un marché de travail en constante évolution, on observe une certaine incohérence entre les données relatives à la création d'emplois, issues de différentes sources statistiques.

Le croisement des données disponibles au niveau du ministère des finances sur le nombre d'emplois créés entre 2007 et 2014, celles recueillies auprès de l'ANAPEC dans la même période, et les données de l'enquête nationale annuelle du HCP, fait ressortir la problématique de la convergence des données et des statistiques, notamment en ce qui concerne la contribution des autres acteurs et des réseaux sociaux en matière de création d'emplois. La même incohérence est relevée entre les données de la CNSS et celles fournies par l'enquête nationale sur l'emploi en ce qui concerne l'effectif des salariés disposant d'un contrat.

#### 1.2.3.2. Marché du travail : faible promotion du travail décent

Quant aux caractéristiques du marché d'emploi sur le plan structurel, on relève une faible promotion du travail décent, l'emploi non-rémunéré représentant 22,1% en 2014, contre 33,9% en 2000. Les femmes rurales sont les plus concernées par ce type d'emploi (73,6% de la main-d'œuvre en milieu rural). Si le recul de l'emploi non rémunéré est un bon signe, il n'est pas nécessairement synonyme de la montée de l'emploi rémunéré.

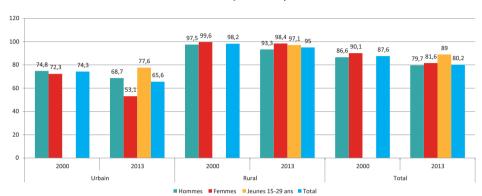
#### 90 83,7 80 73.6 67.7 70 60 57,2 54.6 60 48.1 45.2 50 40,4 39.7 40.1 40 30 20 10 2000 2014 2000 2014 2000 2014 Urbain Rural Total ■ Jeunes entre 15 et 29 ans

Evolution des taux d'emploi non rémunéré entre 2000 et 2014

Source: HCP

Par ailleurs, 80,4% de la population active occupée ne bénéficie d'aucune couverture médicale (95% en milieu rural contre 65,6% en milieu urbain). Ce taux atteint 26,9%

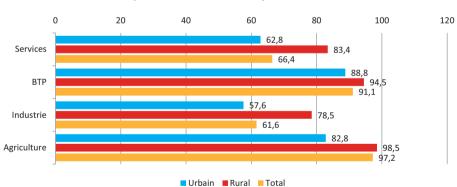
parmi les diplômés de niveau supérieur contre 92% pour les non diplômés. Les jeunes de moins de 30 ans sont les plus vulnérables sur le marché du travail; près de 89% d'entre eux travaillent sans aucune couverture médicale.



Taux de non affiliation des actifs occupés à un système de couverture médicale

Source : HCP

Selon le sexe, le taux de non affiliation à un système de couverture médicale est de 79,7% chez les hommes, contre 81,6% chez les femmes. Selon la branche d'activité économique, le plus bas taux d'affiliation est enregistré dans les secteurs de l'agriculture et du BTP. On relève une grande disparité entre le secteur public (94,7%), le privé non agricole (19,8%) et le privé agricole (1,8%).



Part des actifs occupés non affiliés à aucun système de couverture médicale

Source: HCP

Quant au contrat de travail, comme indicateur de la stabilité de l'emploi, 62,4% des salariés n'en bénéficient pas. Cette proportion est de 86,6% en milieu rural et de 53,6% en milieu urbain. Selon le diplôme, elle atteint chez les jeunes 89,7% (15-24 ans) et passe de 85,8% parmi les non diplômés à 21,7% pour les diplômés de niveau supérieur. Selon les secteurs d'activité, 92,9% des salariés dans le secteur agricole ne disposent pas de contrat de travail, contre 72,6% dans celui de l'industrie et 48,7% dans le secteur tertiaire.



Source: HCP

#### 1.2.3.3. Déséquilibre au niveau du marché du travail

L'inadéquation entre la formation et les exigences du marché du travail reste l'une des caractéristiques du marché de l'emploi au Maroc. Les établissements de formation ne fournissent pas aux entreprises les compétences dont elles ont besoin; une articulation entre les divers rôles complémentaires des établissements de formation consiste en premier lieu à accompagner l'entreprise afin qu'elle puisse faire face à la mondialisation et accroitre sa compétitivité.

Par ailleurs, les organes d'intermédiation ciblent uniquement les chômeurs diplômés, notamment ceux de niveau supérieur. D'autre part, leur action ne couvre pas l'ensemble du territoire national. Poussés par le besoin de trouver un emploi, un grand nombre de chômeurs se voit donc contraint de recourir au secteur informel, vu la facilité d'accès qui le caractérise.

Cette situation déséquilibrée s'est aggravée en raison de la faible contribution des femmes dans l'activité économique, ce qui renforce davantage ce déséquilibre : 25,3% seulement en 2014.

#### 1.3. Le marché de l'emploi au Maroc et la problématique du chômage

#### 1.3.1. Evolution des taux de chômage au Maroc

Même si l'effectif des chômeurs a diminué entre 2000 et 2014, passant de 1.394 à 1.167 millions de personnes, le chômage demeure élevé en milieu urbain : environ 80% contre 82,2% en 2000. Ce taux atteint chez les femmes 28,6% en 2014, contre 25.7% en 2000.

Par ailleurs, 76,8% des chômeurs en 2014 ont moins de 35 ans, contre 83,8% en 2000; 72,3% en 2014 détiennent un diplôme, contre 64,2% en 2000; 27,8% en 2014 ont un diplôme de niveau supérieur, contre 21,3% en 2000 et près de 61,8% de chômeurs de longue durée (12 mois et plus) en 2014, contre 70,2% en 2000.

#### 30 25 21.5 21.9 19.9 20 14,8 13 13,6 12.8 15 10,4 9.7 10 5 5 5 0 Urbain Rural Total Urbain Rural Total 2000 2014

#### Evolution des taux de chômage selon le sexe et le milieu de résidence

Source: HCP

C'est dire que le marché du travail est marqué par un taux élevé de chômage qui est désormais un phénomène urbain qui touche notamment les jeunes diplômés de niveau supérieur et les femmes. Il est parfois de longue durée.

■ Masculin ■ Féminin ■ Total

#### 60 42,6 36,4 50 30 20 5.848 5,8 3,9 2 8 4,7 10 2,5 2,4 1,4 2,7 Sans diplôme Sans diplôme Niveau moven Sans diplôme Niveau moven Niveau supérieur ■15-24 ans ■25-34 ans ■35-44 ans ■45 ans et plus ■Total

Le chômage selon le sexe, le milieu de résidence et le type de diplôme

Source: HCP

#### 1.3.2. Les principaux facteurs du chômage au Maroc

Il ressort de l'enquête nationale sur l'emploi (2014) et de l'examen des principaux facteurs du chômage au Maroc que ce phénomène est dû à l'achèvement des études ou de la formation (31,5% en 2014, contre 42% en 2000), à l'arrêt d'activité, au licenciement (27,6% en 2014, contre 28,1% en 2000), à l'abandon d'un emploi libre (18,1% en 2014 contre 15,9% en 2000), à l'atteinte de l'âge d'emploi (14,9% en 2014 contre 8,4% en 2000), ou bien à l'incapacité de l'économie à générer un nombre suffisant d'emplois.

Par ailleurs, les modalités de recherche d'emploi sont tributaires du statut social du chômeur. En effet, les chômeurs diplômés de niveau supérieur privilégient les annonces d'emplois ou la participation aux concours (34,7% et 20,7% respectivement). Par contre, pour les chômeurs non diplômés, c'est par la famille et le contact direct que s'effectue la recherche d'emploi (respectivement 48,4% et 42,8%).

Un sondage auprès des chômeurs sur le type d'emploi qu'ils ambitionnent a montré que 73% préfèrent travailler comme salariés. Cette proportion s'élève parmi les diplômés de niveau supérieur à 86,7%. 8,1% de chômeurs cherchent un emploi indépendant et 18,6% n'ont pas de préférence pour un type d'emploi en particulier.

#### 

#### Répartition des chômeurs selon le type d'emploi désiré selon le exe, l'âge et le type de diplôme

Source: HCP

#### 1.4. Conclusion

Il ressort de l'analyse de la situation du marché du travail qu'il existe plusieurs facteurs structurels qui influent sur l'évolution de l'effectif de la population active. Ces facteurs ayant une nature démographique, sociale, économique et institutionnelle se caractérisent par:

- Une transition démographique accélérée connaissant une augmentation au niveau du nombre de la population potentiellement active;
- une croissance continue du taux des lauréats des universités, des instituts supérieurs et de la formation professionnelle;
- une baisse continue des taux d'activité, en particulier, chez les jeunes diplômés du niveau supérieur ;
- une persistance du chômage en tant que phénomène urbain, en particulier, chez les jeunes, les femmes et les diplômés de niveau supérieur ;
- une instabilité du taux de la croissance économique et faiblesse de l'attribution de la croissance quant à la création des emplois ;
- une forte domination de la précarité dans l'emploi;
- une régression des chances d'emploi dans le secteur public.

Cette transition démographique a positivement impacté l'indice de dépendance qui est passé de 106,6% en 1960 à 55,1% en 2014. Il est estimé à 58,1% à l'horizon 2030. Toutefois, avec la baisse du taux d'activité, la transition démographique affectera négativement le niveau d'épargne et d'investissement, en plus de la hausse de l'indice de dépendance. Selon les données du HCP, cet indice a connu une hausse continue durant les dix dernières années. Par rapport à l'étranger, l'étroite corrélation entre l'évolution des taux d'activité et du chômage, d'une part et l'indice de la dépendance économique d'autre part, est clairement ressentie.

Dans cette optique, il résulte de l'analyse de la situation du marché du travail avec toutes ses composantes, qu'elle souffre de plusieurs défaillances et difficultés qu'il convient de traiter afin d'instaurer un climat favorable à la promotion de l'emploi au Maroc. Il s'agit du taux élevé de chômage de longue durée qui concerne plus

de 61% des actifs chercheurs d'emploi, un taux d'environ 76% des diplômés de niveau supérieur, ce qui interpelle le rôle des services d'intermédiation, du système d'éducation et de formation, et du système de production dans l'insertion des lauréats des instituts et des universités dans le du marché de travail.

La deuxième caractéristique du marché du travail c'est la situation précaire des actifs occupés, avec la domination du travail indécent. En effet, les actifs disposant d'une couverture médicale enregistrent un taux très bas (19,8%). Par contre, la part de ceux ne bénéficiant pas d'un contrat de travail est élevée (62,4%) au même titre que les taux d'emploi non rémunéré (plus de 70% des femmes actives occupées en milieu rural).

La troisième caractéristique est de nature institutionnelle. Elle concerne l'inefficience du cadre macro-économique, des résultats qui ne répondent pas aux objectifs escomptés de la mise en œuvre des stratégies sectorielles, et l'inadéquation de l'éducation et de la formation aux besoins du marché du travail.

Parmi les conclusions tirées de l'évaluation des caractéristiques sociodémographiques au Maroc, on retient :

- La diminution de la part de la tranche d'âge de moins de 15 ans : de 31% en 2004 elle est passée à 28% en 2014. Elle devrait atteindre 21% à l'horizon 2030 ;
- La part de la population potentiellement active (15-59 ans) est passée de 61,2% en 2004 à 62,4% en 2014. Cette tendance devrait se poursuivre pour dépasser 63% à l'horizon 2030. Quant à la tranche d'âge 60 ans et plus, sa proportion a augmenté, passant de 8,1% en 2004 à 9,6% en 2014. Elle devrait atteindre 15,3% en 2030 ;
- Le taux d'urbanisation au Maroc a évolué à un rythme accéléré : de 29,1% en 1960, il est passé à 60,3% en 2014. Il devrait atteindre 65% à l'horizon 2030 ;

En outre, le marché de l'emploi au Maroc est notamment caractérisé par :

- L'évolution qualitative et quantitative notable de la population active (15 ans et plus), dont l'effectif est passée, entre 2000 et 2014, de 10,3 millions à 11,8 millions de personnes. Par ailleurs, 58,6% de la population active en 2014 n'ont aucun diplôme, contre 68,2% en 2000 ;
- La faible contribution des femmes à l'activité économique : 25,3% seulement en 2014 de l'ensemble de la population active ;
- Un nombre d'emplois créés de plus en plus limité;
- Le manque d'efficience et d'efficacité des stratégies sectorielles en matière de réduction du chômage des diplômés ;
- L'évolution insuffisante du secteur non agricole en milieu rural ;
- La prédominance de l'emploi indécent ;

- L'incapacité du système d'éducation et de formation de répondre aux exigences du marché de l'emploi ;
- L'incapacité du système d'information d'assurer le suivi et l'évaluation du marché d'emploi.

Tous ces facteurs, défis et conclusions montrent que la problématique de l'emploi reste tributaire de la capacité de l'économie nationale à créer de nouvelles activités économiques adaptées au rythme et à l'ampleur du problème du chômage, de la nature du système national d'éducation, de formation et d'innovation, notamment de sa capacité de répondre aux besoins actuels et futurs y compris, les compétences et les métiers, ainsi que de la situation macro-économique nécessaire pour concevoir une vision post-investissement à même de promouvoir aussi bien l'auto-emploi que le travail rémunéré dans les secteurs public et privé. D'où la nécessité de mettre la capacité des politiques publiques à mobiliser et à évaluer le talent entrepreneurial collectif, au niveau central et territorial, au cœur de toute action future visant la création et l'insertion d'un taux maximal de la population active recherchant un emploi fixe dans les différentes composantes du tissu productif national.

### 2. L'auto-emploi au Maroc : diagnostic et état des lieux

#### 2.1. Concept d'auto-emploi

La quinzième Conférence des statisticiens du travail (1993) a mis en place une classification des situations professionnelles. Six situations ont été identifiées<sup>12</sup>:

Les salariés, les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale et les travailleurs inclassables d'après la situation dans la profession.

D'après la classification du Bureau International du Travail (1993), relative aux situations professionnelles, ces dernières se répartissent en deux groupes :

- Emplois rémunérés: emplois pour lesquels les titulaires ont des contrats explicites ou implicites, écrits ou oraux, qui leur donnent droit à une rémunération de base qui n'est pas directement dépendante du revenu de l'unité pour laquelle ils travaillent (cette unité pouvant être une entreprise, une institution à but non lucratif, une administration publique ou un ménage) ;
- Emplois à titre indépendant: emplois dont la rémunération est directement dépendante des bénéfices provenant des biens ou services produits (la consommation propre étant considérée comme faisant partie des bénéfices). Les titulaires prennent les décisions de gestion affectant l'entreprise ou délèguent cette compétence. Dans ce contexte, l'«entreprise» inclut les entreprises unipersonnelles.

Partant, les salariés ont été classés dans le groupe d'emplois rémunérés et les autres situations dans celui des emplois à titre indépendant. Toute latitude a été accordée aux Etats d'harmoniser cette classification avec leur situation spécifique.

Conformément à cette définition, on pourrait identifier les catégories qui ont été classées par le Bureau International du Travail comme exerçant l'auto-emploi :

- Employeurs: personnes qui, travaillant pour leur propre compte ou avec un ou plusieurs associés, occupent le type d'emploi défini comme «emploi indépendant» et qui, à ce titre, engagent, sur une période continue incluant la période de référence, une ou plusieurs personnes;
- Personne travaillant pour son propre compte : personnes qui travaillent pour leur propre compte, avec un ou plusieurs associés, et n'engagent aucune personne sur une période continue, incluant la période de référence ;
- Membres de coopératives ou associés: personnes qui occupent un «emploi indépendant» et, à ce titre, appartiennent à une coopérative produisant des biens ou des services, dans laquelle chaque membre prend part sur un pied d'égalité à l'organisation de la production, des ventes, et décide des investissements ainsi que de la répartition des bénéfices de l'établissement entre les membres ;
- Travailleurs familiaux collaborant avec l'entreprise familiale sans salaire: personnes qui occupent un «emploi indépendant» dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage.

Les catégories exerçant dans le cadre de l'auto-emploi, au niveau national, ont été définies par le HCP comme suit<sup>13</sup> : « employeurs, personnes travaillant pour leur propre compte et membres d'une coopérative ou associés ».

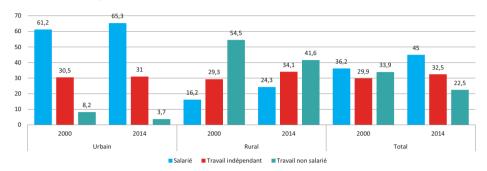
Selon l'article 6 du Code du travail, « est considérée comme salariée toute personne qui s'est engagée à exercer son activité professionnelle sous la direction d'une ou plusieurs personnes moyennant rémunération, quels que soient sa nature et son mode de paiement. Est considérée comme employeur, toute personne physique ou morale, privée ou publique, qui loue les services d'une ou plusieurs personnes physiques ».

La loi n°113.14 relative à l'auto-employeur de 2015, définit l'auto-entrepreneur comme toute personne exerçant, à titre individuel, une activité indépendante dont le chiffre d'affaire annuel ne dépasse pas 500.000 DH pour les activités commerciales, industrielles et artisanales, et 200.000 DH pour les prestations de services.

# 2.2. Evolution de l'auto-emploi et les caractéristiques des actifs dans le secteur

Il ressort du diagnostic de l'auto-emploi, et des données recueillies auprès du HCP, que l'auto-emploi représente 32,5% de l'ensemble de la population active occupée en 2014, contre 29.9% en 2000, avec une faible part des femmes (14.4%). La proportion des personnes travaillant pour leur propre compte est estimée à 85,5% de l'ensemble des composantes de l'auto-emploi, avec un taux stable entre 2000 et 2014. Il convient de souligner que 74,5% de cette catégorie n'ont aucun diplôme.

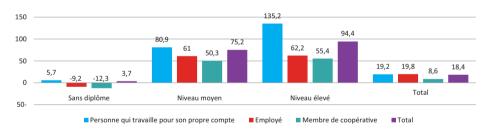
### Evolution de la population active occupée selon la situation professionnelle et le milieu de résidence entre 2000-2014



Source: HCP

On constate que l'effectif des actifs de l'auto-emploi enregistré une hausse de l'ordre de 18,4% entre 2000 et 2014. Ce taux s'élève parmi les diplômés de niveau supérieur (94,4%) durant la même période, suite aux initiatives qui ont été lancées lors de la dernière décennie. Il atteint chez les diplômés de niveau moyen 75,2%. Il évolue pourtant à un rythme plus faible parmi les non diplômés (3.7%).

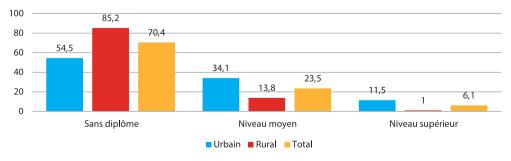
Evolution du taux d'auto-emploi selon la situation professionnelle et le type de diplôme entre 2000 et 2014



Source: HCP

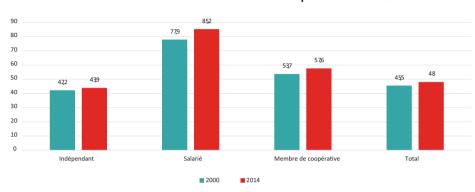
Selon le milieu de résidence, en dépit de la tendance décroissante qui caractérise le milieu rural, ce dernier représente encore plus de 50% de l'auto-emploi.

Répartition de l'auto-emploi selon le milieu de résidence et le type de diplôme en 2014



Source: HCP

La prédominance du milieu rural peut être expliquée par la structuration de l'autoemploi selon les branches de l'activité économique et les groupements professionnels.



Evolution du taux d'urbanisation de l'auto-emploi entre 2000 et 2014

Source: HCP

#### 2.3. Répartition territoriale de l'auto-emploi

Au niveau territorial, 10 régions enregistrent des taux élevés d'auto-emploi par rapport à la moyenne nationale. On constate que dans 4 régions, le taux d'auto-emploi dépasse 36%: Gharb-Cherarda-Béni-Hssen, Tadla-Azilal, Taza-Al Hoceima-Taounat et Tanger-Tétouan. Quant à la répartition de la population active occupée dans l'auto-emploi selon les régions, plus de 30% est concentrée dans trois régions: Souss-Massa-Draa (10.4%), Marrakech-Tansift-Al Haouz (10.7%), et le Grand Casablanca (9%).

Pour l'évolution des taux d'auto-emploi selon les régions entre 2000 et 2013, une hausse considérable a été relevée dans la région de Sous-Massa-Draa (de 26,3% à 33,4%), suivie par la région Gharb-Cherarda-Béni-Hssen (de 26,1% à 36,2), et puis Tadla-Azilal (de 26,3 à 37,7%).

# 2.4. Les principaux secteurs d'auto-emploi et l'évolution des emplois créés

Selon les professions, des taux contrastés sont enregistrés, avec la prédominance des « exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et ouvriers assimilés », ainsi que les «commerçants, les médiateurs commerciaux et financiers ». En effet, ces catégories enregistrent les taux les plus élevés, suivis des artisans, des ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (excepté les employés de l'agriculture) (22,3%).

On constate une hausse du taux d'auto-emploi entre 2000 et 2013 pour les membres des corps législatifs, les élus locaux, les responsables hiérarchiques de l'administration publique, les directeurs et les cadres de direction d'entreprises. La proportion des « cadres supérieurs et des membres des professions libérales » est passée de 24,9% en 2000 à 28,6% en 2013, mais son poids au sein des groupes professionnels demeure faible, ne dépassant pas 2,3% de l'auto-emploi en 2013, contre 1,8% en 2000.

Selon le milieu de résidence, 74,4% d'auto-emploi revient aux « exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et ouvriers assimilés », en milieu rural. En revanche, on constate la prédominance tant «des commerçants, des médiateurs commerciaux et financiers », que « des artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux » (excepté les employés de l'agriculture), avec respectivement 34,4% et 35,8%.

#### Evolution des taux d'auto-emploi selon le milieu de résidence et les groupes professionnels

Les grands groupes professionnels	2000			2013		
Les grands groupes professionnels	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de l'administration publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises, cadres supérieurs et membres des professions libérales.	24,4	47,2	24,9	28,8	16,3	28,6
Cadres moyens	4,1	5,5	4,2	3,6	6,6	3,8
Employés	0,2	0,0	0,2	0,0	0,1	0,0
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	85,1	86,7	85,4	89,2	90,8	89,6
Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés	100,0	100,0	100,0	99,3	100,0	99,9
Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (excepté les employés de l'agriculture)	38,3	44,8	39,7	43,3	45,0	43,7
Ouvriers et manœuvres en agriculture et pêche (y compris les ouvriers qualifiés)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage, conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage - Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers	21,9	20,2	21,4	19,4	16,4	18,5
Personnes inclassables selon le métier	16,0	0,0	14,7	8,4	0,0	6,9
Total	30,5	29,3	29,9	30,4	35,5	32,9

Source: données des enquêtes nationales sur l'emploi 2000-2013, l'HCP.

Selon la branche d'activité économique, le taux d'auto-emploi demeure élevé dans les secteurs du commerce (68,1%), le transport, l'entrepôt et la communication (42,6%) et l'agriculture (35,6%). Selon le milieu de résidence, la part d'auto-emploi

dans le secteur du commerce en milieu rural est de l'ordre de 72,2%, contre 67% en milieu urbain. On relève une hausse du taux d'auto-emploi selon le secteur d'activité économique dans tous les secteurs, à l'exception de l'agriculture, où ce taux reste en-dessous de 6%.

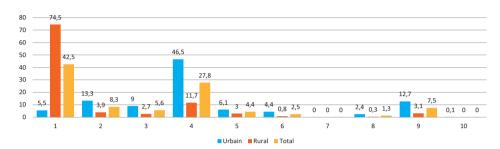
### Evolution des taux d'auto-emploi selon le milieu de résidence et les branches d'activité économique

Drongle of digital forms		2000		2013		
Branches d'activité économique	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Agriculture, forêt et pêche	26,1	27,3	27,2	34,6	35,7	35,6
Industrie (y compris l'artisanat)	21,9	34,7	24,3	21,9	31,9	23,8
Bâtiments et travaux publics	28,5	14,8	23,9	25,1	12,5	19,9
Commerce	66,6	75,5	68,4	67,0	72,2	68,1
Transport, entrepôt et Communication	29,0	45,8	33,1	28,0	57,0	34,4
Réparation	39,9	26,5	37,6	43,8	37,7	42,6
Administration publique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services sociaux fournis à la Collectivité	8,2	4,5	7,7	7,7	6,7	7,5
Autres services	27,1	40,0	28,6	22,8	37,9	24,9
Activités mal ou non désignées	12,8	38,9	20,7	12,6	17,1	13,3
Total	30,5	29,3	29,9	30,4	35,5	32,9

Source : données des enquêtes nationales sur l'emploi 2000-2013, l'HCP

Quant à la structure de l'auto-emploi selon les branches d'activité économique, l'agriculture se taille une part de 42.5% de l'ensemble des actifs occupés, suivie par le commerce (27,8%). Selon le milieu de résidence, ces taux atteignent en milieu rural respectivement 74,5% et 11,7%. En milieu urbain, 46,5% sont concentrés dans le secteur du commerce contre 13,3% dans le secteur de l'industrie.

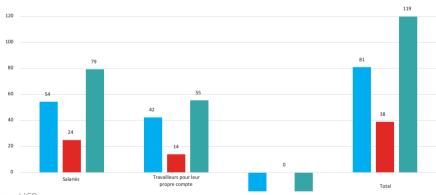
#### Structure de l'auto-emploi selon le secteur d'activité économique et le milieu de résidence en 2013



Source: HCP

Le volume annuel d'emplois générés par l'auto-emploi, durant la période allant de 1999 à 2014, est estimé à 56.000 en moyenne par an, soit 46,7% de l'ensemble des emplois créés (120.000). Ces emplois se répartissent entre les personnes travaillant pour leur propre compte (82%) et les employeurs et membres de coopératives (9%).

#### Contribution de l'auto-emploi dans la création d'emplois entre 1999 et 2014

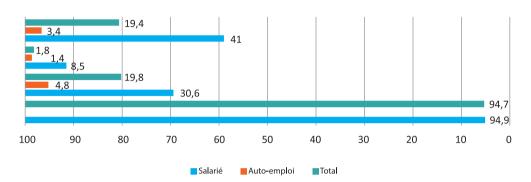


Source: HCP

### 2.5. Conditions de vie précaires pour les auto-employés

Selon l'enquête nationale sur les conditions de vie de 2007, le taux de couverture médicale pour les actifs dans le domaine de l'auto-emploi est inférieur à celui des salariés. La dépense annuelle moyenne par personne est également très faible chez les travailleurs pour leur propre compte.

### Proportion des actifs occupés selon le statut professionnel et l'affiliation à un système de couverture médicale



Source · HCP

Il ressort des données de cette enquête que la dépense annuelle moyenne par personne parmi les chefs des ménages actifs occupés travaillant pour leur propre compte est la plus faible par rapport aux autres statuts professionnels, ce qui est révélateur de la précarité dont souffre cette catégorie.

Par rapport aux données de l'enquête des ménages 2000-2001, on constate que si la dépense par personne a augmenté à des rythmes variables, les disparités aux niveaux national et urbain persistent. Par contre, la dépense annuelle par personne, en milieu rural, parmi les chefs des ménages travaillant pour leur propre compte est supérieure à celle des salariés, en raison du faible poids de cette catégorie d'actifs occupés en milieu rural et du caractère indécent du travail qu'ils exercent.

# 3. Diagnostic et analyse de la situation du secteur informel au Maroc

### 3.1. Concept de secteur informel

Le concept d'économie informelle ou secteur informel est apparu pour la première fois dans la terminologie de l'Organisation internationale du Travail (OIT) au début des années 1970 dans un rapport sur le Kenya et le Ghana. On entend par ce terme les activités économiques non déclarées et non protégées par les pouvoirs publics.

L'économie informelle y a été définie comme «un ensemble d'unités produisant des biens et/ou des services, en vue de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division du travail et du capital en tant que facteurs de production »<sup>14</sup>.

Les relations du travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt

14

Mesurer l'informalité, manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel, OIT, 2013

que sur des accords contractuels en bonne et due forme, avec toutes les garanties que cela suppose.

Les activités exercées par les unités de production du secteur informel ne sont pas nécessairement réalisées avec l'intention délibérée de se soustraire au paiement des impôts ou des cotisations de la sécurité sociale, ou d'enfreindre la législation du travail, d'autres législations ou d'autres dispositions administratives. Par conséquent, le concept d'activités du secteur informel devrait être différencié de celui des activités de l'économie dissimulée ou souterraine.

Au niveau national, le secteur informel est défini dans l'enquête nationale y afférente comme comportant « les unités de production qui ne disposent pas d'une comptabilité conformément au régime en vigueur au Maroc ». L'enquête porte seulement sur les activités non agricoles, mais elle prend en compte les activités commerciales et artisanales exercées par les agriculteurs comme activités secondaires.

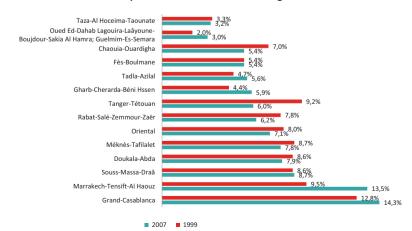
#### 3.2. Caractéristiques du secteur informel au Maroc

L'augmentation du nombre des UPI est l'une des principales caractéristiques du secteur informel au Maroc: il a augmenté de 320.000 unités entre 1999 et 2007, soit une augmentation annuelle de 40.000 unités, portant le nombre total de 1,23 millions unités en 1999 à 1,55 million unités en 2007.

#### 3.2.1. Répartition des UPI selon les régions et les branches d'activité

Selon l'enquête nationale de 2006/2007 relative au secteur informel, la majorité des unités de production informelles exercent leur activité en milieu urbain avec une proportion de 71,6%. Selon les régions, c'est dans le «Grand-Casablanca» que se concentrent 14,3% des unités de production informelles, suivi de la région de «Marrakech-Tensift-Al Haouz» qui enregistrent 13,5% des UPI. Par rapport à l'an 2000, la part des unités exerçant dans la région du «Grand-Casablanca» et «Marrakech-Tensift-Al Haouz» s'est accrue. En revanche, la part des régions : Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, «Tanger-Tétouan», Chaouia-Ouardigha et Doukala-Abda a connu un recul.

#### Evolution de la répartition des UPI selon les régions



Source: HCP

Selon le secteur d'activité, le commerce se taille 57,4% des unités de production informelles (UPI), suivie des services (20%), de l'industrie (17.2%), du BTP (5.4%). Au niveau des régions, 69,3% des UPI dans la région de l'Oriental opèrent dans le secteur du commerce. Plus de 50% des UPI dans le BTP se concentrent dans quatre régions : le Grand-Casablanca (20.8%), Tanger-Tétouan (14.5%), Tadla-Azilal (10%) et Doukala-Abda (10.3%) (Voir annexes).

#### 70 57.4 60 52.8 40 20.9 20 20,1 17,2 20 6,2 5 4 10 Commerce Industrie Services Construction 2007 2000

Répartition des UPI selon le secteur d'activité économique

Source: HCP

#### 3.2.2. Caractéristiques structurelles des UPI au Maroc

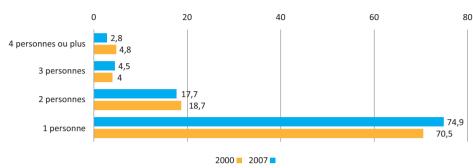
L'une des principales particularités qui caractérisent les unités de production informelles est que bon nombre d'entre elles ne disposent pas d'un local fixe. Le taux de celles-ci s'élève à 49,2% contre 41,1% disposant d'un local. Pour les 6,7% restants, le travail se fait à domicile. Selon les régions, le grand nombre des UPI ne disposant pas d'un local sont situées dans la région Chaouia-Ouardigha (64.1%), Doukala-Abda (61.3%), le Grand-Casablanca (58.7%) et Tadla-Azilal (57.9%).

De plus, 74,9% des unités de production informelles sont réduites à une seule personne. Celles employant deux personnes constituent 17,7% et celles employant trois personnes ne représentent que 4,5%. Quant à celles qui emploient quatre personnes et plus, leur part reste faible (2,8%).

On note que plus la taille de l'unité augmente, plus elle a tendance à disposer d'un local. En effet, 76% des unités employant plus de 3 personnes disposent d'un local alors que seules 36% des unités constituées d'une seule personne en possèdent.

Parmi les unités disposant d'un local, 58,3% n'ont pas accès à l'électricité, 84,9% n'ont pas accès à l'eau et 86,9% ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement.

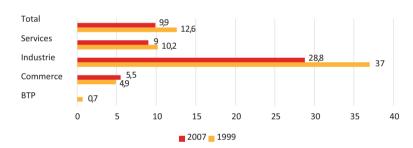
#### Répartition des UPI selon le nombre d'employés



Source: HCP

Le taux de féminisation des chefs des UPI a atteint 9,9% en 2007. Selon les secteurs, le taux le plus élevé a été enregistré dans le secteur de l'industrie, malgré la baisse enregistrée par rapport à l'an 2000.

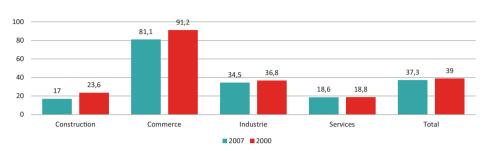
Evolution du taux de féminisation des UPI selon le secteur d'activité économique



Source: HCP

### 3.2.3. Les principales caractéristiques de la main-d'œuvre dans le secteur informel

Les unités de production informelles fournissent en 2007 un effectif global de 2.216.116 postes d'emploi contre 1.901.947 emplois en 1999, soit un taux d'accroissement global de 16,5%. Avec un tel effectif, le secteur informel a contribué avec 37,3% à l'emploi non agricole en 2007, contre 39% en 2000. Quant à la répartition selon le milieu de résidence, la contribution du secteur informel à l'emploi non agricole a atteint en 2007 49.4 % en milieu rural contre 34% en milieu urbain.



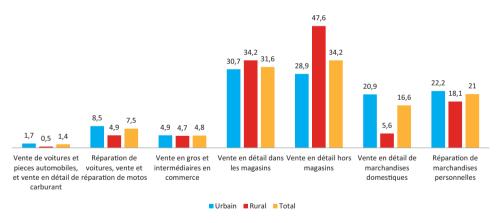
#### Part de l'emploi informel dans l'emploi non agricole

Source: Les enquêtes nationales sur le secteur informel 1999-2000 et 2006-2007, HCP.

Selon le secteur d'activité économique, le secteur informel fournit dans le commerce un taux d'emploi qui atteint 53% contre 21,5% dans l'industrie, 19% dans les services et 6,4% dans le BTP.

Selon la structure du secteur du commerce, le commerce de détail hors magasin se taille la part de 34,2% des emplois informels dans le secteur commercial, suivi du commerce de détail en magasin avec une part de 31,6% et du commerce de détail de biens personnels et d'articles domestiques (16,6%).

#### Structure du secteur du commerce selon les branches d'activité économiques



Source: Enquête nationale sur le secteur informel 2006-2007, HCP

Quant aux branches industrielles, la part l'industrie de textile, d'habillement, de cuir et de la chaussure s'élève à 38,8%, suivie de celle de l'industrie alimentaire (15,9%) et de la branche de fabrication d'articles en bois (9,2%).

#### 39,2 34,9 40 35 30 22,2 25 18,1 17,5 21 15,9 16 15,8 15,9 15,2 20 13,6 9.2 15 7,5 10 5 Industrie alimentaire Industrie de textile. Fabrication de produits Fabrication de produits Autres industries habillement, cuir et en bois en métal et industrie de chaussures matériaux ■ Urbain ■ Rural ■ Total

#### Structure du secteur d'industrie selon les activités économiques

Source: Enquête nationale sur le secteur informel 2006-2007, HCP

50

40

30

20

10

21,4

Dans le secteur des services, la branche du transport et de la communication réalise un taux de 31,6% des activités de ce secteur, suivie de celle des services personnels (30,6%) et enfin de la branche « Restaurants, cafés et hôtels » (21,1%).

#### 43,3 27 20,2 21,1 20,2 21,1 20,2 16,8 7,9

Services personnels

#### Structure du secteur des services selon les activités économiques

Source: Enquête nationale sur le secteur informel 2006-2007, HCP

Restaurants, cafés et hôtels Transport et communication

# 3.2.4. Contribution des UPI à la baisse du chômage et à la génération de la précarité

■ Urbain
■ Rural
■ Total

Le secteur informel est caractérisé par la prédominance des relations sociales traditionnelles d'ordre familial. En effet, 90% des employés dans ce secteur entretiennent des liens de parenté avec les chefs des UPI.

Ce secteur connaît également différentes formes de pauvreté, de précarité et de marginalisation. En effet, 20% des UPI à chiffre d'affaire (CA) élevé réalisent un CA de 674.785 DH, soit plus de 138 fois la moyenne réalisée par les UPI à faible CA. La première catégorie des UPI s'accapare ainsi plus de 74,7% du volume total du CA informel, alors que 20% des UPI à faible CA n'en réalisent que 0,5%.

En dépit de l'accroissement de l'effectif des actifs occupés du secteur informel (16,5% entre 2000 et 2007) et de la baisse, au cours de la même période, du taux du chômage de 13,6% à 9,8%, au niveau national, la contribution de ce secteur au PIB a chuté de 16,2% à 14,1%. Cette baisse pourrait s'expliquer soit par la faible productivité du

Autres services

secteur soit par la tendance à le formaliser. La faible qualification des actifs occupés du secteur serait à l'origine de cette situation : en 2007, 3% seulement ont un niveau d'études supérieur, contre 7,4% au niveau national.

#### 3.3. Quelques constats issus du diagnostic du secteur informel

La création d'emplois dans le secteur informel est un indicateur positif de la dynamique de l'économie nationale, bien qu'elle s'accompagne de la précarité de ses actifs. On peut distinguer dans ce cadre quatre types d'activités informelles :

- celles qui concentrent les ruraux ayant immigré en ville. Elles se caractérisent par une grande compétitivité et n'exigent aucune qualification (cireur, gardien de voitures, porteur ...);
- celles qui demandent une certaine qualification (coiffeur, couturier, cordonnier...);
- celles qui comprennent des unités disposant de la capacité de concurrence avec le secteur formel (notamment le bâtiment et le transport);
- celles liées au secteur formel et qui cherchent à accroître leurs revenus et à se soustraire au paiement de l'impôt.

### 4. Les politiques publiques visant à soutenir l'emploi et l'autoemploi

Les constats issus de ce diagnostic ainsi que les mutations sociodémographiques que le Maroc a connues pourraient éclairer sur les motifs ayant poussé les pouvoirs publiques à adopter des politiques qui visent à lutter contre le chômage et à soutenir l'emploi décent, et ce à travers la promotion de l'auto-emploi et les PME. Force est de signaler à ce propos les diverses actions entreprises en faveur des jeunes, notamment les diplômés de niveau supérieur, ainsi que le rôle joué par le secteur privé, les banques et les associations de la société civile.

On distingue à ce niveau deux étapes : la première s'étend de 1980 à 2004 et la seconde de 2005 à 2014.

#### 4.1. Les plans publics (1980-2004)

#### 4.1.1. Le début du désengagement de l'Etat en tant que principal employeur

A partir de 1974-1975, le Maroc commençait à faire face aux problèmes de l'emploi et du chômage. Prenant acte de cette nouvelle donne que les résultats de la première enquête en milieu urbain (1976) sont venus corroborer, le Plan triennal (1978-1980) prévoyait plusieurs mesures, en matière de promotion d'emploi.

Cependant, les dispositions prévues dans le Plan quinquennal (1981-1985) n'ont pas été mises en œuvre suite à la mise en application du Programme d'ajustement structurel (1983). Ce dernier a conduit au désengagement de l'Etat en tant que principal employeur. Le chômage s'est donc accru, touchant également les lauréats des universités et des grandes écoles. En effet, le nombre de postes créés par l'administration a chuté de 47.981 en 1980 à environ 8000 en 1990.

Il convient de noter que les années 1980s ont connu également la réforme de la formation professionnelle (1984) et du système éducatif et de formation (1985), à travers la mise en place de passerelles entre les deux systèmes aux fins de réduire les taux élevés d'abandon scolaire et répondre à la grande demande sur l'enseignement collégial et secondaire.

#### 4.1.2. Promouvoir la création d'entreprises et de l'emploi

En plus de ces réformes, le programme Crédits Jeunes Promoteurs a été lancé (Loi n°36.87) en 1987. Il prévoit notamment l'octroi de crédits pour soutenir les jeunes en matière de création d'entreprises. A travers des mesures incitatives au profit de cette catégorie, ce programme favorisait la création d'entreprises et visait à ce que les jeunes puissent travailler pour leur propre compte.

#### Bilan et évaluation du programme Crédit Jeunes Promoteurs

Ce programme a été institué en vertu de la loi n°36-87 promulguée le 30-12-1987 et mise en application en août 1988. Il vise à encourager les jeunes promoteurs diplômés ou ayant une qualification professionnelle, âgés de 21 à 40 ans, à créer une entreprise. Le projet est financé par apport personnel à hauteur de 10%, 65% par l'Etat et 25% par les établissements bancaires. Ce prêt ne peut excéder un montant de 1 million de Dirhams par promoteur. Le taux d'intérêt pour un crédit de long terme est de 7% et de 9% pour le crédit à moyen terme (12 ans).

Malgré quelques acquis entre 1988 et 1992, les résultats obtenus par ce mécanisme financier se sont révélés mitigés. Une réforme a été donc introduite par la loi 14.94 relative à l'octroi de crédits à certains promoteurs diplômés de l'enseignement supérieur ou justifiant d'une qualification professionnelle (Crédits Jeunes Entrepreneurs), et par la loi 13.94 modifiée par la loi 15.96 relative à la création du Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes qui ne remplissent pas les conditions de diplôme d'enseignement supérieur ou de qualification professionnelle prévues à l'article 2 de la loi 36-87. L'âge limite est passé de 40 à 45 ans, Par ailleurs, la présentation d'un projet pour l'exercice d'une activité correspondante à la qualification n'est plus exigée, et les bénéficiaires de prêt peuvent, en vertu du nouveau texte, s'associer dans le cadre d'une société ou d'une coopérative.

Entre 1988 et 2000, 10.613 entrepreneurs ont bénéficié d'un montant de 5,4 milliards de dirhams, pour un total de 41.230 emplois créés. Des résultats jugés en-dessous des résultats escomptés, vu qu'au départ, l'objectif a été fixé de 2.000 à 3.000 emplois par an, soit 3 ou 4 emplois pour chaque entreprise.

Depuis 1988 jusqu'au juillet 1998, le nombre de projets financés, dans le cadre des lois 36.87 et 13.94, s'est élevé à 8937 et 245 projets, créant 37.000 emplois au total, soit 4 emplois en moyenne pour chaque projet. Le montant d'investissement pour chaque projet a été en moyenne autour de 500.000 DHs.

Par ailleurs, en vertu de la loi 16.87, 964 projets initiés par 1150 lauréats ont bénéficié des mesures d'encouragement, entre septembre 1990 et septembre 1998, pour un total de 5103 emplois créés, à raison de 5 emplois pour chaque projet.

Selon les trois banques (Banque Populaire, la BMCE et la CNCA) qui financent près de 80% des projets, le nombre de dossiers concernés par les échéances impayées s'élève, au 31 mai 1998, à 2.270 dossiers, soit 32%, dont 503 en situation de contentieux.

Une année après le lancement de ce programme (1988), le plan quinquennal 1988 - 1992 a été mis en œuvre, érigeant l'emploi en principale priorité. Il visait, entre autres, l'encouragement des PME, la réorientation de l'investissement, la sélection des programmes créateurs d'emplois et le développement de la formation professionnelle.

Les années 1990s ont connu plusieurs initiatives, couronnées par la mise en place du Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir en 1991, l'adoption de la Stratégie du Développement Social, en 1993, pour faire face aux répercussions négatives du Programme d'ajustement structurel, stratégie qui a placé la promotion de l'emploi au cœur de son action, la création, en 1994, du Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes, en vertu de la loi 13.94, l'initiation de la première étape de la Stratégie du Développement social, par le programme des priorités sociales (1996-2003), qui a concerné 14 provinces les plus vulnérables, en vue d'élargir l'accès aux services sociaux et la création d'emplois à travers l'Entraide nationale.

### 4.1.3. Vers de nouvelles pistes susceptibles de réduire les disparités au niveau du marché de l'emploi

Ces avancées n'ont pas permis pour autant de réduire l'écart entre l'offre et la demande, et ce pour différentes raisons : l'impact de la sécheresse sur l'agriculture et les activités agricoles en général et sur d'autres secteurs de l'industrie agroalimentaire ; l'urbanisation accrue et la baisse des investissements dans certains secteurs générateurs d'emplois, notamment le BTP.

Face à cette situation, et afin de promouvoir l'emploi au Maroc, le gouvernement s'est attelé à mettre en place une stratégie de développement économique, social et culturel.

A l'issue des Premières Assises nationales sur l'emploi qui se sont tenues à Marrakech en 1988, une stratégie nationale en matière d'emploi a été proposée. Ses principaux contenus ont été repris dans le Plan quinquennal 2000-2004.

Des mesures ont été donc prises par l'Etat pour améliorer la performance et l'efficience des programmes qui ont été adoptés dans la perspective de renforcer les emplois et optimiser la gestion du marché du travail. Il convient de signaler, à ce propos, la mise en place du programme Action-Emploi dédié aux lauréats de l'enseignement supérieur en chômage depuis plus d'une année et du programme de création d'incubateurs d'entreprises visant à résoudre un grand problème auquel se heurtent les jeunes promoteurs, à savoir le manque de locaux pour leurs entreprises.

Des mesures incitatives au profit de jeunes entreprises ont été également prises, dont notamment la réduction des cotisations à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale pour les jeunes recrues de ces entreprises, parallèlement à la mise en place d'une infrastructure locale génératrice d'emplois, à travers les mesures suivantes :

- la création d'une assiette immobilière dans les domaines publics ;
- la mobilisation des ressources financières pour répondre aux besoins des collectivités en matière de mise en place et d'équipement des zones économiques, ainsi que la mise à la disposition des entrepreneurs de terrains à des tarifs préférentiels ;
- l'activation du Fonds communal de financement des projets au profit de ces collectivités.

Plusieurs Départements ministériels ont fait de l'emploi l'un des axes prioritaires de leur action. Le Ministère de l'Agriculture a en effet œuvré pour le renforcement de l'intégration et l'auto-insertion des diplômés à travers l'octroi de bourses d'emploi, celui en charge de l'Artisanat s'est employé à créer de nouvelles structures de production, à promouvoir les produits de l'artisanat au même titre que l'emploi. D'autres actions ont été menées dans ce sens par les départements du Tourisme, de la Pêche maritime, de l'Habitat, de la Poste, des Nouvelles technologies et des Mines.

Au terme de ce Plan quinquennal, et grâce à ces mesures, le taux de chômage a enregistré un recul, entre 1999 et 2004, passant de 13,9% à 10,8%.

Sur le plan institutionnel, cette période a connu l'adoption du Code du travail, de même que de la loi relative à la création et à la promotion des PME, en plus de la mise en place et le renforcement du rôle de l'ANAPEC. Cependant, ces initiatives n'ont eu qu'un impact bien limité sur le taux chômage des lauréats de l'enseignement supérieur. Il a presque stagné pendant cette période (passant à peine de 27,6% à 26,7%).

Soulignons également le ralentissement de la croissance de l'économie nationale, lors de la même période, et l'inefficience des services d'intermédiation en place. Ces résultats limités s'expliqueraient par les nombreuses entraves qui ont freiné la mise en œuvre des programmes :

- accès difficile des jeunes désireux de créer leur propre entreprise au système bancaire ;
- faible appui aux jeunes lors de la phase de création et du démarrage du projet;
- rôle limité des organisations et des associations professionnelles dans l'accompagnement de jeunes porteurs de projets ;
- faible performance ou incapacité des services publics à mettre en œuvre les mesures prises et à gérer le marché du travail, tout en répondant positivement aux exigences des chercheurs d'emploi.

#### 4.2. Politique publique en matière d'emploi (à partir de 2005)

Il ressort d'une étude des politiques publiques qu'à partir de 2005, une distinction est établie entre, d'une part, les politiques sectorielles, dont les objectifs sont la création d'emplois décents et l'appui à l'investissement, et d'autre part, la politique nationale en matière d'emploi.

#### 4.2.1. La politique nationale de l'emploi

#### 4.2.1.1. Le soutien de l'auto-emploi au cœur de la politique nationale de l'emploi

Vu sa dimension sociale et économique, le chômage est l'un des principaux problèmes auquel les différents gouvernements font face. Il est l'un des défis majeurs que le Maroc vise à relever à travers une vision qui trouve sa traduction dans une politique nationale en la matière.

Cette politique s'articule autour de 4 axes :

- promouvoir l'emploi pour assurer l'insertion des diplômés chômeurs n'ayant jamais travaillé et qui sont dans une situation de chômage de longue durée;
- améliorer l'adéquation formation-emploi, sur la base des exigences du marché du travail, et renforcer l'emploi des diplômés chercheurs d'emploi;
- soutenir la création d'entreprises, à travers l'accompagnement et l'assistance nécessaires, et permettre un accès plus facile aux crédits ;
- assurer une meilleure gouvernance du marché du travail.

La politique nationale de l'emploi prend en compte plusieurs éléments dans les phases d'exécution à travers la mise en œuvre de mesures de promotion de l'emploi. Dans ce cadre, trois programmes ont été créés :

- Programme *Moukawalati* pour le soutien de l'auto-emploi et la création des entreprises, à travers l'accompagnement des jeunes porteurs de projets en amont et en aval de la création de leur PME. L'objectif étant de créer des entreprises qui constitueraient un véritable potentiel d'emplois et de richesses ;
- Programmes *Idmaj* et *Taehil* : le premier sert de première étape de l'emploi, et le second garantissant une formation adaptée pour un accès facile au marché du travail

#### 4.2.1.2. Bilan et évaluation du programme de soutien de l'auto-emploi Moukawalati

#### 4.2.1.2.1. Programme ambitieux, bilan mitigé

Il ressort des auditions, organisées par le CESE, que le programme *Moukawalati* a été, depuis son lancement effectif en septembre 2006 jusqu'au 14 février 2008, favorablement accueilli par les porteurs de projets qui ont massivement cherché à en bénéficier: 14.300 demandes ont été déposées, en plus de ceux ayant retiré leur demande (2500). Les guichets de soutien à la création d'entreprises ont examiné près de 11.229 dossiers, dont 9663 ont été retenus lors de la première phase et 5400 lors de la phase finale.

Des mécanismes de coordination et d'accompagnement des porteurs de projets ont été mis en place aussi bien au niveau régional que national à travers 310 guichets. Un manuel de procédures a été publié et des compagnes de sensibilisation ont été lancées afin de promouvoir le programme, stimuler la création des entreprises et homogénéiser les critères de sélection des projets. Néanmoins, même si l'objectif était de 30000 créations à l'horizon 2009, 5000 entreprises seulement ont vu le jour à cette échéance.

Quant au financement bancaire garanti par l'Etat, les statistiques révèlent que 50% des projets en ont bénéficié, avec un taux d'impayés à hauteur de 20%. Cette proportion est certes inquiétante, mais elle reste, somme toute acceptable à l'aune des critères en vigueur pour l'évaluation des risques. Cependant, malgré la faiblesse de ce taux, le nombre de projets ayant bénéficié du financement bancaire a accusé un recul, passant de 520 projets en 2009 à 35 seulement en 2013.

Le programme de soutien à l'auto-emploi a permis, entre 2001 et 2004, de créer 750 petites entreprises et 2185 emplois. Près de 540 demandes d'emploi ont été traitées par les unités de soutien et de conseil durant une année.

Le nombre de candidats ayant terminé leur formation a atteint 3746, alors que 696 candidats suivent encore leur formation. A l'issue de cette opération, 2867 dossiers ont été déposés auprès des banques pour le financement, 1118 ont été agréés et 836 projets ont été financés. 603 entreprises ont été créées, générant 2650 emplois au total.

Les informations disponibles indiquent que concernant la répartition des projets retenus selon les secteurs de production, le secteur des services vient en tête (39%), suivi de l'agriculture (27%), de l'industrie (21%), du BTP (5%), de l'artisanat et du commerce (3% chacun) et finalement du tourisme (2%).

Selon le type de diplôme, les premiers bénéficiaires sont les licenciés (39%) suivis des lauréats de la formation professionnelle (32%), des lauréats du baccalauréat (11%), et des diplômés du troisième cycle (8%). La balance penche nettement pour les hommes (70% des porteurs de projets).

#### 4.2.1.2.2. Les entraves ayant pesé sur les résultats

En dépit du nombre considérable des jeunes qui, poussés par un esprit entrepreneurial, ont voulu bénéficier de ce programme, le bilan a été loin des espérances. Des difficultés aux niveaux de l'accompagnement, de la formation, des qualifications des formateurs, de la coordination et du traitement informatique des données, ont lourdement pesé sur les résultats.

Ces difficultés pourraient s'expliquer par le manque d'expérience chez une grande partie des responsables des guichets *Moukawalati*, notamment en ce qui concerne la préparation des dossiers de crédit, la phase de financement, les défaillances du système informatique. En effet, un manque d'informations sur le programme a été relevé au niveau des agences bancaires. Ont été également constatées des difficultés relatives à la compréhension des procédures de la gestion du programme

et à l'échange d'informations entre les banques et la Caisse Centrale de Garantie sur l'application des dispositions et des procédures relatives à l'octroi des crédits et des avances.

#### Citons parmi ces entraves :

- Au niveau de la gouvernance :
  - des responsabilités qui ne sont pas clairement définies ;
  - des comités régionaux qui ne sont pas activés, en plus d'une faible coordination entre les intervenants institutionnels :
  - absence d'un pilotage par objectifs ;
  - une intervention des acteurs qui varie au gré de la conjoncture.
- Au niveau de l'accompagnement :
  - non-prise en compte des besoins spécifiques de chaque porteur de projet ;
  - absence d'accompagnement post-création;
  - manque d'expertise dans certaines régions ;
  - coût et modalités de paiement non-incitatifs.
- Au niveau du financement :
  - recul du financement bancaire;
  - risques élevés, notamment pour les TPE;
  - taux d'intérêt non préférentiels.

D'autres difficultés ont entravé la réussite du programme Moukawalati, dont notamment : un faible esprit entrepreneurial chez les porteurs de projets qui considèrent cette initiative comme une forme d'assistance sociale, lourdeur et complexité des procédures administratives et des formalités d'octroi des autorisations, accès difficile au financement bancaire et absence de suivi et d'accompagnement post-création de l'entreprise.

D'autres difficultés pourraient être citées, à savoir : une faible coordination entre les intervenants institutionnels dont la nature de l'intervention change au gré des circonstances, et des comités régionaux qui ne sont pas activés. Au niveau du fonctionnement, le projet a été marqué par l'absence d'un pilotage par objectifs, un manque en matière d'expertise dans certaines régions et un accès difficile au foncier et aux locaux destinés aux activités économiques.

### 4.3. Les piliers de la nouvelle stratégie nationale de l'emploi

La nouvelle stratégie nationale de l'emploi (2015-2025) place l'emploi au cœur des politiques publiques et sectorielles. En effet, il a été procédé à la création des conditions susceptibles de générer des emplois décents en nombre suffisant pour faire face au problème du chômage dans une conjoncture et un marché d'emploi caractérisés par le déséquilibre entre l'offre et la demande.

Cette stratégie vise à améliorer le cadre macro-économique et le climat des affaires au Maroc afin de créer des emplois de qualité en nombre suffisant pour résorber le chômage.

Considérant l'incapacité du système d'éducation et de formation à assurer l'adéquation formation-emploi et vu l'absence de mécanismes nécessaires permettant d'étudier et d'identifier les besoins du marché du travail qui souffre d'ailleurs de plusieurs défaillances, la nouvelle stratégie de l'emploi tend à valoriser le capital humain, à améliorer la gouvernance et à assurer l'intermédiation au niveau du marché du travail, et ce à travers la création de mécanismes efficientes de coordination sur les plans local, régional et national et la mise en place des dispositifs appropriés pour une bonne gouvernance.

Elle vise par ailleurs à remédier à l'écart entre l'offre et la demande d'emploi et à renforcer une dynamique de création d'emplois susceptible de répondre à la demande sociale en emploi productif et décent. La stratégie a de nombreux objectifs dont celui de pallier certaines défaillances, telles que le chômage à caractère structurel des jeunes, notamment diplômés, la faible qualification de la population active, la prédominance du travail précaire, la compartimentation du marché du travail (secteur public dont le potentiel de créations d'emplois est très limité, secteur privé formel et secteur privé informel).

# Partie 2: Perspectives de soutienet d'accompagnement de l'auto-emploi et défis d'intégration du secteur informel

Il ressort du diagnostic de la problématique de l'emploi et du problème du chômage que plusieurs facteurs structurels entravent l'évolution de l'auto-emploi, en particulier la défaillance de l'approche genre et la faible participation de la femme aux domaines de l'auto-emploi malgré ses compétences et ses qualifications. En effet, l'auto-emploi chez les femmes est limité à l'économie sociale et solidaire et aux activités génératrices de revenus dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté et la précarité, comme en témoigne la nature des projets dédiés aux femmes et soutenus dans le cadre de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH). Ces obstacles se manifestent également sur le plan territorial puisqu'on constate que le taux le plus élevé de l'auto-emploi a été enregistré au niveau de 4 régions au Maroc. Alors que, selon les régions entre 2000 et 2013, seulement 3 régions ont enregistré une importante augmentation des taux d'auto-emploi. Par ailleurs, selon le milieu de résidence, malgré la trajectoire descendante que connaît le milieu rural, ce dernier continue de représenter plus que 50% de l'auto-emploi.

Le diagnostic du secteur informel révèle la prédominance de l'analphabétisme, de la pauvreté et de la précarité bien que des efforts ont été déployés pour faire face à ces défis, et la faible valeur ajoutée des petites auto-entreprises qui sont dépourvues des moyens de modernisation et d'évolution.

Selon les statistiques relatives au diagnostic de la présente auto-saisine, l'auto-emploi n'attire que très rarement les diplômés et les compétences distinguées. Ce qui peut être expliquée par l'absence d'un climat d'affaires incitatif ou encourageant. Les écarts entre les programmes d'enseignement universitaire et les besoins de l'économie ne permettent que très rarement la qualification des lauréats des universités.

Cette partie porte sur les formes de l'auto-emploi, les apports de la loi relative au statut de l'auto-entrepreneur, ainsi que l'approche territoriale des politiques économiques, agricoles, et industrielles, et le rôle que l'auto-emploi est susceptible de jouer dans la mise en œuvre d'une telle approche.

# 1. Secteurs de l'auto-emploi et aperçu sur la mise en œuvre du statut de l'auto-entrepreneur

Il ressort du diagnostic de la situation du chômage et du secteur informel au Maroc que l'appui de l'auto-emploi revêt aujourd'hui un grand intérêt dans le maintien des équilibres socioéconomiques.

L'auto-emploi est considéré comme un moteur de renouvellement, de créativité et d'innovation dans l'économie, grâce à l'émergence d'un groupe d'entrepreneurs actifs dotés de compétences et animés d'ambitions. Dès lors, l'auto-emploi couvre des secteurs aussi variés que multiples.

#### 1.1. Secteurs de l'auto-emploi

Les secteurs de l'auto-emploi sont multiples. Toutefois, le diagnostic de la situation du secteur a montré que les unités de production qui peuvent être insérées dans le cadre de l'auto-emploi sont très actifs dans les secteurs de l'économie sociale et solidaire, en plus de l'économie numérique. A noter qu'elles sont aussi présentes dans les secteurs agricole, industriel et des services.

#### a. L'auto-emploi dans l'économie sociale et solidaire

En ce qui concerne l'économie sociale et solidaire, les unités de production qui peuvent être insérées dans le cadre de l'auto-emploi sont des activités génératrices de revenus susceptibles de réduire l'ampleur de la pauvreté, la précarité et la marginalisation. En témoigne justement la nature des projets financés dans le cadre de l'Initiative nationale pour le développement humain. Ils sont souvent localisés dans des milieux très pauvres, gérés, avec des moyens limités, par des catégories non qualifiées qui exercent des activités artisanales et qui restent dépendants du soutien qui leur est fourni. La majorité des bénéficiaires du soutien de l'Initiative nationale pour le Développement humain sont soit des chômeurs, des travailleurs journaliers ou des employés du secteur informel qui souffrent de conditions difficiles et instables.

#### b. L'auto-emploi dans le secteur agricole, industriel et des services

Le secteur agricole, industriel et des services est l'un des principaux domaines de promotion de l'auto-emploi. Le Maroc est un pays agricole par excellence. Le secteur primaire compte 1,5 million d'agriculteurs environ, et contribue en moyenne à 40% des offres d'emploi<sup>15</sup>. En outre, il ressort du diagnostic de la situation de l'auto-emploi au Maroc que le secteur agricole comprend 42,5% de l'ensemble de cette catégorie, suivi du commerce (27,8%). Selon le milieu de résidence, ces taux ont atteint respectivement 74,5% et 11,7% au milieu rural. . Quant à l'auto-emploi en milieu urbain, la part du commerce s'élève à 46,5% contre 13,3% pour l'industrie.

Dès lors, ces secteurs permettent à l'auto-entrepreneur de s'engager pleinement dans la dynamique de l'auto-initiative et la création d'entreprise.

### c. L'auto-emploi dans l'économie numérique, les technologies et les secteurs de l'innovation

L'économie numérique est considérée comme l'un des secteurs les plus prometteurs pour les entreprises émergentes. Elle offre, en effet, des opportunités propices à l'initiative et à l'innovation pour les catégories créatrices capables d'intégrer les domaines de l'économie, de la connaissance, et du numérique. A ce titre, la prise en charge des personnes douées et brillantes et l'appui qui leur est accordé a permis à cette catégorie d'accéder à la recherche, à l'innovation et de créer une valeur ajoutée permettant davantage de modernisation, de diversification et de compétitivité.

Etant l'un des principaux secteurs de l'auto-emploi, l'économie numérique et la technologie offrent des opportunités permettant de développer l'économie nationale en stimulant le PIB et en réduisant le taux de chômage de manière significative.

# 1.2. Programmes de soutien de l'auto-emploi dans le cadre de la diversité de ses secteurs

### a. Programmes de soutien disponibles pour accompagner l'auto-entreprise et intégrer le secteur informel

Les programmes élaborés pour l'appui aux auto-initiatives sont aussi nombreuses que les secteurs de l'auto-emploi. Ils ont pour buts d'améliorer les fonctions de soutien des métiers principaux de l'entreprise, à savoir, la production, la recherche et le développement, et d'accélérer la modernisation des systèmes informatiques et des réseaux des entreprises. Parmi les programmes de soutien disponibles pour l'accompagnement de l'auto-emploi, nous citons :

- « *Moukawalati* » : dans sa nouvelle version, y compris, les améliorations apportées au niveau de sa gouvernance, en termes de qualité du soutien et de l'accompagnement.
- « *Infitah* » : il a pour objectifs de numériser les TPE, renforcer leur transparence, et tirer profit des nouvelles technologies dans la gestion et la commercialisation.
- « *Imtiaz* » : Il a pour but de raffermir la compétitivité des entreprises marocaines, en leur permettant de bénéficier d'une prime à l'investissement qui complète le montage financier de leur projet.
- « *Moussanada* » : Consiste à accompagner quelques 500 PME dans leur démarche de modernisation et d'amélioration de leur productivité, y compris, la qualité, le coût, et le respect des délais.
- « *Rawaj* » : Il se fixe les objectifs suivants : appuyer, accompagner et moderniser le commerce de proximité, tirer bénéfice de la technologie marketing, ajuster les factures et les comptes et développer la productivité et la rentabilité de l'entreprise.
- « Damane Express » : Il s'agit d'un fonds visant l'accompagnement et favorisant l'accès aux crédits pour les micro-entreprises et les petites entreprises, ainsi que la réduction des risques bancaires relatifs aux crédits d'investissement, de fonctionnement et d'exploitation.

D'autres mesures d'adaptation ont été également prises pour consolider la croissance économique. A cet égard, la loi de finance de 2015 a prévu des mesures incitatives à l'emploi et aux PME afin de renforcer la performance et la contribution de celles-ci dans la dynamique économique.

#### b. Les nouveaux programmes d'appui à l'entrepreneuriat

Selon la loi de finance de 2016, et conformément aux orientations stratégiques du Plan d'Accélération Industrielle relatif à l'instauration d'un climat d'affaires propice, de nouvelles mesures ont été mises en place en matière de promotion de l'entrepreneuriat, de création des entreprises et d'adoption du statut de l'autoentrepreneur. Des mesures qui sont de nature à faciliter l'intégration et la mise à niveau du secteur informel.

Dans ce cadre, de nouveaux programmes ont été mis en place pour accompagner les entreprises, y compris, le programme « Imtiaz » qui porte sur le soutien des investissements en matière d'innovation technologique, et ce par l'octroi de primes allant jusqu'à 30% de l'investissement global, sans dépasser le plafond de dix millions de dirhams. Il y a également le programme « Moussanada » dédié à l'appui de la modernisation des mécanismes d'action de l'entreprise et des systèmes informatiques, en permettant de bénéficier d'une prime à hauteur de 30% du montant de l'investissement global, dans la limite de 7 millions de dirhams par bénéficiaire.

Quant à l'appui aux micro-entreprises, le programme d'investissement « Istitmar» a été mis en place afin de consolider les projets d'investissement en matière d'innovation technologique (2 millions de DHs par bénéficiaire). Le Programme « Tahfiz » a également été mis en place. Il consiste à appuyer les efforts de modernisation de gestion des systèmes informatiques, à travers l'octroi de primes allant jusqu'à 1,5 millions de dirhams par bénéficiaire.

### c. Défis à relever pour la promotion de l'auto-initiative et le développement de l'auto-emploi

Malgré les nouveaux programmes mis en place pour l'appui à l'auto-initiative, ce type d'entreprises doit encore faire face à certains défis. Elles buttent en particulier sur des difficultés au niveau du financement, de la modernisation et de la gestion, limitant ainsi leur compétitivité et le rythme de leur croissance.

Parmi les difficultés de l'auto-entreprise et des petites entreprises : l'accès au financement et les problèmes au niveau de la gestion et l'équipement. Ces défis peuvent être résumés comme suit :

- Manque au niveau de **l'encadrement et de l'accompagnement** en ce qui concerne la qualification et l'appui à l'entreprise durant les différentes étapes de sa création et de son développement, pour qu'elle puisse réaliser ses objectifs ;
- Accès difficile au **financement**, en l'absence des garanties nécessaires et l'incapacité des entreprises à fournir les documents requis pour bénéficier des crédits ;
- Absence d'une **gestion comptable** régulière et rigoureuse, d'autant que la majorité des auto-employeurs ne dissocient pas le compte personnel de celui de l'entreprise ;
- Absence d'une formation suffisante et continue aux fins d'être au diapason des évolutions aux niveaux des connaissances et de l'expertise et tirer profit des nouvelles technologies pour moderniser l'entreprise ;
- Absence d'une connaissance relative aux systèmes de planification et de gestion et des conditions de prise de risques, et faible utilisation des systèmes informatiques et des technologies modernes ;
- Non affectation d'un budget à la recherche & développement et à l'innovation ;
- Difficulté de garantir **les conditions du travail décent**, y compris, un salaire régulier, une couverture médicale et une retraite :

- Multiplicité et lenteur des **procédures administratives**, et difficulté d'accès aux informations, ce qui entrave l'intégration;
- Faible **compétitivité et possibilités** limitées d'accès aux marchés nationaux et internationaux eu égard aux problèmes de qualité et de coût de production ;
- Coût élevé de l'immobilier en raison des spéculations et difficulté de bénéficier du foncier public, aussi bien au niveau local que régional, ce qui affecte la stabilité et la viabilité de l'entreprise.

Ces défis sont également des obstacles qui empêchent l'intégration des unités du secteur informel dans l'économie structurée. La loi relative au statut d'auto-entrepreneur pourrait contourner lesdits défis, mais à condition que la mise en application de ses dispositions répondent aux attentes et ambitions des parties concernées et des professionnels, assurent les conditions du travail décent, installent un climat de compétitivité des unités intégrées et assurent une organisation et une réglementation des métiers à la lumière des évolutions actuelles et des mutations sociales.

### 1.3. Dispositions et mesures de la mise en œuvre du statut d'autoentrepreneur : aperçu sur la loi n° 114.13

La loi n° 114.13 relative au statut d'auto-entrepreneur vise à soutenir la dynamique de l'auto-emploi, en particulier chez les femmes et les jeunes, et à contribuer à l'intégration du secteur informel. Cette loi a également pour objectif de réduire le chômage de manière systématique et pratique, d'accroître le taux de la couverture médicale qui ne dépasse pas 50% actuellement, et d'intégrer 6 millions d'actifs parmi les auto-entrepreneurs et les employés non-salariés qui ne bénéficient pas d'un régime de retraite<sup>16</sup>.

Outre ces objectifs qui sont en passe d'améliorer les conditions de travail, ainsi que la stabilité et la protection sociale, le statut d'auto-entrepreneur vise à tirer profit de la formation, de l'accompagnement et du financement, et à accroitre le niveau et la performance professionnelle.

L'objet principal du statut d'auto-entrepreneur est de faire de la promotion de l'auto-emploi un objectif de développement de l'économie nationale, en intégrant le secteur informel, et ce à travers un système juridique incitatif de l'auto-entreprise, et en donnant à celle-ci une impulsion spécifique en œuvrant à le moderniser, à développer sa performance, à accroitre son rendement et à élargir son étendue aux fins de faire évoluer les secteurs, concrétiser le développement, et faire de l'auto-entreprise un pilier de compétitivité de l'économie nationale.

### a. Activités concernées par le statut d'auto-entrepreneur et procédures d'inscription et de radiation du registre national

La loi relative au statut d'auto-entrepreneur concerne toute personne physique exerçant, à titre individuel, une activité industrielle, commerciale ou artisanale, ou prestataire de certains services fixés par décret ministériel<sup>17</sup>. Les professions libérales réglementées en sont exclues, à quelques exceptions près, telles que l'informatique et les services d'Internet.

En vertu de ladite loi, le chiffre d'affaires annuel réalisé ne doit pas dépasser 500.000 dirhams pour les activités industrielles, commerciales et artisanales; et 200.000 dirhams pour les prestations de services et de conseil. La liste négative comprend les exceptions et les secteurs exclus de la liste des activités autorisées dans le cadre de ladite loi.

Conformément à cette loi, l'auto-entrepreneur est tenu de s'inscrire au registre national de l'auto-entrepreneur, qui comprend une liste d'informations personnelles et professionnelles. Cette opération a lieu dans les bureaux de la poste (Barid Al-Maghrib) dotée, en vertu de la loi, du pouvoir de contrôler le registre national de l'auto-entrepreneur, d'extraire les impôts et les taxes et de procéder à la radiation sur demande de l'auto-entrepreneur, ou en cas de manquement à ses propres obligations. Il perd ainsi la qualité d'auto-entrepreneur.

Le champ d'enregistrement dans le registre national de l'auto-entrepreneur a été élargi pour englober les banques commerciales engagées dans le soutien de l'auto-entreprise, suite à la signature d'une convention avec Barid Al-Maghrib à ce propos. Et cela fait suite à l'exécution des mesures prises dans ce cadre par Bank Al-Maghrib qui a accordé des financements selon des formules avantageuses aux micro et petites auto-entreprises.

Dans ce contexte, les banques commerciales ont entrepris un éventail d'action visant à accompagner l'auto-entreprise, notamment en proposant des produits bancaires, des lignes de crédits et des prêts spécifiques, et en assurant le soutien de ces entreprises vis-à-vis des difficultés qu'elles rencontrent, à condition que celles-ci observent les règles de la bonne gestion et du bon fonctionnement pour pouvoir gérer les risques et garantir la réussite et le développement de leurs activités. Les banques sont en effet conscientes que l'idée selon laquelle les prêts garantissent, à eux seuls, la création de l'entreprise a conduit à l'échec de *Moukawalati*. Elles sont convaincues aussi que l'essentiel est d'avoir un esprit d'initiative et de mesurer les risques en considérant le prêt comme étant un complément plutôt qu'un catalyseur. Par ailleurs, les banques commerciales estiment que les petites et auto-entreprises doivent être accompagnées par des cabinets d'expertise financière et comptable pour les aider non seulement dans l'élaboration et la présentation des dossiers de prêts, mais aussi dans la bonne gestion des comptes, des budgets, des dépenses et des investissements de l'auto-entreprise.

<sup>17 -</sup> Décret n° 2-15-303 (en date du 18 Rabii l 1437/30 décembre 2015) fixant la liste des activités commerciales, industrielles, artisanales et les prestations de services, pouvant être exercées dans le cadre du statut de l'autoentrepreneur-Bulletin Officiel n° 6431, publié le 7 Rabii II 1437 (18 Janvier 2016).

#### b. Bénéficiaires du statut d'auto-entrepreneur

Est bénéficiaire du statut d'auto-entrepreneur toute personne physique travaillant pour son propre compte, à l'exception des catégories suivantes : les fonctionnaires du secteur public ; les huissiers d'Etat ; les collectivités territoriales ; les employés des sociétés et des établissements publics ; les personnes morales de droit public ; les salariés du secteur privé, les personnes exerçant des professions réglementées et celles exerçant des professions exclues du système fiscal forfaitaire<sup>18</sup>.

A la lumière de cette restriction, l'auto-emploi est donc une activité principale et non complémentaire, contrairement à quelques pays (France) où l'auto-emploi encourage ces catégories à exercer des activités complémentaires, en plus de la profession principale dans le secteur privé ou public, afin de renforcer le pouvoir d'achat des citoyens, stimuler la consommation interne et relancer l'économie.

Sur la base des objectifs déclarés, le statut d'auto-entrepreneur vise à atteindre 100.000 adhérents à l'horizon 2020 avec un taux de 20.000 créations d'auto-entreprises, sans distinction dans ce chiffre entre les entreprises du secteur informel intégré et les entreprises émergentes nouvellement créées<sup>19</sup>.

#### c. Avantages accordés par le statut d'auto-entrepreneur

Le statut d'auto-entrepreneur dispense de l'obligation de s'inscrire au registre du commerce, et de l'obligation prévue à l'article 19 de la loi n° 15-95 formant code de commerce de tenir une comptabilité conformément à la loi n° 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants.

Le statut d'auto-entrepreneur accorde, selon ses objectifs déclarés, bon nombre d'avantages, dont notamment :

- une procédure allégée en matière d'inscription, d'adhésion et de retrait, sachant que celui-ci pourrait affecter les transactions avec les clients;
- une organisation et un accès à la mise à niveau et à la formation ;
- une opportunité de travailler dans des conditions légales et stables et de bénéficier de la couverture médicale et sociale ainsi que la retraite ;
- l'indépendance et l'accès aux ressources ;

<sup>18 -</sup> Architectes, assureurs, avocats, changeurs de monnaies, chirurgiens, chirurgiens-dentistes, commissionnaires en marchandises, comptables, débitants de tabac, éditeurs, experts comptables, exploitant d'auto-école, exploitant de salles de cinéma, exploitants de cliniques, exploitants de laboratoire d'analyses médicales, exploitants d'école d'enseignement privé, géomètres, hôteliers, huissiers de justice, imprimeurs, ingénieurs conseils, libraires, lotisseurs et promoteurs immobiliers, loueurs d'avions ou d'hélicoptères, mandataires de biens immobiliers, marchands en gros ou en détail d'orfèvrerie, bijouterie et joaillerie, marchands exportateurs ou importateurs, métreurs vérificateurs, médecins, notaires, prestataires de services liés à l'organisation des fêtes et réceptions, pharmaciens, producteurs de films cinématographiques, opticiens et lunetiers, radiologues, tenants de bureaux d'études, transitaires en douane, topographes et vétérinaires, artistes-auteurs et commissaires aux comptes.

<sup>19 -</sup> Ce chiffre est très modeste s'il comprend l'intégration du secteur informel, vu l'ampleur de ce secteur qui dépasse les deux millions d'entreprises. Il est pourtant très optimiste, à l'instar des programmes précédents n'ayant pas abouti aux résultats escomptés, s'il se limite aux nouvelles entreprises émergentes nouvellement créées.

- la possibilité de bénéficier des programmes spéciaux de financement bancaire, en plus de l'éventualité de jouir du soutien prévu par des programmes publics ;
- une possibilité de conserver la propriété intellectuelle et industrielle.

De plus, en vertu de l'article 2 de ladite loi, l'auto-entrepreneur peut exercer son activité dans son local ou dans sa résidence principale sans risques, puisqu'il ne peut faire l'objet d'une saisie sur ces biens meubles ou immeubles pour couvrir ses dettes. Cette loi assure une protection aux auto-entrepreneurs qui travaillent à domicile ; dès lors, une immunité juridique leur est accordée contre toute saisie de leur domicile ou de leurs biens meubles n'ayant aucun lien avec l'activité exercée.

Le statut d'auto entrepreneur prévoit de mettre en place des guichets uniques dans les différentes villes et régions du Royaume, afin de mettre la politique de proximité au profit de cette catégorie. A ce propos, l'inscription, la déclaration, et le versement auront lieu auprès de « Barid Al-Maghrib », chargé de la réception des déclarations et du transfert des impôts.

Le statut d'auto entrepreneur dispose d'une fiscalité allégée et stimulante qui atteint 1% du CA pour les activités industrielle, commerciale et artisanale, et 2% pour les prestations de services.

L'auto-entrepreneur est tenu de déposer mensuellement ou trimestriellement les déclarations du chiffre d'affaires encaissé auprès des bureaux de la poste, ou par tout procédé électronique et de verser en même temps le montant de l'impôt dû et les cotisations sociales au titre du régime de couverture sociale et médicale visés à l'article premier de la loi n° 13.114. La mise en œuvre de cette procédure dépend de la promulgation de textes d'application et nécessite l'adoption d'une approche adaptée.

Il convient de signaler que les décrets organisant et complétant la loi devraient statuer sur les procédures nécessaires à la mise en œuvre de la couverture médicale et de la retraite au profit de l'auto-entrepreneur, ou celles relatives à l'amendement du code de commerce dans la partie relative au registre de commerce, ou au code de procédure civile sur l'immunité du domicile et des biens meubles de l'entrepreneur qui fait de son domicile un local professionnel.

### d. Accompagnement, formation, qualification et soutien continu à l'entrepreneur

En vertu de l'article 13, Maroc PME (Ex Agence nationale pour la promotion de la petite et moyenne entreprise) est chargée de mettre en place et de renforcer des programmes et des initiatives de sensibilisation, d'assistance technique, de formation et d'appui aux auto-entrepreneurs dans un cadre conventionnel.

Il est institué auprès du ministère chargé du commerce et de l'industrie un comité national<sup>20</sup> de l'auto-entrepreneur. Ce comité est chargé de fixer les mesures de mise en œuvre du statut d'auto-entrepreneur, de mobiliser les fonds nécessaires, d'assurer le suivi de son exécution, de coordonner les actions des parties concernées, de fixer leurs responsabilités et d'améliorer l'efficacité et l'efficience dudit statut.

Il est à noter que les textes réglementaires devraient apporter un éclairage sur la nature des fonds affectés et les modalités de leur gestion, étant donné qu'en termes de gestion du financement, ladite loi ne désigne aucune source ou mécanisme de financement tel qu'un fonds national ou public. Ce point est central vu que le financement, en général, est un problème structurel responsable de la faiblesse des politiques d'emploi ayant un impact négatif sur l'appui à l'initiative et la création des auto-entreprises.

En vertu de la loi, le comité national de l'auto-entrepreneur est chargé de mener, lui-même ou confier à un tiers, des études et des enquêtes sur le statut d'auto-entrepreneur et sur l'impact de sa mise en œuvre, et d'établir un rapport annuel sur le bilan de la mise en œuvre du statut d'auto-entrepreneur.

Il est à signaler que le comité national chargé de la coordination ne compte pas parmi ses membres ni des représentants du secteur de l'enseignement ni de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, même s'ils peuvent jouer un rôle important dans l'initiation à la culture de l'entrepreneuriat et dans la promotion de l'esprit d'initiative. De plus, l'implication de ses secteurs aurait d'ailleurs une incidence sur l'adaptation des programmes scolaires et universitaires aux besoins de l'économie, en plus de la promotion de la recherche scientifique pour une autoentreprise innovante.

Il est à noter également que la liste des membres dudit comité ne comprend ni des représentants des organismes professionnels et syndicaux ou ni des experts. D'autre part, les décrets d'application n'ont pas fixé les modalités de supervision et de gouvernance pour évaluer la performance et l'engagement effectif des instances concernées.

En vertu de l'article 12 de ladite loi, le comité met en place dans l'ensemble du territoire, des guichets d'accueil, d'orientation, de conseil et d'accompagnement des auto-entrepreneurs. Il met également à la disposition des auto-entrepreneurs tous les renseignements et documents relatifs au statut d'auto-entrepreneur.

<sup>20 - 21</sup> organismes publics et semi-publics font partie du comité, à savoir : l'autorité gouvernementale chargée de l'économie et des finances, l'autorité gouvernementale chargée de l'intérieur, l'autorité gouvernementale chargée de l'industrie et du commerce, l'autorité gouvernementale chargée de la formation professionnelle, l'autorité gouvernementale chargée de la santé, l'autorité gouvernementale chargée de la santé, l'autorité gouvernementale chargée de la jeunesse, l'autorité gouvernementale chargée de la solidarité sociale et de la femme, l'autorité gouvernementale chargée du tourisme, l'autorité gouvernementale chargée des mines, l'autorité gouvernementale chargée des mines, l'autorité gouvernementale chargée des de la gouvernance, l'autorité gouvernementale chargée de l'artisanat, Bank Al-Maghrib, l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail, l'Agence de développement social, l'Agence nationale pour l'assurance maladie, l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences, la société anonyme Barid Al-Maghrib (S.A) et la Caisse nationale de sécurité sociale.

### e. Initiatives de communication, de sensibilisation et de formation au profit de l'auto-entrepreneur : expérience pilote

Maroc PME (Ex ANPME) chargée du secrétariat du comité national de l'autoentrepreneur a organisé, en collaboration avec les partenaires régionaux et locaux, 30 rencontres de communication et de sensibilisation dans les différentes régions du Maroc aux fins de discuter de l'importance de l'auto-emploi, faire valoir l'importance et les caractéristiques de l'auto-entreprise et expliquer les procédures du statut de l'auto-entrepreneur et les facilités qu'il offre en vue de le faire connaître aux jeunes et aux femmes porteurs d'initiatives pour les encourager à créer des auto-entreprises.

Dans ce cadre, Maroc PME a renforcé la campagne de communication et de sensibilisation par un programme de formation élaboré en partenariat avec l'Office national de la formation professionnelle et la promotion du travail (OFPPT). Destiné aux premiers bénéficiaires du statut de l'auto-entrepreneur, ledit programme comporte des sessions de formation sur l'entrepreneuriat et en particulier sur le Statut d'auto-entrepreneur.

Afin de fournir un accompagnement professionnel convenable aux auto-entrepreneurs, Maroc PME a choisi d'impliquer des bureaux d'expertise spécialisés qui seront chargés de fournir le soutien et l'accompagnement à l'auto-entreprise dans toutes les étapes de création et de développement. Elle a également mené une étude complémentaire qui porte sur trois axes : le premier est la mise en place d'un réseau de conseillers pour aider les auto-entrepreneurs ; le deuxième est l'élaboration d'une plate-forme institutionnelle qui comprend les administrations et les institutions publiques pour associer et coordonner les prestations des services publics offerts à l'auto-entrepreneur ; et le troisième est relatif à la création d'un club de sponsors et des incubateurs publics et privés.

# 2. Approche sectorielle et territoriale de l'auto-emploi et intégration du secteur informel

La mise en place effective de la promotion de l'auto-emploi et de l'intégration du secteur informel est basée sur la mise en œuvre d'une approche sectorielle variée qui bénéficie du partenariat public-privé en vue d'encourager les jeunes et les femmes à l'entrepreneuriat et à la création de l'auto-entreprise.

En considérant les efforts et le rôle primordial de l'Etat dans la lutte contre le chômage, des politiques publiques et de grands chantiers structurants ont été lancés. Cependant, l'Etat a omis, dans la mise en œuvre des stratégies sectorielles, la contribution de l'auto-entreprise qu'elle soit sous forme de sous-traitance ou à travers les professions et les services complémentaires qu'elle fournit aux entreprises quelle que soit leur taille. De ce fait, la mise en œuvre de ces politiques s'est heurtée à des défis réels, ce qui a débouché sur des résultats limités par rapport aux objectifs fixés<sup>21</sup>.

<sup>21 -</sup> L'accent a été mis sur le côté stratégique et financier dans l'élaboration des plans sectoriels. L'élément humain et le niveau de compétence et formation indispensables à la réussite des projets ont été négligés.

### 2.1. Evaluation de l'approche sectorielle, régionale et locale de l'autoemploi

Durant les 15 dernières années, le Maroc a procédé à des réformes au niveau des principaux secteurs stratégiques. Les chantiers lancés dans ce cadre contiennent une pléiade de mesures qui sont de nature à accroître les investissements de manière à réaliser un développement durable et créer des emplois décents.

#### a. Programmes visant à augmenter le taux de croissance et à créer des emplois

Le 3<sup>e</sup> millénaire a été marqué par le lancement de grandes réformes structurelles ayant pour objectif de soutenir le niveau de croissance qui a connu plus ou moins une bonne évolution. Afin de maintenir ce niveau de croissance, tel que prévu par les prévisions économiques, les autorités marocaines se sont orientées vers l'adoption de politiques publiques et la mise en œuvre de programmes sectoriels répondant à une double logique:

- En premier lieu, la modernisation des secteurs traditionnels tels que le Plan Maroc vert, pour développer le secteur agricole, la Stratégie *Halieutis*, pour promouvoir la pêche maritime et la pisciculture, et la Vision 2015 pour l'artisanat afin d'insuffler une nouvelle dynamique dans ce secteur;
- En second lieu, le développement des secteurs innovants, tels que les énergies renouvelables (Stratégie énergétique nationale), la logistique (Stratégie nationale de développement de la compétitivité), l'automobile et l'aéronautique (Pacte national pour l'émergence industrielle), les services à haute valeur ajoutée et dans lesquels le Maroc dispose d'atouts et avantages considérables (Vision 2020 pour le tourisme, Plan Rawaj, Plan Maroc export, Stratégie Maroc Numeric, Stratégie Maroc innovation...).

La plupart de ces stratégies et programmes sectoriels tendent à atteindre les objectifs fixés qui consistent globalement à réaliser une croissance économique durable qui contribue d'une manière remarquable à générer la richesse et à créer des emplois décents, et ce à travers l'adoption d'une approche innovante, basée sur la contractualisation et le partenariat entre le secteur public et privé.

#### b. Stratégies sectorielles: pilier principal pour la création d'emplois

Les politiques sectorielles figurent parmi les principaux piliers de la croissance. En effet, le Maroc vise, à travers ces politiques à accélérer et consolider sa croissance économique, et à créer ainsi des opportunités d'emplois décents. Cependant, l'étude de l'homogénéité de ces politiques sectorielles et leur impact sur l'emploi pose des défis méthodologiques majeurs en termes d'élaboration, de planification et d'évaluation de ces stratégies sur la base d'indicateurs précis de suivi et d'évaluation, notamment pour les emplois créés.

Par conséquent, l'évaluation de ces stratégies et le bilan d'étape présentés par les acteurs économiques ont révélé qu'il est crucial de prendre en compte les dimensions sociales et économiques au moment de l'élaboration desdites politiques et de fournir ensuite une vision claire sur les indicateurs de suivi de leur exécution.

A cet égard, les objectifs doivent être assortis de chiffres précis en ce qui concerne l'emploi et la croissance.

Considérant que cette double logique constitue une base pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes sectoriels, ceux-ci s'orientent vers un remplacement, aussi partiel soit-il, des postes d'emploi susceptibles d'être perdus dans la majorité des secteurs traditionnels ( le bâtiment, le textile et le cuir à titre d'exemple) par les opportunités d'emploi créées dans des secteurs nouveaux.

Tableau: Comparaison des données relatives aux emplois prévus et aux emplois créés

	Date de lancement	Horizon	Emplois	s prévus	Nombre	Nombre d'emplois créés depuis le lancement des programmes jusqu'à 2012	
Programmes sectoriels			Taux annuel	Total	d'emplois créés par an avant le lancement des programmes		
Plan Maroc vert	2008	2020	125.000	1.500.000	+26.000	- 12.000	
Pacte national de l'émergence industrielle	2009	2015	36.700	220.000	+18.000	-20.000	
Vision 2020 de tourisme	2010	2020	47.000	470.000	+25.000	+48.000	
Plan Rawaj	2008	2020	37.500	450.000	+22.000	+28.000	
Stratégie nationale du développement de la compétitivité 2015	2008	2015	8.800	61.600	+16.000	+5.000	
Halieutis	2009	2020	10.400	115.000	-	-	
Vision 2015 de l'artisanat	2007	2020	14.700	117.500	-	-	
Plan Maroc Numéric	2009	2013	6.500	26.000	-	-	
Plan Maroc export	2009	2018	33.300	300.000	-	-	

Source : Ministère du travail et des affaires sociales, 2014

Il ressort de l'étude de ces données statistiques que les politiques sectorielles n'ont pas pu créer des emplois tel que prévu au moment de l'élaboration et de la formulation de ces politiques. De ce fait, il apparait clairement que le plan Maroc Vert, qui se veut être une révolution verte continue en vue d'une modernisation de l'agriculture pour en faire un catalyseur durable du développement économique, avec une forte valeur ajoutée, n'a pas contribué à la création d'emplois dans le secteur : il a marqué un déficit d'environ 12.000 emplois, alors que le secteur a connu la création de 26.000 emplois avant le lancement de ce plan. Le Pacte national pour l'émergence

industrielle n'a pas fait exception : il a enregistré un déficit estimé à 20.000 emplois alors que le secteur a connu la création de 18.000 emplois avant le lancement de ce programme.

Quant à la Stratégie nationale de développement de la compétitivité, on constate que malgré la création d'environ 5000 emplois, ce nombre demeure faible comparé à la moyenne annuelle de l'offre d'emploi dans le secteur avant le lancement du projet, qui s'établit chaque année à 16.000 postes.

Cependant, les secteurs qui ont pu réaliser des résultats positifs sont : la Vision 2020 pour le tourisme, avec la création de 48.000 emplois (25.000 par an avant le lancement du programme) et le programme Rawaj avec 28.000 emplois (22.000 par an avant le lancement du programme).

Bien que ces données ne concernent que l'indicateur de l'emploi, le Conseil économique, social et environnemental souligne que les statistiques relatives à l'auto-emploi ne sont pas disponibles, même si les résultats de certains programmes tel que Rawaj portent sur l'auto-emploi.

#### c. Evaluation de l'efficience de l'emploi dans les programmes du secteur public

En dépit du nombre des emplois créés et mis à part les indicateurs chiffrés relatifs à l'impact prévu des politiques sectorielles sur le marché du travail en termes de création d'emploi, on constate que le facteur de l'emploi n'est pas pris en compte dans sa dimension globale lors de la formulation de ces politiques. Il est dès lors difficile de déterminer les besoins en formation et en compétences en l'absence d'une approche méthodologique appropriée, d'où l'impossibilité de percevoir le rôle des politiques sectorielles dans la création d'emplois décents ainsi que dans l'accroissement de leur qualité. C'est d'ailleurs le résultat auquel a abouti l'évaluation d'étape de ces politiques (congrès, réunions des instances de gestion et de gouvernance).

Il est à noter que bien qu'elles soient complexes, l'élaboration et la formulation des politiques publiques représentent l'une des principales étapes permettant de prévoir la réussite ou l'échec de ces politiques. L'importance de cette étape réside dans l'interconnexion de tous les facteurs économiques, sociaux et politiques, sans oublier la multiplicité des intervenants dans l'élaboration de ces politiques.

En plus des indicateurs chiffrés qui se caractérisent par une certaine carence, vu qu'elles n'offrent pas d'informations concernant l'impact des emplois créés sur l'augmentation de la productivité, la prise en compte de la dimension qualitative des nouveaux emplois créés sur le marché du travail nous renvoie aux résultats qui ont fait l'objet de consensus, notamment :

- la faible contribution des partenaires économiques et sociaux dans l'élaboration et l'exécution des stratégies sectorielles ;
- l'absence des études permettant l'évaluation des stratégies sectorielles, notamment en matière de création d'emploi ;
- l'absence d'une vision intégrée pour exécuter ces stratégies et d'une coordination avec les programmes de promotion de l'emploi ;

- l'incapacité des politiques sectorielles à créer des opportunités d'emploi productives et qualifiantes vu l'absence d'une approche stratégique ;
- la préférence donnée aux compétences venues de l'étranger dans certains secteurs, ce qui affecte l'attractivité desdits secteurs ;
- le ralentissement de la croissance suite à la crise économique mondiale a entrainé le ralentissement de la mise en œuvre des programmes sectoriels depuis l'an 2010;
- l'incapacité du système d'éducation et de formation de répondre aux besoins des politiques sectorielles en termes de ressources humaines qualifiées, et l'insuffisance des mesures d'urgence entreprises afin d'adapter l'offre de formation aux besoins du marché du travail:
- une mise en œuvre insuffisante des politiques sectorielles à l'échelle régionale et la non-implication des ressources humaines régionales dans l'exécution des programmes.

De plus, le CESE constate que le rôle de l'auto-emploi n'a pas été pris en considération lors de l'élaboration des politiques sectorielles, étant entendu que l'auto-emploi peut grandement contribuer au succès desdites politiques et à la réalisation des objectifs tracés.

En outre, la mise en œuvre régionale des politiques sectorielles figure parmi les actions cruciales à mener pour garantir le succès du chantier de la régionalisation avancée.

### 2.2. Mise en œuvre de l'approche sectorielle pour relancer l'autoemploi et intégrer le secteur informel

Sur la base de ce qui précède, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre une approche sectorielle pour soutenir l'auto-initiative, promouvoir l'auto-emploi et contribuer ainsi à l'intégration du secteur informel. Pour ce faire, les politiques publiques doivent permettre à l'auto-initiative d'occuper la place qui lui revient sur la scène économique et contribuer ainsi aux efforts visant à structurer et à intégrer les activités informelles.

# a. Auto-emploi et services fournis aux personnes, aux groupements et aux entreprises

En plus des domaines classiques qui attirent les entrepreneurs pour la création des auto-entreprises, le développement technologique et l'économie participative permettent d'ouvrir de nouveaux horizons pour la diversification des services de proximité au profit des individus, des groupements et des entreprises, ce qui permettrait d'encourager les jeunes à l'entrepreneuriat et élargir le champs de leur investissement et de leur innovation.

Dans ce sillage, les auto-entreprises qui se distinguent dans les domaines des industries et des services peuvent s'engager dans la dynamique de la sous-traitance : elles peuvent travailler pour le compte d'autres PME ou même servir les grandes entreprises dans le cadre d'un cahier des charges définissant les engagements de chaque partie.

Cette orientation vers la sous-traitance et l'implication des auto-entreprises dans la chaine de production s'inscrit dans un contexte de modernisation des secteurs au niveau régional et de mobilisation des compétences locales, y compris les auto-entreprises, et ce dans le cadre d'une approche stratégique et intégrée visant tant à réhabiliter l'économie qu'à promouvoir et diversifier l'investissement

### b. Contribution de l'auto-emploi à la réussite de la Vision 2015 pour l'artisanat

Le secteur de l'artisanat est considéré comme étant le second employeur au Maroc. Toutefois, la majorité de ses entreprises travaillent dans le secteur informel dans des conditions difficiles et indécentes. En effet, selon la loi de finance 2016, le secteur de l'artisanat emploie environ 2,3 millions d'artisans et d'artisanes, soit 20% des employés actifs au niveau national. Outre sa contribution économique, ce secteur joue un rôle vital dans la conservation de l'héritage culturel et civilisationnel, et la préservation du patrimoine immatériel de l'artisanat marocain.

L'intégration du secteur de l'artisanat dans l'économie nationale est l'une des principales priorités. Aussi, puisqu'il s'agit d'un héritage culturel et civilisationnel caractérisant les différentes régions du Maroc, l'intégration de ce secteur constitue-telle une priorité dans la mise en œuvre des stratégies régionales de développement.

Malgré les réalisations accomplies par la vision 2015 pour l'artisanat<sup>22</sup>, ce secteur pâtit encore de la prédominance des unités informelles.

Partant de ce constat, la promulgation du statut de l'auto-entrepreneur représente une opportunité pour l'intégration de l'artisanat dans le secteur formel, ce qui facilitera l'encadrement des employés et leur soutien en vue de les doter des moyens de gestion efficaces pour une meilleure exploitation des compétences et des capacités.

Dans ce sillage, l'intégration des artisans dans le secteur formel nécessite la prise en considération des spécificités de leur travail et la nature de leurs besoins pour fournir le soutien financier et technique adéquat permettant de développer leurs performances et moderniser leurs méthodes de production.

Cette mesure est de nature à fournir les compétences nécessaires pour l'excellence et la qualité et aider par là-même à une extension et une conquête de nouveaux marchés nationaux et internationaux avec la conservation des marchés existants.

Il est à noter que l'utilisation des nouvelles technologies va permettre aux employés du secteur d'avoir une bonne gestion de leurs activités, en particulier en ce qui concerne la communication, la publicité et le marketing et va encourager les générations futures à se diriger vers l'artisanat et contribuer à son essor.

<sup>22 -</sup> Développement du chiffre d'affaires du secteur de 12%, soit 21,8 milliards de Dhs en 2015, amélioration de la valeur ajoutée de l'artisanat de 10 milliards de Dhs, création de 63.000 emplois nets, soit une hausse de 2,2 %, formation de 30.000 lauréats, et création de 840 micro, petites, et moyennes entreprises.

### c. Contribution de l'auto-emploi à l'activation de la Stratégie énergétique nationale

La nouvelle stratégie énergétique qui a été adoptée en mars 2009 vise l'augmentation de l'approvisionnement, l'abondance de l'énergie, en plus de la facilité de l'accès à l'énergie et à des prix raisonnables. Ces objectifs seront atteints à travers la diversification des sources d'énergie, le développement du potentiel énergétique et les capacités nationales dans ce domaine, notamment les énergies renouvelables et l'engagement de leur intégration à l'échelle régionale.

L'accompagnement des grands projets et chantiers structurels dans ce domaine nécessite des micro, petites et moyennes entreprises aptes à répondre aux besoins nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie. A noter que les grandes entreprises, seules, ne parviennent pas à satisfaire ces besoins.

Ainsi, la promotion d'une industrie locale accompagnant les grands projets et chantiers structurels est considérée comme une réelle opportunité pour la promotion de l'auto-emploi lié à toutes les spécificités du secteur.

Les micros et petites entreprises innovantes peuvent apporter des solutions créatives et rapides à certaines problématiques techniques qui entravent la mise en œuvre de la stratégie énergétique. La création des entreprises innovantes dans les domaines des énergies renouvelables préservant l'environnement repose sur un réel effort en matière de promotion et de financement de la recherche scientifique et des projets de développement des entreprises.

A ce titre, les universités ainsi que les instituts scientifiques et techniques marocains jouent un rôle primordial dans la formation des compétences scientifiques nationales capables de participer au développement des inventions et dans la création des applications aux petites, moyennes et grandes entreprises, facilitant ainsi leur action sur le terrain et consolidant leur compétitivité.

# d. Contribution de l'auto-entrepreneur à la mise à niveau, au développement et à l'intégration du monde rural

Le secteur de l'agriculture emploie plus de 4 millions de personnes vivant en milieu rural et crée plus de 100 mille emplois dans les industries alimentaires faisant ainsi du Maroc un leader au niveau de l'Afrique et du monde arabe en matière de sécurité alimentaire.

Le secteur agricole et le monde rural représentent un immense potentiel d'autoemploi pour les lauréats de la formation professionnelle eu égard aux besoins d'encadrement, de formation et d'aide aux agriculteurs et la nécessité du soutien technique au profit de cette catégorie durant toutes les étapes de l'activité agricole.

Le taux d'auto-emploi dans le milieu rural a atteint 74.5% pour le secteur de l'agriculture, et 11,7% pour le secteur du commerce comme précité dans le diagnostic statistique.

Le ministère chargé de ce secteur a mis en œuvre plusieurs initiatives en vue de soutenir la formation professionnelle dans le domaine agricole et promouvoir l'autoemploi en particulier parmi les jeunes pour la création de coopératives agricoles.

Il convient de mentionner, à cet égard, le rôle primordial que jouent les élèves ingénieurs et les lauréats des instituts agricoles dans le développement et la modernisation du secteur : cette catégorie a été soutenue pour créer des autoentreprises dans le domaine du conseil agricole et du support technique au profit des agriculteurs.

Le manuel de l'auto-entrepreneur a servi à orienter les porteurs de projets vers le domaine agricole<sup>23</sup>, mettant ainsi des données et des recommandations au profit des entrepreneurs tout en les accompagnant dans les différents stades du projet, de la conception jusqu'au lancement.

Concernant la diminution des disparités territoriales urbaines/rurales, le programme de mise à niveau du monde rural, avec un budget dépassant 5,8 milliards de DHs se révèle à la fois ambitieux et prometteur, d'autant plus qu'il vise la promotion de l'autoemploi dans divers milieux ruraux et agricoles et le développement des activités génératrices de revenus, avec pour objectifs ultimes la lutte contre la pauvreté et la marginalisation dans les villages, la mise en place des infrastructures nécessaires et le renforcement de l'économie sociale et solidaire.

### e. La nouvelle stratégie industrielle<sup>24</sup> : appui à l'auto-emploi et à l'intégration du secteur informel

Le Plan d'accélération industrielle 2014-2020 est venu renforcer les acquis du Pacte national de l'émergence industrielle et consolider ses résultats positifs, traduits notamment par le développement et l'expansion des industries marocaines à l'international, en particulier dans les domaines de l'automobile, l'aéronautique ainsi que la sous-traitance électronique et technologique.

Cependant, le secteur de l'industrie n'a créé que 75 mille emplois sur une période de 10 ans alors que les candidats au marché de l'emploi à l'horizon 2020 vont atteindre 1,3 millions de personnes.

Le nouveau plan s'articule autour de 10 mesures principales visant la création d'un climat d'affaires propice, la diminution du secteur industriel informel et la promotion de son intégration par le biais de mesures financières et sociales, la création d'une caisse de développement industriel et l'augmentation du PIB industriel pour atteindre 23 %.

Les mesures qui sont susceptibles de soutenir l'auto-emploi sont :

• L'instauration d'un climat propice aux affaires au profit des entreprises leaders dans le secteur de l'industrie, en leur accordant le soutien nécessaire en matière de transfert de la technologie et en facilitant la sous-traitance pour créer des pôles technologiques. Dans ce contexte, il importe d'activer le partenariat avec les universités dans le domaine de la recherche & développement, et la promotion des laboratoires des entreprises, en plus de l'incubation des auto-entreprises innovantes.

<sup>23 -</sup> http://www.almouhitalfilahi.com/?p=176

<sup>24 -</sup> http://lavieeco.com/news/economie/les-details-de-la-nouvelle-strategie-industrielle-2014-2020-29129.html

• L'intégration du secteur informel comme objectif stratégique pour réaliser la compétitivité et le progrès industriel : selon le diagnostic du Ministère du commerce, de l'industrie, de l'économie numérique, de l'investissement et du secteur informel, l'informel s'érige en obstacle devant l'amélioration de la spécialisation industrielle sur la base des critères de professionnalisme et de qualité. Ainsi, il est décidé de fournir de nouveaux mécanismes pour la promotion des micro et petites entreprises, en leur accordant un accompagnement convenable et des solutions financières répondant à leurs besoins. Il s'agit également de moderniser leur méthodes de travail à travers l'accès à l'informatique pour optimiser les méthodes de gestion et d'administration, améliorer le rendement et la transparence et bénéficier de la couverture médicale et de la retraite.

La loi relative au statut d'auto-entrepreneur confirme la dimension stratégique de cette mesure pour la mise à niveau et la modernisation de l'industrie nationale, et la mise à profit de toutes ses énergies et ses capacités pour une meilleure compétitivité.

• La formation pour compenser le problème du manque de compétences spécialisées par la formation d'un nombre suffisant de techniciens et stagiaires qualifiés. De même, les leaders de l'industrie et les professionnels expérimentés sont chargés de l'élaboration des programmes de formation à partir de l'évaluation sur le terrain des besoins réels de l'entrepreneur.

### f. Vision 2020 pour le tourisme : véritable potentiel de promotion de l'autoemploi, en particulier au niveau régional

La vision 2020 constitue une opportunité pour promouvoir le secteur touristique national et placer le Maroc parmi les 20 premières destinations touristiques mondiales, comme le prévoient, d'ailleurs, les objectifs de cette vision. A travers ce modèle touristique, le Maroc vise, pour les dix années à venir, à promouvoir le tourisme de qualité et à aménager six nouvelles destinations touristiques en vue de donner un nouveau souffle au développement des deux pôles internationaux qui ont été créés à Marrakech et à Agadir.

Ainsi, la mise en œuvre de cette vision et la mise en place de ses plans au niveau régional et local offrent une opportunité à l'auto-emploi à travers la création de projets portant sur des services de proximité (l'accompagnement des touristes et des services fournis dans les domaines d'accueil, de renseignements, d'assistance et de restauration...). Ceci d'autant plus que ladite vision a pris en considération la diversité culturelle et géographique dont dispose le Maroc, pour le développement du tourisme dans toutes les régions du pays; l'objectif étant de promouvoir le tourisme culturel et religieux en plus du tourisme médical et thérapeutique eu égard à leurs apports dans la mise en valeur du produit touristique national.

# g. Stratégie Maroc Digital 2020 et Stratégie Maroc innovation : principaux secteurs prometteurs pouvant stimuler l'auto-emploi à forte valeur ajoutée

La stratégie Maroc Digital 2020 a pour objectif de soutenir les partenariats public-privé, créer entre 20.000 et 60.000 emplois dans le domaine des nouvelles technologies et augmenter le PIB de 4 et 10 milliards de dirhams. La stratégie ambitionne également d'accélérer la transformation numérique de l'économie nationale, développer des

pôles technologiques régionaux et consolider la place du Maroc dans le monde arabe et au niveau de l'Afrique en tant que leader dans les technologies de l'information et de la communication.

Cette stratégie est ambitieuse vu la dynamique et la créativité qui caractérisent l'économie numérique. Cette dernière a un rôle. prometteur dans la promotion de l'auto-emploi et la création des entreprises innovantes, en particulier dans les prestations de services numériques, que ce soit pour l'économie moderne ou pour aider le secteur public à aller vers une administration numérique, ce qui renforce la bonne gouvernance.

Le classement mondial avancé du Maroc dans ce domaine, l'élargissement de la couverture d'Internet et le prolongement du programme de généralisation des technologies de l'information et de la communication dans le secteur de l'enseignement peuvent contribuer à répandre l'emploi de méthodes modernes d'enseignement-apprentissage et à faciliter l'intégration à l'avenir des jeunes apprenants dans l'économie moderne<sup>25</sup>.

Par ailleurs, la stratégie « Maroc Innovation » parie sur la technologie comme composante principale de la compétitivité et sur l'attrait des talents et compétences en vue d'atteindre 1000 brevets d'invention et créer 200 startups d'innovation.

Ces objectifs ambitieux ouvrent l'accès aux étudiants des universités et instituts supérieurs en vue de créer des auto-entreprises qui comptent sur le soutien des grandes structures, des collectivités territoriales et des régions concernant l'incubation technique, le soutien matériel et la mise à disposition des incubateurs et de laboratoires pour ces entreprises innovantes.

Plusieurs associations académiques spécialisées, y compris, «Maroc PME» (en France), «Maghreb injaz» et «Génie» (au Maroc) s'emploient à assurer le suivi et le soutien des projets des étudiants et des lauréats afin de créer des entreprises innovantes dans divers domaines, ce qui illustre le rôle principal que les organisations de la société civile peuvent jouer à cet égard.

### 2.3. Evaluation de l'approche locale et régionale de l'auto-emploi

# a. L'auto-emploi : levier pour la création d'une dynamique économique dans le cadre de la régionalisation avancée

La promotion de l'emploi fait partie des missions de développement social qui incombent à la région. Bien que le suivi des orientations déterminées au niveau national soit une obligation, cet objectif ne sera réalisé qu'à travers la mise en place effective au niveau régional des programmes sectoriels et des projets de développement qui doivent être lancés par la région.

Le chantier de la régionalisation avancée au Maroc est l'un des choix stratégiques du Maroc. Il a pour objectif l'instauration d'une régionalisation dans la perspective d'aller vers une démocratie locale effective qui fait des compétences et des qualifications

<sup>25 -</sup> Projet de la loi de finance 2016.

humaines un capital réel qui aura son rôle dans la consécration d'un développement économique et social durable et inclusif.

Ce choix stratégique du Maroc s'inscrit dans le cadre de la recherche d'une bonne gouvernance, aussi efficace que convenable, qui pourra répondre aux besoins de la population et permettre à la région de jouer un rôle pionnier dans le développement économique et social. Ainsi, dans le cadre des nouvelles attributions de la région, relatives à la régionalisation avancée, l'enjeu de l'emploi et de l'intégration des jeunes chômeurs dans le marché du travail demeure le défi majeur que la région doit relever dans le cadre de ses plans de développement.

Le Maroc connait de grandes inégalités entre ses régions en termes de taux de chômage. En effet, si ce taux est de 9,9% en moyenne au niveau national, il augmente dans les régions de l'Oriental et de Oued Eddahab-Gouira-Laayoune avec respectivement 17% et 15,3%. Ce taux atteint 12,8% dans les régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zaïr et Meknes-Tafilalt. Les taux les plus bas sont enregistrés à Taza-Al Houceima-Taounat (4%) et à Chaouia-Ouardigha (5,4%).

Les régions du Royaume connaissent des écarts en termes de développement économique et en climat économique propice à l'investissement et l'initiative. Cependant, chaque région a ses spécificités qui, si elles sont exploitées d'une bonne manière, peuvent devenir un moyen à même de créer un climat motivant à l'initiative, d'autant plus que la région ne peut pas résoudre la problématique du chômage à travers le recrutement dans la fonction publique au niveau local.

# b. Mise en place effective de la régionalisation et réalisation des objectifs escomptés

La réalisation, au niveau de la région, des objectifs sociaux relatifs à l'intégration des jeunes chômeurs dans le marché du travail est l'un des indicateurs permettant d'évaluer le succès de la régionalisation avancée au Maroc. En outre, elle met à l'épreuve la capacité de la région à élaborer des politiques, d'adopter une planification économique apte à consolider l'initiative, de réaliser un progrès intégré et productif de richesses.

A cet égard, la mise en œuvre effective de la régionalisation avancée requiert une planification et une gestion régionales qui permettent aux capacités locales et régionales de contribuer au développement de la région.

Si la question de l'emploi est au cœur des préoccupations pressantes de la région elle est tenue, dans le cadre de ses nouvelles attributions, de prendre plusieurs dispositions qui puissent promouvoir l'esprit entrepreneurial, et notamment, accompagner et encadrer les porteurs de projets innovateurs, simplifier les procédures d'accès au financement, étant donné que l'emploi dans le cadre de la fonction publique au niveau de la région ne peut répondre aux besoins de tous les diplômés lauréats des établissements de formation. A cet égard, les jeunes devraient tracer leur propre voie professionnelle à travers un projet personnel.

D'où l'importance d'avoir des partenaires privés et des établissements actifs, au niveau de la région (y compris, les universités, les instituts de formation, les établissements de soutien), qui sont en mesure d'assurer le suivi des grands chantiers économiques et des objectifs sociaux du Maroc, et d'initier des compétences animées par l'entrepreneuriat et l'esprit de compétitivité, capables de créer une richesse économique et répondre aux besoins du marché du travail.

La réussite de l'auto-emploi repose, d'une part, sur l'adoption d'une approche sectorielle et régionale intégrée, puisque la mise à niveau et le renforcement de l'économie nationale doit inclure l'ensemble des secteurs, et d'autre part, sur la promotion des auto-projets et des micro et petites entreprises, en vue d'affermir l'efficacité et le professionnalisme du tissu économique, de manière à ce que ces micros et petites entreprises y contribuent dans le cadre de la sous-traitance et de la production. Ces entreprises pourraient également représenter un noyau des grands projets si elles bénéficient d'une planification, une gestion, un fonctionnement convenables, à condition qu'elles aient accès à l'accompagnement et aux facilités nécessaires à leur essor.

En effet, il existe au sein des secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des services, du commerce, de l'artisanat, de l'énergie, de l'environnement, du transport, de l'équipement, de la logistique, de l'enseignement, de la formation et d'autres, des capacités considérables de création d'auto-entreprises réussies.

La mise en œuvre des projets sectoriels et structurels peut comporter, dans son cahier des charges, une contribution déterminée de l'auto-emploi à la mise en œuvre d'une partie desdits projets, d'une façon directe, ou à travers la sous-traitance dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des mines, du tourisme, de l'artisanat et des services, par l'intermédiaire des entreprises (comme la sous-traitance industrielle et des services).

L'approche sectorielle des politiques publiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'énergie et des services consiste à confier la mise en œuvre d'une partie des projets et des initiatives dans lesdits secteurs, à l'auto-emploi et à l'auto-entreprise, et ce dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs des politiques sectorielles nationales sur le terrain aux niveaux local et régional.

Il ressort de l'examen des politiques sectorielles que plusieurs objectifs peuvent être réalisés à travers l'auto-emploi local et régional.

En conclusion, on constate que l'approche relative à la contribution de l'auto-emploi à la mise en œuvre des politiques sectorielles n'est pas bien définie et requiert de déployer davantage d'efforts.

Excepté les secteurs artisanal, industriel et agricole, étant donné qu'ils disposent d'une approche et d'une conception de l'auto-emploi à travers l'intégration du secteur informel, les autres secteurs comme l'énergie, le tourisme et l'économie numérique, n'ont pas intégré l'auto-emploi en tant qu'objectif.

# Partie 3 : Approche des expériences internationales dans l'appui à l'initiative et à l'intégration du secteur informel

Le benchmark sur l'auto-emploi consiste en l'exposition des meilleures pratiques internationales en matière de développement et d'amélioration du climat d'affaires et de dépassement des obstacles sur lesquels butte le développement de l'auto-emploi, tant au niveau de la législation qu'au niveau des démarches incitatives pour l'accompagnement des auto-entrepreneurs.

Le Conseil a adopté, dans le choix des expériences internationales, l'observation des dénominateurs communs de manière à tirer profit de ces expériences dans la réalité marocaine. Le Conseil a également opté pour des expériences variées et diversifiées, en particulier concernant le niveau de développement des pays choisis. Les expériences se présentent comme suit :

- 1. Les expériences du Canada, de la France et des Etats Unis en matière de travail indépendant et d'auto-emploi;
- 2. Les expériences de l'Inde et du Brésil dans la lutte contre la pauvreté et la précarité, l'intégration du secteur informel et le soutien des très petites et des petites entreprises;
- 3. Les expériences de l'Indonésie et du Sénégal dans l'intégration du secteur informel à travers la relocalisation des marchands ambulants.

Bien que l'expérience du Sénégal ne soit pas la plus aboutie, elle représente néanmoins des éléments qui aideront à élaborer des recommandations sur certaines problématiques que le Maroc a en commun avec ce pays.

# 1. Les principales expériences étrangères en matière de soutien de l'initiative, l'auto-emploi et l'intégration du secteur informel

### 1.1. Etats Unis : un système particulier de soutien de l'initiative

#### 1.1.1 Evolution des auto-entreprises aux Etats Unis

Aux Etats Unis, les petites entreprises comprennent environ 38 millions de personnes, et selon les statistiques officielles pour la période 2007-2013, on compte 28 millions de petites entreprises et plus de 22 millions d'auto-entrepreneurs individuels qui n'emploient aucune personne, dénommés à cet égard « non employeurs ». Plus de 50% de la catégorie active, soit 120 millions de personnes travaillent dans des petits projets ayant fournis 65% des nouveaux emplois depuis 1995.

543.000 nouveaux projets sont créés chaque mois aux Etats Unis. Ainsi, 7 sur 10 nouveaux petits projets restent actifs au moins 2 années, 5 sur 10 au moins 5 années. Un tiers de ces projets durent au moins 10 années et un quart plus de 15 années. Pour 52% des petits projets, le travail se fait à domicile.

En 2011, les auto-entrepreneurs non employeurs ont atteint 22,5 millions, soit une hausse de 2% par rapport à 2010. Pour devenir un auto-entrepreneur non employeur aux Etats Unis, il faut disposer d'un chiffre d'affaires annuel dépassant 1000 dollars et payer l'impôt fédéral sur le revenu. Il convient de signaler que 75% des entreprises américaines sont des auto-entreprises (19,4 millions d'auto-entreprises individuelles, 1,6 millions d'auto-entreprises participatives et 1,4 millions d'auto-entreprises individuelles sous forme d'établissements). Le secteur le plus actif en termes d'auto-entreprises est l'entretien, la réparation, les salons de coiffure et de beauté, le pliage et le repassage des vêtements, en plus du nettoyage. Le chiffre d'affaires des auto-entreprises a atteint 989,6 milliards de dollars en 2011, soit une hausse de 4,1% par rapport à 2010. Le revenu annuel moyen de l'auto-entrepreneur étant de 44.000 dollars.

S'agissant des auto-entrepreneurs, selon le Bureau fédéral des statistiques du Travail concernant l'entrepreneuriat, le nombre des auto-entrepreneurs a reculé de 5,78 millions en 2008, à 5,13 millions en 2011, puis a augmenté pour atteindre 5,48 millions auto-entrepreneurs en 2015. Le nombre des auto-entrepreneurs dans le secteur informel est passé de 10,59 millions en 2006 à 9,36 millions en 2014, soit le plus bas taux enregistré depuis 1986, passant à 9,51 millions en 2015<sup>26</sup>.

# 1.1.2. Expérience des Etats Unis dans le soutien, le financement et la garantie des microprojets

Les Etats Unis sont les pionniers en matière d'entrepreneuriat et en création des PME ainsi que des grandes entreprises multinationales. La SBA (Small Business Administration), qui est l'agence qui assure le soutien à la création des auto-entreprises aux Etats Unis, définit les microprojets comme étant toute auto-initiative employant moins de 500 personnes.

#### 1.1.2.1. Financement des petites entreprises

L'Agence fédérale joue un rôle important dans l'opération de financement des microprojets, et ce à travers plusieurs modes de financement, dont notamment :

• La garantie du crédit : l'agence joue le rôle de garant ou de cautionnaire du crédit qu'un projet donné arrive à décrocher, eu égard notamment à la difficulté que rencontre un microprojet à contracter un crédit sans garantie ; puisque les probabilités de perte sont élevées, raison pour laquelle la SBA se porte garante du projet vis-à-vis de la banque et assume la responsabilité du prêt en cas de faillite.

La garantie est accordée à 75% des crédits qui ne dépassent pas un million de dollars, et atteint 85% pour les crédits moins de 150 mille dollars. Partant, et représentant 90% des financements des microprojets, l'agence a créé 219 mille entreprises d'une valeur de 45 milliards de dollars, dont 1,5% seulement ont déposé le bilan.

• Le financement direct : il se fait à travers l'octroi de crédits directs dont la valeur s'élève à 20 mille dollars aux microprojets, notamment ceux gérés par des femmes,. Le financement direct concerne également les régions souffrant de problèmes économiques ou de cataclysmes naturels.

#### 1.1.2.2. Soutien accordé par l'Etat en matière de marketing

Le marketing est l'une des étapes les plus importantes pour la réussite des microprojets; raison pour laquelle l'Etat fédéral américain, en vertu d'un accord avec la SBA, participe en tant qu'acheteur des produits de ces projets, et couvre ainsi environ 40 milliards dollars de la valeur des produits annuels des microprojets, soit le un-cinquième des achats américains des marchés mondiaux. On peut ajouter à cet égard les marchés ouverts auxquels ces projets ont accès et qui sont estimés à 22 milliards de dollars selon les données de l'Agence fédérale.

Cet accord auquel sont soumises les différentes administrations américaines est placé sous le contrôle du Congrès, d'autant plus que certaines administrations dépassent parfois les plafonds fixés par l'accord en ouvrant plus de 20% de leurs marchés aux microprojets. De plus, d'autres administrations échouent à l'exécution, en particulier le ministère de la défense, qui a du mal à effectuer ses achats auprès desdits projets.

Les administrations américaines peuvent également réserver des marchés complets à ces projets, notamment les biens meubles et les services qui atteignent une valeur de 100 mille dollars. On peut aller au-delà de cette valeur si les projets concernés proposent des offres intéressantes.

La SBA intervient également pour imposer la présence des microprojets dans les marchés ouverts, et conclut à cet égard des accords avec les grandes firmes pour réserver une part des contrats signés ou des appels d'offre qu'elles décrochent, dont la valeur dépasse 500 mille dollars, aux microprojets et plus spécialement ceux gérés par des minorités ou par des femmes.<sup>27</sup>

### 1.2. Soutien, encadrement et évolution de l'auto-emploi en France

La France a adopté une loi d'auto-emploi fournissant des mécanismes de financement public et mettant en place un microsystème social et fiscal convenable aux conditions de travail de l'auto-entrepreneur. La loi française considère l'auto-emploi comme une activité complémentaire pour renforcer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des employés.

### 1.2.1. Principales mesures de révision et de réforme du régime de l'autoemploi en France

La loi française a adopté l'immatriculation obligatoire de tout auto-entrepreneur au registre du commerce et des sociétés, en plus de l'obligation de suivre une formation de préparation à l'installation en faveur des artisans, les obligeant, avec les commerçants, de payer une taxe sur les dépenses à la chambre de commerce et d'industrie, les chambres professionnelles et les chambres de métiers.

<sup>27 -</sup> Pascal Alphonse, Jacqueline Ducret, «Financement des PME américaines», magasine français «problèmes économiques», numéro 2.885.

En vertu de la loi française de l'auto-entrepreneur, l'exonération de la déduction relative à la formation professionnelle a été supprimée, la contribution pendant l'année précédant la formation a été exigée. Les artisans ont été obligés, dans certains métiers comme la construction, d'intégrer les données d'assurance actualisées dans les factures des clients; l'auto-entrepreneur est également tenu d'avoir un compte bancaire spécial autre que le compte personnel pour que les transactions soient transparentes.

#### 1.2.2. Soutien financier, couverture médicale et sécurité sociale

En France, l'auto-entrepreneur bénéficie, en vertu de la loi, d'une aide financière lui permettant de lancer facilement son projet, il bénéficie, entre autres, d'allocations publiques telles que l'Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise (ACCRE) ou le Revenu de Solidarité Active (RSA) pour l'aider à se lancer ou compléter ses revenus ou encore pour qu'il bénéficie du régime de couverture médicale, du régime simplifié de sécurité sociale, du régime simplifié d'imposition et d'un régime de retraite l'encourageant à travailler, dans un cadre convenable.

Le régime simplifié de sécurité sociale comprend les indemnités familiales, de maladie, d'invalidité et de vieillesse. Pour souscrire à ce régime, on se base sur un pourcentage du chiffre d'affaires limité à 13,3% pour les activités commerciales, 22,9% pour les activités artisanales et 22,9% pour les professions libérales. L'auto-entrepreneur est exempté de contribuer s'il n'a pas de revenus. Pour le régime fiscal simplifié, il se base sur un versement libératoire et profite d'une réduction de 71% sur les activités d'achat-vente, de 51% pour les activités de services et 34% pour les activités non commerciales.

En ce qui concerne la couverture médicale, elle est prise en charge par le régime social des indépendants et couvre la maladie, la naissance et les indemnités journalières en cas de maladie.

# 1.2.3. Modes de financement et soutien financier de l'initiative et de l'auto entrepreneur

En France, l'auto-entrepreneur profite de plusieurs modes de financement public, notamment s'il est chômeur et qu'il souhaite créer une entreprise. En plus des allocations publiques de chômage que touche chaque chômeur souhaitant souscrire à l'auto-emploi, il peut avoir un crédit public au cas où son projet est accepté par l'Etat. On peut énumérer ces crédits comme suit :

• Le crédit public sans intérêts, complémentaire au crédit bancaire que l'Etat octroie et dont la valeur varie entre 1000 et 10.000€ à rembourser mensuellement sur cinq ans. Ce crédit est conditionné par l'obtention préalable d'un crédit bancaire d'un montant et d'une durée de remboursement plus longue. Pour bénéficier de ce crédit, les demandes se font via un établissement officiel certifié par l'Etat (la chambre du commerce et d'industrie et les experts comptables) ou par la caisse des dépôts et consignations française ;

- Le crédit de création d'entreprise : ouvert au public tel que les étudiants, les salariés et les retraités. Il est financé par les banques commerciales, après étude et approbation de la demande. Ce crédit bancaire peut être complété par un crédit public qui varie entre 2000 et 7000€ sans dépassement de la moitié du crédit bancaire reçu. Contrairement au crédit bancaire qui nécessite une garantie de la part de l'entrepreneur, le crédit public n'exige ni une garantie, ni un garant, le payement se fait sur cinq ans avec un différé de 6 mois pour la première mensualité;
- Le crédit d'honneur sans intérêt : c'est une aide financière accordée pour aider à faire évoluer l'activité de l'auto-entrepreneur vers une micro-entreprise ou une petite entreprise. La valeur de ce crédit varie entre 3000 et 15.000€ et ne nécessite aucune garantie, il est remboursable sur une durée allant de deux à cinq ans.

# 1.2.4. Rôle de la Banque Publique d'Investissement dans le financement de l'initiative et de l'entreprise

La Banque Publique d'Investissement en France (BPIFRANCE) a été créée le 31 décembre 2013, dans le but de financer et de développer l'auto-emploi, les très petites, les petites et les moyennes entreprises ainsi que les entreprises innovantes, en plus du financement et de la garantie des prêts pour les étudiants.

Il est prévu que la banque investisse 8 milliards d'euros à l'horizon 2017 pour fournir un fort soutien public à l'initiative et à l'entreprise. En matière de rationalisation du financement public, plusieurs institutions publiques dispersées ont été intégrées au niveau de cette banque publique ; les plus importantes sont l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche (ANVAR) et le pôle public de financement de l'innovation (OSEO).

Cette institution est considérée comme une société financière<sup>28</sup> qui accompagne le développement de l'entreprise dans ses différents besoins (les dépenses de gestion, l'investissement, le renforcement du capital, mais également la fabrication, l'exportation, la recherche & développement, l'innovation et l'aliénation de l'entreprise, et contribue ainsi au rayonnement des moyennes et des grandes entreprises).

Dans le cadre des crédits octroyés par cette institution, la banque finance des crédits sans intérêts et sans garanties aux étudiants âgés de moins de 28 ans qui atteignent 15.000€ remboursables dans un délai de deux ans minimum<sup>29</sup>. Quant aux très petites et petites entreprises, la banque leur garantie des crédits chez les banques commerciales allant jusqu'à 200.000€; cette opération est effectuée dans le cadre d'accords de partenariat<sup>30</sup>.

<sup>28 -</sup> Financé par les marchés financiers

<sup>29 -</sup> http://www.bpifrance.fr/Vivez-Bpifrance/Actualites/Pret-etudiant-Bpifrance-garantit-des-juin-2014-les-prets-octroyes-par-les-banques-partenaires

<sup>30 -</sup> http://www.bpifrance.fr/Vivez-Bpifrance/Actualites/Financement-des-TPE et -PME-BPCE-et-Bpifranceren-forcent-leur-partenariat-9584

Il est à noter que d'autres institutions s'engagent à fournir un appui en parallèle avec la Banque publique d'investissement telles que la Société Interprofessionnelle Artisanale de garantie d'Investissements (SIAGI), crée en 1966, qui garantit les crédits aux petites entreprises, qu'il s'agisse d'artisans ou de personnes exerçant des professions libérales, et ce en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les régions qui contribuent au financement et à la présentation des garanties.

### 1.2.5. Du système d'auto-entrepreneur vers un système de micro-entrepreneur

Le système d'auto-entrepreneur a enregistré entre 2009 et 2012 des résultats positifs sauf qu'il a posé des problèmes au niveau de la concurrence des artisans ce qui a entrainé la promulgation le 18 juin 2014 de la loi relative à l'artisanat, au commerce et aux entreprises (loi ACTPE) visant à atteindre des objectifs spécifiés par des procédures pratiques qui se présentent comme suit :

- Promotion du commerce de proximité;
- Diversification et renforcement du commerce dans les collectivités et les régions ;
- Développement des compétences et des capacités des artisans;
- Amélioration de l'accès au foncier commercial à travers la location ou l'achat :
- Simplification et coordination des régimes de l'entreprise individuelle.

L'adoption de cette loi a conduit à l'introduction de modifications au régime de l'auto-entrepreneur, basées sur ce qui suit:

- l'immatriculation obligatoire au registre du commerce et des sociétés;
- pour les artisans, la formation préparatoire payante devient obligatoire avant le lancement
- la nécessité de déclarer le chiffre d'affaires et les déductions via Internet si les recettes dépassent 50% de la somme permise;
- l'obligation de verser la cotisation foncière aux entreprises par les autoentrepreneurs;
- le droit à la formation professionnelle est conditionné par le paiement d'un abonnement;
- la tenue d'un compte indépendant pour l'activité de l'auto-employeur;
- la mention de l'assurance professionnelle doit figurer sur les factures.

En plus de ces modifications, le cadre général de la réforme du régime de l'autoentrepreneur vise à simplifier et à clarifier les procédures tout en renforçant les compétences des artisans, en protégeant le consommateur en imposant l'assurance, en encouragent le commerce de proximité et en modernisant le foncier commercial.

Le régime de l'auto-entrepreneur a connu d'autres modifications depuis janvier 2016 puisque la dénomination a été changée à « micro-entreprise » en intégrant le régime d'auto-entrepreneur avec celui de micro-entreprise ou de la très petite entreprise, ceci dans l'objectif de réduire la concurrence inéquitable que représente le régime d'auto-entrepreneur pour les artisans.

Partant, la loi oblige l'auto-entrepreneur de s'inscrire à la chambre des métiers et de l'artisanat; les artisans sont également amenés à suivre une formation d'initiation obligatoire dont le prix varie entre 185 et 400€ et qui dure en moyenne cinq jours.

# 1.3. Canada : partenariat entre le public, le privé et l'université pour soutenir l'auto-entreprise

L'expérience canadienne est l'une des pionnières en matière de travail indépendant, de l'initiative et de l'auto-emploi visant à encourager la création d'entreprises et de richesses. L'expérience canadienne se focalise sur la formation précoce pour développer chez les jeunes l'esprit d'initiative. Elle s'intéresse à la recherche et à l'innovation avec l'implication des banques dans le financement de la recherche scientifique et l'incubation par les grandes firmes des projets des entrepreneurs diplômés souhaitant créer de nouvelles entreprises innovantes.

# 1.3.1. Rôle de l'école et de l'université dans la formation précoce et à la promotion de la culture d'initiative

Le Canada accorde une grande importance aussi bien à la formation précoce en matière d'initiative qu'à l'investissement dans la recherche, le développement et les nouvelles technologies. Le Canada s'intéresse également au rôle pivot joué par le partenariat entre l'université, les autres acteurs des secteurs privé et public et la société civile dans l'incubation et le soutien de l'initiative.

L'apprentissage basé sur les projets « Project Based Learning » est considéré comme l'un des programmes éducatifs les plus importants adoptés dans les établissements d'enseignement et qui a donné des résultats significatifs dans la formation de la nouvelle génération des jeunes entrepreneurs. Il est à noter que cette méthode d'enseignement permet une prise de conscience pratique des concepts, une base de connaissance plus large, une augmentation de la créativité, en plus de l'amélioration de la communication, des compétences personnelles et sociales, et le renforcement des compétences de leadership.

### 1.3.2. Soutien diversifié du partenariat université-entreprise et en couragement de la création d'incubateurs

Le Canada encourage les différents partenariats entre l'entreprise et l'université en vue de stimuler la création d'entreprises. Il soutient également le réseautage des jeunes entreprises en vue de créer, entre elles, une dynamique basée sur la coopération et la complémentarité. Cet appui se traduit par la création d'incubateurs (ou de pépinières) pour partager les idées et les réalisations, qu'elles soient universitaires avec la participation des étudiants et de la société civile, ou d'entreprises dans le cadre du partenariat entre le secteur public et privé.

L'Etat accorde dans ce cadre des exonérations fiscales au bénéfice des petites, moyennes ou grandes entreprises qui s'installent dans ou près des pépinières universitaires. D'autre part, il soutient l'université en matière de la recherche scientifique et de la recherche & développement, en l'exemptant, pour une durée de dix ans, du versement de la taxe sur le revenu, de la taxe foncière ou les impôts sur les ventes.

### 1.3.3. Engagement des grandes firmes dans l'incubation et l'aide des autoentrepreneurs

Le Canada accorde une grande importance à l'accompagnement sur le terrain au sein de l'entreprise réussie pour mettre à profit les bonnes pratiques. En effet, cette expérience permet d'attirer les étudiants brillants pour travailler dans le domaine de la recherche & développement ainsi que l'innovation et, partant, donner un nouveau souffle à l'entreprise permettant de conserver la dynamique de la créativité au sein de ces institutions. Les entreprises se chargent cependant de les accueillir dans le cadre d'une auto-initiative en plus de l'incubation des projets des diplômés désirant créer des startups innovantes.

Les banques, à leur tour, s'engagent à soutenir des startups à travers l'accompagnement dans le domaine financier pour munir le jeune entrepreneur des outils lui permettant la maitrise du risque et la bonne gestion financière et fiscale de l'entreprise.

# 1.4.Le Brésil : la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité à travers l'intégration du secteur informel

Le Brésil est l'un des pays ayant excellé à intégrer le secteur informel à travers un traitement méthodologique de plusieurs problèmes structurels dont souffre ce pays tels que la pauvreté, le bas niveau d'éducation, l'économie rentière et souterraine et le chômage.

### 1.4.1. Efforts du Brésil pour intégrer le secteur informel

L'expérience brésilienne a démontré son efficacité dans l'intégration du secteur informel, en élaborant des réglementations visant à protéger la micro-entreprise de tout monopole et de toute domination des grandes firmes. Ce pays a également œuvré à fournir les conditions de travail décentes et à investir dans la sensibilisation et la formation en intégrant le secteur informel.

L'expérience brésilienne a confirmé le rôle primordial joué par le financement public. L'Etat œuvre pour accorder des crédits et fournir les mécanismes de garantie. Il accorde également une grande importance à la nécessité d'assurer une bonne gouvernance appuyée par la simplification des procédures et l'implication des acteurs concernés dans la gestion des choix et des priorités.

L'expérience brésilienne se distingue par le regroupement des services dans une agence autonome pour le soutien des TPE et des micros-entreprises qui jouit de tous les pouvoirs et participe à la législation, garantit la formation, la qualification et l'intermédiation financière et encourage les collectivités locales ainsi que les régions à créer des partenariats équilibrés et contraignants visant à soutenir la petite entreprise et à faciliter l'intégration du secteur informel.

Grâce à ces mesures, le Brésil a réussi à intégrer des millions d'entreprises du secteur informel, ce qui a efficacement contribué au développement et au maintien des équilibres sociaux, économiques et territoriaux.

### 1.4.2. L'agence autonome pour le soutien de la très petite et de la microentreprise au Brésil

L'agence autonome pour le soutien de la TPE et de la micro-entreprise joue depuis 1990 plusieurs rôles; elle remplit, entre autres, les missions d'aide technique au développement technologique, l'accès aux marchés, la garantie des crédits, le développement économique local, etc. Cette agence a adopté une approche décentralisée pour répondre efficacement aux diverses variables régionales à travers 700 bureaux de soutien qui couvrent le pays tout entier.

Depuis 1995, l'agence supervise, en collaboration avec la Banque du Brésil, le fonds de garantie des prêts pour les micro-entreprises et les petites entreprises. Cette garantie couvre 80% du crédit. Ainsi, l'agence joue un rôle vital et central dans le financement pour intégrer les entreprises du secteur informel. On a enregistré 150.000 très petites et micro-entreprises qui ont bénéficié de l'aide de cette caisse à fin 2014.

L'agence a joué un rôle central dans la création de l'association de garantie mutuelle avec la participation de 32 municipalités, permettant ainsi à 350 très petites et microentreprises de bénéficier de plus de trois millions de dollars américains.

#### 1.4.3. Le financement des micro et petits projets au Brésil

Les institutions de microcrédits, les coopératives financières, les agences de développement et les banques ont octroyé, entre 2005 et 2010, plus de 6,7 millions de crédits aux micro-entreprises d'une valeur qui s'élève à 2,45 milliards de dollars américains. En 2011, les politiques de micro crédit se sont développées avec la mise en place du programme CRECER qui limite le taux d'intérêt en deçà du taux d'inflation, ce qui a permis, entre 2012 et 2013, l'octroi de 3,4 millions de crédits grâce à cette formule. Le programme PRONAFIM est considéré parmi les mécanismes les plus importants mis en place par le Brésil pour aider les micro entrepreneurs agricoles. Dans ce cadre, 2,2 millions d'agriculteurs ont bénéficié de microcrédits, soit 2,25 milliards de dollars américains.

# 1.5. L'Inde : appui à l'auto-entreprise par la technologie et l'accès aux marchés publics

Ce qui est intéressant dans l'expérience de l'Inde, c'est le grand volume du secteur informel, qui compte 350 millions travailleurs exerçant dans des conditions difficiles, malgré les efforts fournis par l'Etat pour leur intégration et l'aplanissement des obstacles culturels et religieux.

#### 1.5.1. Soutien aux microprojets, à l'entrepreneuriat et aux incubateurs

L'Inde accorde une grande importance à la très petite et à la micro-entreprise qu'il considère comme étant le pilier de l'économie indienne. L'Etat a fourni de grands efforts pour faciliter l'accès des entreprises à la technologie, à l'innovation et aux tests de qualité. L'action la plus importante que l'Etat indien ait mis en place pour soutenir les micro-entreprises est la distribution des parts de production entre les différents types d'entreprises à savoir les PME et les grandes firmes, ainsi que l'allocation de pourcentages des marchés publics aux très petites et aux micro-entreprises, en plus

de la mise en place d'une liste de 80 produits, techniques et services qui leur sont spécifiques, avec l'interdiction de leur production par les grandes entreprises. En contrepartie, les grandes firmes sont chargées de produire exclusivement les outils et les équipements dont les petites et les micro-entreprises auraient besoin.

Quant aux petites et micro-entreprises en Inde, elles participent à l'industrialisation de 30% des pièces d'équipements de l'industrie lourde, 45% des équipements industriels moyens, 25% des moyens de transport, en plus de 40% des produits de consommation.

En matière de financement, des banques publiques spécialisées s'engagent dans ce sens pour financer les très petites entreprises. L'Inde dispose d'un centre très développé en matière d'entrepreneuriat auquel sont affiliées des pépinières destinées à accueillir et à accompagner les porteurs de projets.

### 1.5.2. Appui à l'accès des petites et micros-entreprises à la technologie

L'Inde accorde des aides multiples aux petites entreprises émergentes, la plus importante concerne les programmes d'accès à la technologie et au développement. Le gouvernement indien a mis en place une caisse pour le soutien au développement technologique des microprojets, l'amélioration du niveau des employés et le soutien financier et technique pour le développement des produits. Il lui a alloué 50 millions de dollars. Avec cette mesure, le gouvernement indien a remplacé la protection, qui imposait l'application de droits et taxes aux produits importés, par l'appui financier et technique pour le développement des produits.

# 1.6. Sénégal : création de marchés pilotes pour organiser les marchands ambulants

Les marchands ambulants constituent au Sénégal un grand tissu sectoriel dans la structure économique de ce pays, à tel point qu'il attire l'attention des candidats aux élections présidentielles qui ont prévu dans leurs programmes des propositions pratiques pour l'intégration des marchands ambulants, notamment après les affrontements violents en 2007 avec les autorités publiques. Cette question est ainsi considérée comme étant un argument électoral.

### 1.6.1. Expérience du Sénégal dans l'intégration du secteur informel : cas des marchands ambulants

Le recensement de 2008 au Sénégal a fait ressortir que la capitale Dakar compte, à elle seule, plus de 55.000 marchands ambulants, 91% sont des jeunes du milieu rural. Ce chiffre tend à augmenter avec un taux variant de 5 à 10% annuellement, ces jeunes ruraux adhèrent à 83 associations qui les représentent. Avec l'exacerbation de ce phénomène, l'Agence Nationale d'Appui aux Marchands Ambulants (ANAMA), mise en place en vertu du décret présidentiel n° 166/2011, du 13/02/2011, a essayé de traiter ce phénomène à travers :

- l'allégement de la pression des marchands ambulants sur les villes et le maintien de la sécurité ;
- la libération de l'espace public de la présence aléatoire des marchands ambulants;

- le développement des capacités et des compétences des marchands ambulants grâce à la formation continue;
- la rationalisation de l'exploitation de l'espace public et le maintien de l'ordre et de la propreté;
- La relocalisation des marchands ambulants dans des espaces professionnels appropriés.

Malgré ces objectifs, cette agence n'a pas pu atteindre des résultats significatifs, ce qui a poussé les autorités sénégalaises à intervenir pour trouver une solution alternative, vu que ce phénomène ne fait que s'exacerber.

#### 1.6.2. Création de l'Agence Nationale d'Appui aux Marchands Ambulants

Le Sénégal a créé l'Agence Nationale d'Appui aux Marchands Ambulants (ANAMA) en vertu du décret présidentiel 1078 / 2013 du 12/08/2013. Elle est axée sur la formation, l'intégration et l'organisation. L'agence a élaboré la stratégie 2013-2015 dans le but de traiter le phénomène des marchands ambulants à travers des mécanismes visant à sensibiliser davantage cette catégorie à travers la formation et l'encadrement.

Cette stratégie que l'agence nationale a mise en place pour le soutien des marchands ambulants au Sénégal vise à déterminer le statut de marchand ambulant et à procéder à un recensement pour identifier les marchands ambulants, et les associations qui les représentent en vue de leur organisation et, permettre ainsi à l'agence de délivrer au marchand ambulant une carte professionnelle.

L'agence vise à travers cette stratégie à régulariser la situation des marchands ambulants et à faciliter leur intégration dans l'économie nationale structurée, à travers la mise en place d'infrastructures et de magasins pour accueillir cette catégorie. Dans la même perspective, l'agence tend à développer de nouveaux modèles d'intégration sociale et professionnelle pour cette catégorie, en plus de sa contribution à la planification, au financement et à l'exécution de projets au profit des marchands ambulants ainsi que l'élaboration d'études et la recherche de partenaires pour assurer le succès de cette stratégie .

### 1.6.3. Partenariat entre l'Agence Nationale d'Appui aux Marchands Ambulants et les établissements publics<sup>31</sup>

L'Agence Nationale d'Appui aux Marchands Ambulants travaille de concert avec plusieurs établissements publics sénégalais dans le cadre de partenariats afin de réaliser les objectifs de la stratégie mise en place pour l'intégration des marchands ambulants. Dans ce cadre, l'agence, en collaboration avec l'Agence de développement et d'encadrement des PME, l'Institut de technologie alimentaire et l'Agence de régulation des marchés, apporte son soutien aux marchands ambulants pour créer des petites structures avec un investissement équivalent à 850 dollars américains.

L'intégration des établissements du secteur informel représente le principal objectif socio-économique dans l'action de l'Agence Nationale d'Appui aux Marchands Ambulants. Elle planifie d'intégrer 10.500 marchands ambulants en adoptant une

<sup>31 -</sup> http://www.streetnet.org.za/docs/reports/2012/sp/Senegal.pdf

approche globale intégrée basée sur la communication et le dialogue afin de former, relocaliser les marchands ambulants et les orienter vers de nouvelles activités réglementées.

La ville de Dakar a œuvré à l'installation de 3.000 marchands ambulants en 2015 en créant un centre commercial au cœur de la capitale avec une contribution des marchands ambulants de 20% en guise d'avance; les marchands payent le reliquat sur deux ans. Une commission d'enquête a veillé sur la transparence de l'opération en s'assurant que seuls ceux qui sont inscrits dans la liste en bénéficient.

# 1.7. Indonésie: approche participative de la ville dans l'intégration des marchands ambulants

L'expérience indonésienne représente un modèle d'intégration des marchands ambulants à travers une approche participative qui a été appréciée par les Nations Unies. La dimension locale est le point fort de cette expérience en matière de gestion de la problématique d'intégration des marchands ambulants qui représente un défi socio-économique aux collectivités territoriales en Indonésie.

### 1.7.1. Approche consultative et citoyenne visant l'intégration des marchands ambulants en Indonésie

L'expérience d'intégration des marchands ambulants dans la ville de Surakarta qui compte 500.000 habitants dans la province de Java en Indonésie est intéressante. Suite aux multiples plaintes déposées par les citoyens auprès du Maire à propos des abus des marchands ambulants, la ville a œuvré à travers un plan d'action pour leur intégration, et ce, par le biais d'une approche participative pionnière. Le maire de la ville est parvenu à convaincre les marchands ambulants à changer de comportement et de mode de travail et donc d'éviter les problèmes liés à l'hygiène, aux déchets et au blocage de trafic qu'ils causaient auparavant.

Le plan d'action adopté par la ville a permis la qualification des marchands ambulants et leur relocalisation dans le but de faciliter l'intégration de leurs activités commerciales mais également pour améliorer leur rentabilité, dans le respect total des spécificités culturelles locales, et selon une approche consensuelle et participative, ce qui a mené à une meilleure gestion et une meilleure organisation des espaces de la ville.

Le plan d'action adopté par l'administration de la ville se base sur quatre composantes :

- La communication directe et l'édification d'une relation de confiance, de concertation et de négociation constructive entre la ville et les marchands ambulants et l'écoute des marchands ambulants et leur implication dans la recherche de solutions, en prenant en compte leurs meilleures propositions;
- 2. La création d'espaces convenables à la relocalisation des marchands ambulants ;
- 3. La fourniture aux marchands ambulants d'équipements préservant la spécificité culturelle de la région (tentes, parasols et chariots traditionnels);
- 4. L'adoption d'un cadre légal propre au marchand ambulant.

Pour mettre en œuvre ce plan d'action, l'administration municipale a créé deux commissions de travail, la première étant chargée des tâches techniques telles que la recherche de lieux d'accueil alternatifs pour relocaliser les marchands ambulants et fournir les équipements nécessaires, en plus de l'organisation du trafic de telle façon à ne pas entraver la circulation dans l'espace public, la seconde, ayant un rôle de communication et de négociation, est chargée de gérer le dialogue avec les marchands ambulants et de les impliquer dans la planification de la restructuration et l'esthétique de l'espace public libéré.

### 1.7.2. Phases et rôles de l'opération d'intégration des marchands ambulants dans la ville de Surakarta

Suite à l'échec des expériences précédentes du conseil de la ville de Surakarta dans l'intégration des marchands ambulants, le nouveau maire a décidé d'impliquer les parties concernées dans la recherche d'une solution viable et consensuelle afin de restaurer l'espace public, relocaliser les marchands ambulants qui sont au nombre de 900 et améliorer leur niveau de vie. Le maire de la ville a tenu plus de 50 réunions avec les représentants des marchands ambulants en vue de trouver une solution consensuelle.

Ce projet a été réalisé selon les phases suivantes :

- La phase d'élaboration et d'étude : L'université locale s'est chargée d'élaborer les études, les statistiques nécessaires, les entretiens sur le terrain et les enquêtes directes pour identifier la typologie des activités pratiquées et les qualifications des marchands ambulants. Elle a tenu des réunions officielles avec le parlement local pour déterminer les objectifs et les stratégies et pour obtenir le soutien politique, le budget et les crédits financiers nécessaires à la relocalisation des marchands ambulants
- La phase de communication et de sensibilisation : Les organisations non gouvernementales et les organismes de la société civile ont soutenu le projet et ont facilité la communication et la négociation avec les marchands ambulants. Ils ont également facilité leur adhésion à la réussite du projet d'intégration. De plus, la ville a offert des lieux, des locaux, des équipements et des licences commerciales gratuites.
- La phase de préparation et de construction : la ville a créé un centre commercial conçu par l'université sur une superficie de 11. 950 mètres carrés pour accueillir 1.018 commerces ; l'opération a coûté 900 mille dollars américains. En parallèle, les marchands ambulants ont suivi une formation professionnelle et ont bénéficié du soutien technique et d'un accompagnement marketing pour attirer la clientèle.
- La phase de déplacement et de relocalisation : les cérémonies de déplacement aux nouveaux locaux ont été préparées pour plus de 900 marchands ambulants dans un cortège solennel selon les traditions locales et en présence des autorités et de représentants du parlement.
- La phase d'installation et de stabilisation : pour assurer la continuité du projet et l'installation dans le nouveau marché, l'association des marchands ambulants s'est transformée en une coopérative professionnelle qui a préparé et organisé des formations à caractère technique.

# 1.7.3. Raisons du succès de la politique de la ville pour la libération de l'espace public et l'intégration des marchands ambulants

L'expérience indonésienne, qui s'est appuyée sur une approche locale, doit son succès au partenariat établi avec la société civile et avec les associations des marchands ambulants, ce qui a permis à la ville de réaliser deux objectifs complémentaires aussi bien au niveau urbain qu'économique. Elle a réussi à récupérer l'espace public tout en lui rendant sa splendeur et sa propreté, elle a également participé à encadrer et à développer le travail des marchands ambulants, ce qui a rehaussé leurs revenus et leur a permis de contribuer de manière régulière au fisc.

### 2. Principales conclusions des expériences étrangères

### 2.1. Un cadre juridique qui garantit une protection complète à l'autoentrepreneur

En étudiant l'expérience française, on en retient l'importance de disposer d'un cadre juridique global et développé régulant l'auto-emploi de façon à respecter la spécificité de l'initiative individuelle. Un cadre qui puisse fournir le soutien matériel nécessaire pour accompagner l'auto-entrepreneur et qui lui accorde un système fiscal motivant.

Le cadre juridique fournit également les mécanismes de protection à l'autoentrepreneur, lequel bénéficie grâce à ce cadre légal spécial d'un système de couverture médicale, de la sécurité sociale et d'un régime de retraite l'encourageant à travailler dans des conditions décentes.

### 2.2. Une instance d'accompagnement chargée de l'appui de l'initiative

La plupart des expériences étrangères ont démontré l'importance des instances d'accompagnement qui soutiennent l'auto-initiative, menant une action transversale de sorte à fournir des statistiques sur l'auto-emploi et élaborant des programmes pour la formation et la formation continue, le soutien et d'accompagnement. Ces instances fournissent également un cadre national de concertation et de dialogue pour le développement et la réhabilitation de l'auto-initiative.

Les instances d'accompagnement garantissent la contribution de l'ensemble des intervenants dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques relatives à l'auto-emploi ; dans l'élaboration d'une vision stratégique concernant l'auto-emploi et dans la conception de programmes spéciaux pour l'auto-entrepreneur.

### 2.3.Financement

Les modes de financement varient selon les pays et selon leurs politiques économiques de développement, sauf qu'ils visent tous à soutenir les projets de développement, selon les besoins et les capacités de financement du pays.

Les politiques de soutien à l'auto-initiative s'appuient sur le financement pour fournir le soutien matériel nécessaire aux porteurs d'auto-initiatives. En effet, malgré la diversité des projets ils ont tous besoin de financement pour se développer d'une manière durable

### 2.4. Formation et accompagnement

Les programmes de formation dédiés au soutien des jeunes porteurs de projets sont parmi les facteurs de réussite de l'auto-initiative. Ce sont des programmes se focalisant sur le contenu de la formation et ses dimensions pour contribuer à la formation d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs et d'auto-entrepreneurs.

Cependant, l'auto-entrepreneur a besoin de l'accompagnement nécessaire pour lui permettre de s'affirmer par ses compétences, relever le défi de la compétitivité et assurer la pérennité de son projet.

### 2.5. Partenariat avec l'université et le secteur privé

Les partenariats avec les universités et le secteur privé sont considérés comme les méthodes les plus efficaces dans le soutien et l'encouragement de la création des entreprises émergentes et innovantes qui créent une forte valeur ajoutée et contribuent de manière significative à la création de la richesse.

Les partenariats prennent plusieurs formes pour soutenir le réseautage des entreprises émergentes en vue de créer une dynamique entre elles qui soit basée sur la coopération et la complémentarité. On cite en particulier les pépinières de partage d'idées et des réalisations, qu'elles soient universitaires, avec la contribution des étudiants universitaires et de la société civile, ou bien des pépinières d'entreprises, dans le cadre de partenariat entre les secteurs public et privé.

### 2.6. Approche locale pour l'intégration du secteur informel

L'intégration du secteur informel est l'une des principales préoccupations des pays en développement où ce phénomène continue de se développer. L'expérience la plus efficace étant celle ayant adopté une approche locale pour intégrer ce secteur dans l'économie formelle, compte tenu des spécificités locales de ce phénomène. Ces pays visent à fournir un emploi décent via le soutien de l'initiative pour la lutte contre la pauvreté et la précarité.

# 2.7. Approche participative pour la structuration des unités du secteur informel

Le succès de quelques expériences étrangères dans l'intégration du secteur informel est dû à l'adoption d'une approche participative impliquant les parties concernées à travers les associations des patrons des unités actives du secteur informel, tout en développant un partenariat avec la société civile. Cette approche a réalisé des résultats positifs dans la réintégration des unités informelles et a contribué à l'encadrement et au développement de l'action des patrons de ces unités, ce qui a augmenté leurs revenus et leur a permis de s'acquitter d'une contribution fiscale régulière.

### Partie 4: Recommandations du Conseil

Le Conseil Economique, Social et Environnemental vise à travers ce rapport à présenter des recommandations et des propositions de nature à contribuer aux efforts visant le soutien de l'auto-emploi et l'intégration du secteur informel dans les différents secteurs productifs. Les recommandations du Conseil se déclinent sur trois niveaux :

- Le premier niveau est en rapport avec la vision globale à travers laquelle le Conseil aspire à engendrer un changement qualitatif au niveau du modèle économique de développement pour le rendre plus efficace et plus efficient et pour qu'il offre la possibilité d'appui à l'auto-initiative et à la création d'une entreprise capable de relever les défis de la concurrence et de gagner les paris futurs. Cette vision s'articule autour des grands changements à entreprendre pour l'appui à l'auto-emploi.
- Le second niveau repose sur les recommandations stratégiques, à travers lesquelles le Conseil propose les conditions objectives de succès de l'auto-entreprise au niveau de l'organisation, la réhabilitation et la protection de manière à faire de l'auto-entreprise un outil efficace de contribution à l'intégration du secteur informel et à la modernisation sectorielle.
- Le troisième niveau concerne les recommandations pratiques en relation avec l'accompagnement, la formation, le financement et l'incubation, en réponse aux besoins de l'auto-entreprise, pour ainsi contribuer à l'intégration du secteur informel et créer un climat d'affaires convenable et incitant à l'initiative. Partant, les recommandations pratiques se divisent en deux types: des recommandations ayant une dimension d'intégration et d'autres ayant une dimension de développement.

Ces niveaux interagissent positivement à travers une meilleure gouvernance, une simplification des procédures, une coordination des décisions, un appui aux initiatives et une évaluation des réalisations bénéficiant du partenariat public-privé et de la contribution des collectivités territoriales dans la création d'un climat propice à l'initiative.

# 1. Pour inciter l'esprit entrepreneurial et contribuer à l'intégration du secteur informel

La vision globale du CESE pour la dynamisation de l'auto-entreprise et l'intégration du secteur informel met l'accent sur l'importance du travail indépendant et sur son rôle dans la mobilisation d'une société productive et dans la stimulation d'une économie moderne, où l'auto-entreprise représente un mode de production digne d'intérêt et d'encouragement étant donné qu'elle est le noyau de l'activité économique et le principal vecteur de la citoyenneté économique.

Dans ce cadre, le CESE considère que le soutien à l'auto-initiative et à l'auto-emploi ne saurait se faire que par la poursuite des réformes institutionnelles, l'amélioration

de la gouvernance publique et la préservation d'un cadre macro-économique sain, ce qui va aider à fournir les conditions nécessaires à la genèse d'un climat d'affaires favorable à l'esprit d'initiative dans un cadre de concurrence loyale.

Et étant donné que la vision entend libérer les énergies et mobiliser les initiatives vers la promotion de l'auto-emploi et la création d'entreprises, son succès reste néanmoins tributaire de la prise de conscience par la société de l'importance de l'esprit d'initiative. Ce succès dépend aussi de la mise en place d'un cadre juridique global et avancé qui réglemente ce secteur en tenant compte des spécificités de l'auto-entreprise et en fournissant le soutien matériel nécessaire à l'accompagnement de l'auto-entrepreneur.

Ce changement sociétal escompté ne saurait se réaliser qu'à travers une évolution qualitative au niveau des programmes d'enseignement et une éducation dès le plus jeune âge à l'esprit d'initiative. Ceci implique une réactivité de la part de l'école et de l'université marocaine pour remédier aux besoins de l'économie et de l'entreprise en matière de formations spécialisées et de compétences et qualifications nécessaires au développement.

Le CESE considère que la mise en place d'un climat d'affaires favorable nécessite la mobilisation de l'ensemble des secteurs productifs à travers une approche réformatrice et intégrée, portée par des partenariats stratégiques entre les secteurs public et privé, les collectivités territoriales et les régions. Ceci permettra à l'économie marocaine d'accélérer la dynamique de l'auto-entreprenariat et de créer des activités économiques nouvelles et innovantes, ce qui contribuera par conséquent à la consolidation du tissu économique et industriel national et engendrera un changement qualitatif au niveau du modèle marocain de développement.

# 2. Pour une stratégie nationale de l'entrepreneuriat avec des dimensions régionales

Le CESE affirme que le traitement de la question de l'auto-emploi requiert une approche intégrée qui s'appuie sur une stratégie nationale globale. Laquelle stratégie repose sur une vision réaliste qui tire les leçons des expériences précédentes, et adopte une méthode participative inclusive qui prend en compte les dysfonctionnements territoriaux et les besoins spécifiques de certaines catégories telles que les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap.

Cette stratégie repose sur cinq piliers coordonnés et interactifs et ne sauraient être sélectifs ou dissociables :

#### a. Pilier institutionnel

Ce pilier revêt une importance capitale eu égard à ce qu'implique l'exécution de la stratégie nationale en matière de coordination effective entre les différents intervenants et institutions concernées par l'appui de l'entrepreneuriat et l'intégration du secteur informel afin d'atteindre les objectifs spécifiques désignés. Ceci implique aussi l'amélioration de la gouvernance publique et la promotion des conditions favorables à l'auto-initiative.

D'où la nécessité pour l'ensemble des intervenants de veiller à favoriser un climat propice à l'entrepreneuriat, notamment au niveau des procédures administratives, de l'assistance technique et financière, ou même l'existence d'un esprit de compétition et d'inspiration permettant l'émergence de l'auto-entreprise innovante et novatrice.

En dépit des facilités prévues par la loi relative au statut d'auto-entrepreneur, les autres formes juridiques de l'entreprise souffrent d'une lenteur des délais de création qui dépassent souvent 30 jours.

#### b. Pilier social

Ce pilier est sous-tendu par la nécessité d'avoir une sécurité sociale obligatoire pour les porteurs de projets et auto-entrepreneurs dans la perspective de généraliser le régime de protection sociale pour couvrir toutes les catégories de producteurs, y compris les travailleurs non-salariés. Ceci va permettre, par conséquent, au régime de couverture médicale de l'Etat (AMO) d'intégrer ces catégories en considérant la retraite des porteurs de projets et auto-entrepreneurs, et en tenant compte de leurs capacités d'épargne et de cotisation.

#### c. Pilier Education et Formation

Ce pilier implique le renforcement de la culture de l'initiative au sein de toutes les institutions de la société telles que la famille, l'école et les médias, en corrigeant la représentation négative et erronée de l'échec à travers son remplacement par une considération positive de l'échec comme un pas d'apprentissage inéluctable sur le chemin de la réussite, ce qui renforce la confiance en soi et l'autonomie.

A cet égard, il faut orienter l'éducation et la formation de manière à répondre aux besoins de l'économie et de l'entreprise. Ainsi, il faut conforter les curricula et les programmes éducatifs par des activités et des contenus incitatifs à l'initiative et préparant à l'ouverture sur l'univers de l'entreprise tout en améliorant la qualité de l'enseignement et de la formation pour prodiguer une réelle valeur ajoutée durable permettant aux jeunes auto-entrepreneurs de s'affirmer, de relever les défis de la compétitivité et garantir la viabilité de leurs projets.

Dans ce sens, la méthode pédagogique d'apprentissage par projet « Project Based Learning » a démontré son efficacité à travers des résultats probants atteints dans plusieurs pays, en particulier aux Etats-Unis, sans oublier le rôle important que jouent les clubs et les associations d'élèves et d'étudiants qui ouvrent des horizons devant l'initiative et l'entrepreneuriat.

Le CESE considère ainsi que la modernisation et l'actualisation des programmes éducatifs nécessitent des compétences capables de participer à l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs et auto-entrepreneurs, ce qui va consolider le tissu économique marocain et contribuer au succès des plans nationaux.

Cette modernisation suppose aussi l'amélioration de l'accès aux nouvelles technologies ce qui contribuera au développement de la recherche scientifique pour répondre aux besoins de l'économie et de l'entreprise.

#### d. Pilier sectoriel

Ce pilier requiert l'engagement effectif des secteurs public et privé dans la qualification de l'auto-entreprise à travers l'intégration des auto-initiatives dans la chaine de valeurs. Cette intégration se fait moyennant une approche sectorielle qui bénéficie des projets structurants et des grands chantiers lancés durant la dernière décennie. Il s'agit en particulier des chantiers dans les nouveaux secteurs à forte valeur ajoutée dans lesquels le Maroc offre des avantages compétitifs. Ce pilier constitue aussi un appui à l'approche inclusive de l'intégration du secteur informel par la promotion de nouvelles auto-entreprises.

#### e. Pilier territorial et régional

Ce pilier profite du chantier de la régionalisation avancée qui constitue un choix stratégique du Maroc pour introduire un développement économique et social local durable et inclusif. Il s'appuie sur les nouvelles attributions de la région en matière d'exécution effective des stratégies nationales et programmes sectoriels que les régions sont appelées à mettre en œuvre au niveau local.

Dans ce cadre, le CESE préconise la mise en application régionale de la stratégie nationale de l'auto-entreprise pour permettre aux régions de jouer un rôle primordial, à travers la mise en place d'un environnement régional favorable à l'investissement et à l'auto-initiative, en veillant à offrir l'accompagnement nécessaire et l'encadrement des porteurs de projets innovants, à simplifier les procédures de soutien et à définir des mécanismes de financement Innovants.

L'efficacité de ce pilier repose sur la mise en place d'un partenariat élargi entre les secteurs public, privé, les universités, les instituts de formation et de recherche scientifique, en plus de la société civile qu'il convient de réunir dans des conseils régionaux de l'auto-entreprise que le CESE suggère de créer pour veiller à l'application de la stratégie régionale de l'auto-emploi et de l'intégration du secteur informel.

Considérant la complémentarité entre le pilier territorial et sectoriel, le CESE recommande la création de pôles de compétitivité régionaux fondés sur des études de terrain pointues pour évaluer les spécificités et le potentiel de la région dans le cadre d'une planification judicieuse des besoins.

# 3. Recommandations pratiques pour soutenir l'auto-emploi et faciliter l'intégration du secteur informel

Les recommandations pratiques du CESE s'articulent autour d'un certain nombre de mesures à même de répondre aux besoins de l'auto-initiative en matière d'accompagnement, de financement, d'équipement, de mentorat et de formation. Ce qui va aussi favoriser l'intégration du secteur informel à travers un climat d'affaires adéquat et incitant à l'initiative. Ces recommandations concernent, en partie, la facilitation de la reconversion des unités de production informelles vers des structures organisées et formalisées moyennant une meilleure professionnalisation et qualification, tandis que d'autres recommandations visent la création de nouvelles unités.

### a. Confier l'accompagnement et le soutien à l'auto-entreprise à une instance nationale

Le CESE préconise de confier l'accompagnement et le soutien de l'auto-entreprise à une instance nationale ayant des missions connexes et disposant d'antennes régionales. Cette instance se chargera de la création d'entreprise et procédera à cette tâche en étroite collaboration et coordination avec Maroc PME (Ex ANPME), les Centres Régionaux d'Investissement, les Régions et les acteurs concernés par la création d'entreprise. Cette mesure peut être actée dans le cadre de l'élargissement des prérogatives de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétence (ANAPEC) dont le Conseil d'Administration devra intégrer les représentants des organisations professionnelles, des secteurs concernés par l'auto-emploi et de la société civile.

Cette instance effectuera un travail transversal en dispensant des statistiques sur l'autoemploi à travers la création d'un observatoire national créé à cet effet, et en mettant en place des programmes de formation initiale et continue, d'accompagnement et d'assistance. De même, l'instance offrira un espace national de concertation et de dialogue pour promouvoir et développer l'auto-initiative.

En outre, cette instance garantira par la même occasion la contribution de tous les intervenants en matière de préparation, d'exécution et d'évaluation des politiques publiques de l'auto-emploi, et se chargera d'élaborer un rapport national sur l'état du secteur informel et du bilan d'intégration en partenariat avec l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).

De même, cette instance créera un « espace de l'auto-entreprise » afin de fournir l'information étant donné que la première difficulté qu'affronte le jeune promoteur ou toute personne voulant quitter le secteur informel pour installer une unité organisée est l'accès à une information actualisée.

Cet espace de l'entreprise pourrait être considéré, selon le CESE, comme l'interlocuteur principal visant à fournir l'information et faciliter sa circulation, en plus d'accueillir les jeunes promoteurs et leur fournir le conseil nécessaire sur les formes juridiques les mieux appropriées à leurs projets. Cet espace sera par ailleurs appuyé par un portail internet actualisé qui fournit toutes les informations utiles et nécessaires à l'entreprise tout au long des étapes de création, de consolidation, de promotion et d'expansion.

### b. Accélérer le processus d'adoption des lois sur la protection sociale et la couverture médicale

Le CESE recommande d'accélérer d'adoption des lois sur la protection sociale et la couverture médicale et promulguer les textes d'application y afférant. Le Conseil préconise l'application desdites lois de manière parallèle, étant donné qu'elles vont de pair.

# c. Restructurer et réorganiser les chambres professionnelles pour appuyer et accompagner les entreprises

Le CESE préconise la restructuration, la mise à niveau des chambres professionnelles et l'élargissement de leurs attributions tout en leur procurant tous les moyens financiers, matériels et humains nécessaires pour assumer correctement leur rôle au service des entreprises en général et, en particulier, pour assurer l'organisation et l'encadrement des commerçants, des professionnels et des artisans . A cet effet, le CESE suggère d'examiner la possibilité de rendre l'adhésion des entreprises obligatoire à ces chambres afin d'en faire une base solide de représentation et une force de proposition à même de contribuer au développement des entreprises.

# d. Soutenir les instances de la société civile actives dans le domaine de l'entrepreneuriat

Le CESE recommande de soutenir les efforts de la société civile qui intervient directement ou indirectement dans le soutien à la création d'entreprises et à l'intégration du secteur informel. Cet appui doit prendre en considération les indicateurs de performance de ces structures afin de mieux les cibler et déterminer, sur cette base, le volume d'aide qui leur sera accordée.

Le CESE estime que cette mesure va permettre d'orienter l'action sociale de soutien vers les besoins réels de l'entreprise et de l'auto-initiative. Par conséquent, le CESE souligne la nécessité pour ces associations de renforcer leurs compétences professionnelles et les compétences de leurs ressources humaines. A cet égard, le Conseil recommande ce qui suit :

- Un accompagnement institutionnel qui dispense la formation continue pour les membres de ces associations ;
- Une mise à disposition de ces associations, moyennant un cadre contractuel, d'experts et de cadres compétents dans les domaines d'accompagnement et de coaching;
- Un appui matériel et logistique pour la gestion de ces associations.

# e. Valoriser les ressources régionales et protéger les productions locales des entreprises féminines

Le CESE recommande de protéger les activités économiques à portée sociale et solidaire en particulier chez les femmes, notamment celles qui consistent à valoriser les ressources naturelles et les produits locaux qui souffrent des intermédiations monopolistiques et de la surexploitation; l'objectif étant de préserver les équilibres socioéconomiques de ces activités traditionnelles locales et ce, dans le cadre de la mise en valeur des spécificités culturelles et professionnelles de certaines régions.

De même, le CESE estime qu'il est nécessaire d'accorder aux promotrices de ces activités économiques locales la primauté et le privilège d'exploitation, au cas où un investissement extérieur ou étranger interviendrait dans la promotion de la chaine des valeurs, et préserver ainsi les droits d'exploitation des habitants locaux.

### f. Intégrer les marchands ambulants

Le CESE souligne l'importance de la coordination et de la coopération entre les autorités concernées, qu'elles soient des collectivités ou autorités locales, des instances gouvernementales ou non gouvernementales, des associations professionnelles ou bien des organismes financiers, pour une intégration effective des marchands ambulants.

A cet effet, le CESE prend note des initiatives visant la réintégration des marchands ambulants dans plusieurs villes marocaines, en particulier le projet national appuyé par l'INDH pour intégrer dans une première phase 300.000 marchands ambulants, construire des espaces commerciaux pilotes et inciter les marchands ambulants à s'organiser en associations pour bénéficier du soutien financier nécessaire à la promotion de leur commerce.

Dans ce contexte, le CESE souligne la nécessité d'élaborer un plan d'urgence intégré pour restructurer les secteurs commercial et artisanal, et intégrer les marchands ambulants dans l'économie nationale en optimisant le potentiel et les services proposés par cette catégorie. Pour cela, le CESE préconise:

- l'organisation des marchands ambulants et l'encouragement des espaces commerciaux pilotes mobiles programmables et gérables dans le temps et dans l'espace ;
- la reconsidération de l'aménagement urbain et commercial et la réorganisation intégrée du commerce de proximité.

### g. Reconnaitre les acquis de l'expérience professionnelle pour intégrer le secteur informel

Le CESE souligne la nécessité de reconnaitre les acquis de l'expérience professionnelle comme instrument essentiel d'intégration des unités de production informelles et ce en rationalisant et en organisant le travail tout en permettant aux titulaires de ces unités la validation de leur compétence et de leur qualification pour intégrer l'économie formelle.

Ainsi, la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle de ces entrepreneurs informels valorisera leur savoir-faire et leur permettra de passer à des activités de qualité meilleure, en termes de productivité, grâce aux moyens offerts à travers la procédure de validation des acquis de l'expérience professionnelle.

Dans ce cadre, le CESE estime que la procédure de validation des acquis de l'expérience doit s'effectuer moyennant des formations sanctionnées par la délivrance d'attestations aux bénéficiaires. Cette procédure de validation devrait s'opérer à travers un partenariat entre l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), les chambres et les associations professionnelles et les partenaires sociaux.

# h. Organisation et réglementation des professions et des métiers pour l'intégration du secteur informel

Le CESE recommande en premier lieu l'édition de la nomenclature des professions réglementées (décrets d'application), et en second lieu l'organisation et la règlementation des professions et des métiers comme un préalable essentiel à l'intégration, en plus de la modernisation de ces professions et métiers pour développer un mode de production et de gestion des unités intégrées. Pour ce faire, le CESE propose ce qui suit :

i. Recenser et organiser les métiers et les professions en vue de les réglementer

Le CESE considère qu'il est indispensable de procéder à l'inventaire, à l'identification et à la description des activités commerciales, industrielles ou des services en plus des métiers traditionnels afin de réglementer leurs conditions d'exercice, ce qui va faciliter le travail des instances chargées de la qualification et de la modernisation. Cette réglementation permettrait de définir les critères de capacité et de qualité dans l'exercice de ces professions et métiers pour les protéger contre la contrefaçon.

Cette opération d'organisation et de réglementation pour chaque métier et chaque profession repose sur la définition du niveau de compétence, de qualification et de formation, ainsi que les conditions d'exercice. Elle repose aussi sur la préparation d'un référentiel pratique qui consolide l'évolution historique des métiers et professions au Maroc, en particulier dans l'artisanat, afin d'évaluer leur évolution.

Selon le CESE, cette procédure exige l'implication de l'ensemble des parties concernées, sous l'égide des chambres professionnels et experts reconnus comme référence et autorité incontestée et dont la compétence et l'objectivité sont attestées à l'image des « Amine Al Hirfa : Intendant ou arbitre du métier ».

ii. Elaborer des cahiers de charges pour assurer le professionnalisme nécessaire à la pratique des métiers et professions

Le CESE recommande d'adopter des cahiers de charges qui spécifient les qualifications nécessaires et les compétences indispensables à l'exercice de chaque métier ou activité. Ces cahiers de charges déterminent l'instance habilitée par la loi à délivrer les autorisations et les permis d'exercice, et à appliquer le cas échéant les mesures disciplinaires et correctives en cas de non-respect de la loi.

Les cahiers de charges des métiers techniques déterminent la période nécessaire pour l'apprentissage et la qualification, les aspects théoriques et pratiques de la formation, ainsi que les modalités de la formation continue pour actualiser les capacités et améliorer les compétences. En reconnaissance des compétences et expériences acquises, l'instance délivre une carte professionnelle qui atteste de la capacité, la qualification et l'engagement professionnel du titulaire.

En déterminant le référentiel professionnel et juridique de la pratique des métiers, le CESE recommande que les instances concernées par la préparation des cahiers des charges tiennent compte de l'évolution des métiers et leur modernisation et adaptation à l'évolution technologique.

De même, le CESE souligne la nécessité de mettre en place, pour chaque métier, une instance de médiation et d'arbitrage qui interviendra en conciliateur en cas de différends.

#### iii. Valoriser l'exercice des métiers et des professions

Le CESE recommande de renforcer la protection de la propriété intellectuelle et industrielle des métiers et des professions authentiques contre toute imitation étrangère ou contrefaçon, ce qui requiert l'activation du rôle des chambres professionnelles et des organisations sectorielles pour encadrer et protéger les métiers. A cet égard, le Conseil estime que cette mesure est un outil efficace pour valoriser l'exercice des métiers et des professions et doit être appuyée par les dispositions suivantes :

- la mise en place d'un espace professionnel virtuel pour tous les titulaires des cartes professionnelles. Cet espace comporte :
  - Une base de données qui regroupe les compétences et les savoir-faire de chaque professionnel selon son domaine de compétence;
  - Un système de notation permettant l'évaluation du rendement de ces professionnels par les clients.
- La sensibilisation des professionnels et des artisans à l'importance de la formation continue pour actualiser en permanence leurs compétences.
- L'organisation de rencontres professionnelles et sectorielles pour échanger sur les nouveautés, les techniques et les innovations.

### i. Fournir les garanties nécessaires durant l'application de la loi sur l'autoentrepreneur

Le Conseil Economique, Social et Environnemental recommande de fournir les garanties nécessaires durant l'application de la loi sur l'auto-entrepreneur, et appelle, à cet égard, à prendre en considération l'avis des professionnels et des personnes concernées, et à œuvrer pour la mise en place des mécanismes de mise en œuvre, d'évaluation et de suivi. Le CESE recommande également de :

- revoir et mettre à jour la liste des professions autorisées par la loi sur l'autoentrepreneur, et intégrer les professions du monde rural;
- déterminer le champ de la responsabilité personnelle qui empêchent l'adhésion d'une large catégorie à ce chantier de crainte d'être responsables d'anomalies qui ne dépendraient pas de leur volonté;
- Veiller au respect du code du travail et à la clarification des garanties qui peuvent être fournis par l'auto-entrepreneur dans le cadre de ses relations professionnelles, en particulier lors de la sous-traitance.

### j. Appuyer la création de regroupements professionnels des unités émergentes et intégrées dans l'économie formelle

Le CESE recommande d'appuyer la création des regroupements professionnels des unités nouvellement créées et celles intégrées dans l'économie formelle, aux fins de contribuer au renforcement du professionnalisme de ces unités et créer des groupements capables de prodiguer des services de qualité et interagir positivement avec leur environnement.

Ces regroupements veilleront à représenter lesdites unités devant les régions et les décideurs pour défendre les intérêts économiques et sociaux de leurs adhérents, et à participer à la qualification des unités intégrées à travers les formations et l'accompagnement nécessaires.

Ces regroupements professionnels joueront un rôle primordial dans la sensibilisation et l'incitation à l'intégration du secteur informel dans l'économie structurée.

# k. Diversifier les sources et moderniser les mécanismes de financement de l'auto-entreprise

Le CESE considère que le financement de l'auto-entrepreneur à travers des facilités de crédits et des mécanismes innovants, confortés par des garanties publiques est un objectif fondamental d'appui à l'initiative. A cet effet, le CESE recommande de diversifier les financements publics et privés qui répondent aux divers besoins de l'auto-entreprise, et s'atteler à instaurer un climat favorable à la mise en place de produits financiers dédiés aux porteurs de projets dans la perspective de leur faciliter l'accès aux crédits, tout en bénéficiant de l'appui de l'Etat à travers la Caisse Centrale de Garantie.

Parallèlement aux modes de financement classiques, le fait de stimuler la concurrence en ouvrant la voie à des financements participatifs, collaboratifs ou alternatifs fournira de meilleurs produits selon la logique de l'offre et de la demande.

Le CESE préconise aussi la création de mécanismes incitatifs en faveur des institutions financières pour les encourager à s'impliquer activement dans le processus de soutien des auto-entreprises, en tenant compte des particularités de ces derniers et des difficultés qu'elles rencontrent durant les différentes phases de création et de lancement.

Le Conseil suggère aussi d'encourager le capital-risque sur le plan régional et local pour financer l'auto-initiative, d'inciter les fonds et les caisses de garantie à soutenir les microprojets et d'augmenter les capacités de financement du micro-crédit afin de créer un prêt spécifique à l'auto-entreprise, garanti par la Caisse Centrale de Garantie ou par des sociétés régionales privées de cautionnement mutuel.

#### I. Renforcer le rôle de la Caisse Centrale de Garantie

Vu le rôle important de la Caisse Centrale de Garantie, le Conseil recommande de renforcer sa mission pour qu'elle accompagne le chantier de la régionalisation avancée. A cet égard, le Conseil considère que la CCG pourrait soutenir les centres d'affaires régionaux, les pépinières et incubateurs d'entreprises pour qu'elles soient plus attractives et plus efficaces.

Le CESE recommande aussi d'agir pour diversifier et adapter les produits de la CCG aux divers besoins de l'auto-entreprise. Pour cela, le CESE préconise de faciliter l'accès aux services de la CCG, de simplifier ses procédures pour accélérer l'offre de garantie, d'améliorer la coordination avec les institutions financières et d'intensifier la communication avec la population cible en clarifiant les conditions d'octroi des garanties surtout pour les entrepreneurs qui ne disposent pas de garanties personnelles pour obtenir des crédits.

### m. Développer les mécanismes de soutien et d'accompagnement des entreprises et des projets nouvellement créés

Le CESE recommande d'appuyer et de développer les mécanismes de soutien et d'accompagnement des entreprises et des projets nouvellement créés, à travers divers dispositifs, notamment :

#### i. Le mentorat

Le CESE recommande d'encourager le mentorat en permettant aux entreprises expérimentées d'accueillir et d'accompagner les porteurs de projets en leur prodiguant l'appui et le conseil nécessaires et surtout le partage de l'expérience acquise, notamment par les « Mentors » pour aider ces porteurs de projets à atteindre leurs objectifs professionnels.

Le CESE rappelle que le mentorat est un travail volontaire qui s'opère dans le cadre des relations professionnelles. A cet effet, le Conseil recommande de soutenir les programmes médiatiques qui y sont dédiés et de généraliser les bonnes pratiques dans ce domaine.

#### ii. L'essaimage

L'essaimage est l'un des mécanismes efficaces permettant la création de nouvelles entreprises, tout en leur accordant des marchés et en favorisant les conditions de leur succès. A cet effet, le CESE préconise de faciliter l'essaimage en fournissant l'accompagnement professionnel adéquat pour réussir cette opération avant et après la création des entreprises.

De ce fait, et pour encourager l'essaimage et inciter les créateurs d'entreprise, le CESE suggère de préserver les mêmes avantages sociaux dont bénéficient les créateurs d'entreprise à travers l'essaimage.

#### iii. La création et la promotion des pépinières d'entreprises

Le CESE recommande d'appuyer et de développer les pépinières d'entreprises qui constituent le principal dispositif dédié au service de l'entreprise émergente, en particulier dans la phase du démarrage puisqu'elles offrent le soutien et le conseil permettant d'éviter les écueils des débuts.

Le CESE propose à cet égard, de réaliser une étude d'évaluation de l'expérience actuelle et de procéder à la généralisation de ces pépinières d'entreprises dans toutes les régions du Maroc pour accueillir et soutenir les porteurs de projets en leur fournissant la logistique et en les accompagnant au niveau du conseil et de l'encadrement pour le lancement et le développement de leurs projets.

#### iv. Le développement des incubateurs d'entreprises

Le CESE préconise de développer les incubateurs d'entreprises comme étant des entités autonomes qui fournissent une panoplie de services aux porteurs de projets pour les aider à surmonter les difficultés reliées au démarrage et au post-démarrage.

Cette mesure permettra d'instaurer un climat adéquat et intégré de facilités et de mécanismes de soutien aux porteurs de projets, favorables à l'éclosion des idées et au lancement et développement de l'entreprise, ce qui va augmenter les chances de succès et réduire les risques. Ces incubateurs peuvent être créés avec le soutien de l'Etat suite à des initiatives privées, ou dans le cadre d'un partenariat entre secteurs public et privé.

#### v. Organiser des Assises Nationales et des Rencontres Régionales de l'Auto-Entreprise

Le CESE recommande d'organiser des Assises Nationales au moins tous les deux ans sous l'égide du ministère de tutelle et en coordination avec les secteurs concernés et les Régions pour examiner le bilan de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi, et évaluer leur contribution effective à la dynamique du développement régional et local pour la création de richesses et d'emplois.

Ces Assises Nationales étudieront tous les deux ans l'écosystème de l'entrepreneuriat, analyseront les problèmes rencontrés et proposeront les solutions d'amélioration. Ces Assises verront donc la présentation des résultats, d'enquêtes de terrain et l'examen de rapports sur les bonnes pratiques locales, régionales ou internationales. Des rencontres seront aussi organisées avec des experts, des spécialistes, des professionnels, des entrepreneurs, des investisseurs, des fonds publics et privés ainsi que des banques qui interviendront lors de ces Assises pour proposer les pistes d'amélioration du climat d'affaires, relever les défis et optimiser les performances.

A cet effet, le CESE suggère que le préalable à la préparation de ces Assises Nationales est l'organisation de rencontres régionales dans l'ensemble des régions du Royaume autour du bilan d'appui à l'initiative et de création de l'auto-entreprise, de sorte à mettre en exergue les expériences réussies et partager les bonnes pratiques régionales pour développer l'auto-entreprise.

### **Annexes**

Liste des membres de la Commission Permanente chargée des affaires de l'emploi et des relations professionnelles

Catégorie des Experts
Alaoui Amine Mounir
Ghorfi Thami
Hatchuel Armand
Horani Mohamed
llali Idriss
Mernissi Fatema
Ouaouicha Driss
Rachdi Abdelmaksoud
Sasson Albert
Catégorie des Syndicats
Alaoui Mohamed
Bensami Khalil
Boukhlafa Bouchta
Essaïdi Mohamed Abdessadek

Catégorie des Organisations et Associations Professionnelles
Abbouh Ahmed
Ben jelloun Mohamed
Boulahcen Mohamed
Faher KamalEddine
Foutat Abdelkarim
Ghannam Ali
Hifdi Abdellilah
Kettani Mouncef
Riad M'Hammed
Catégorie des Organisation et Associations œuvrant dans les domaines de l'économie sociale et de l'activité associative
Benchaaboun Mohamed
ElKhadiri Mohammed
Gaouzi Sidi Mohamed
Ksiri Abderrahim
Mkika Karima
Mostaghfir Mohamed
Zaoui Zahra
Catégorie Membres de Droits
Ahmidouch Said
Cheddadi Khalid

### Références bibliographiques

- 1. Académie de l'Entreprenariat : Livre Blanc de l'Entreprenariat, Propositions de l'Académie de l'Entreprenariat pour faire de la France un pays d'Entrepreneurs, Etats généraux de la FNGE. Paris, 2008.
- 2. AFRISTAT: Actes du séminaire "Le secteur informel et la politique économique en Afrique Sub-Saharienne", 10 14 mars 1997, Bamako, 3 vol.
- 3. Agence Française du Développement- Fondation de France : « Outils d'appui aux Jeunes entreprises dans les Pays de l'OCDE et leur application dans les pays en développement », Paris Mai 2013.
- 4. AGENOR Richard & Karim EL AYNAOUI: "Labor Market Policies and Unemployment in Morocco: A Quantitative Analysis". The World Bank, Washington DC December 7, 2002
- 5. AGARWAL Anna. "Vocational Education and Training in India". MIT India Reading Group, 20 Feb 2010. PPT Presentation. New Delhi 2010
- 6. AYEGOUA Jamila, Faiçal MAHREK, Amina RAJRAJIC & Mohammed TALBI: "Self-employment: Towards making entrepreneurship teaching more beneficial at the Moroccan university" 5th World Conference on Educational Sciences. Rabat 2012.
- 7. Banque du Développement du Canada : Indice BDC 2012 de la Nouvelle activité Entreprenariale. Québec, Montréal 2012.
- 8. Banque Inter Américaine du Développement : Entreprenariat et économies émergentes : création et développement de nouvelles entreprises en Amérique latine et en Asie de l'Est « L'actualité des services aux entreprises » n° 7 décembre 2003 www.iadb.org/sds/mic/localdev.htm
- 9. BARES Franck, Thierry Houé &Thierry Jacquot : Le Projet « Junior Entreprise » Comme outil pertinent d'initiation à l'entreprenariat : une analyse des comportements et des compétences.
- 10. « Revue de l'Entrepreneuriat » 2011/2 Vol. 10 | pages 89 à 119. Paris 2011.
- 11. BECHARD Jean Pierre & Denis GREGOIRE : archétypes d'Innovation Pédagogiques dans l'enseignement supérieur de l'entreprenariat : modèles et illustrations. Revue de l'Entreprenariat Volume 8, N° 2, 2009. Paris, 2009.
- 12. BORDOLEAU François & Vincent BRIAN GIROUX : État des Lieux sur le Travail Informel en Inde. Pôle de recherche sur l'action collective et le travail atypique (PRACTA).Paris, Juin 2013.
- 13. Bureau International du Travail (BIT) :« Promotion de l'emploi indépendant », Rapport du Directeur Général, Conférence Internationale du Travail, 77ème session, Genève, BIT. 1990.

- 14. Bureau International du Travail (BIT) : « Le dilemme du secteur non structuré », Rapport du Directeur Général, Conférence Internationale du Travail, 78tème session, Genève, BIT. 1991.
- 15. Bureau International du Travail (BIT) 1993a: « Statistiques de l'emploi dans le secteur informel », Rapport pour la XVème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Genève 19-28 Janvier 1993, BIT.
- 16. Bureau International du Travail (BIT) 1993 b : « Rapport de la Conférence », Rapport pour la XVème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Genève 19-28 Janvier 1993.
- 17. Bureau International du Travail (BIT) 1996, « Convention sur le travail à domicile », Genève.
- 18. Bureau International du Travail (BIT) 1997, Population Economiquement Active 1950-2010, 4ème édition, Genève.
- 19. Bureau International du Travail (BIT) 1998a, « Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail Eston suivi », Conférence Internationale du Travail, 86tème session, Genève.
- 20. Bureau International du Travail (BIT) 1998b, XVIème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Rapport 1 : Mesure du Sous-Emploi, Genève.
- 21. Bureau International du Travail (BIT) 1998c, XVIème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Rapport 2 : Mesure du Revenu de l'Emploi, Genève, BIT.
- 22. Bureau International du Travail (BIT) 1998d, Rapport de la XVIème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Genève,
- 23. Bureau International du Travail (BIT), 1999a, Travail Décent, Rapport du Directeur Général, Conférence Internationale du Travail, 87tème session, Genève.
- 24. Bureau International du Travail (BIT), 1999b, « Le programme In Focus du BIT sur la sécurité socio-économique », IFP-SES, Genève.
- 25. Bureau International du Travail (BIT) 2002, Travail décent et économie informelle,
- 26. Conférence Internationale du Travail, 90ème session, Genève.
- 27. Bureau International du Travail (BIT) 2003a, XVIIème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Rapport Général, Genève.
- 28. Bureau International du Travail (BIT) 2003b, Rapport de la XVIIème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Genève.
- 29. Bureau International du Travail : La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle Genève Conférence internationale du Travail 103e session, 2014.
- 30. Caisse de Dépôt et de Placement du Québec, HEC Québec & Banque Nationale : Indice Entrepreunarial Québécois de 2014. Québec. Montréal 2014

- 31. Canada Industrie : « Résumé de l'enquête sur le financement et la croissance
- 32. Des petites et moyennes entreprises », 2011. Site : www. ic.gc.ca/enquetes Québec 2013.
- 33. Canada Industrie: Principales statistiques relatives auxpetites entreprises Direction Générale de la Petite Entreprise. Ottawa, Juillet 2012. www.ic.gc.ca/statistiques pe Ottawa 2013
- 34. Carlos MALDONADO, Cheikh BADIANE & Anne-Lise MIELOT: Méthodes et Instruments d'Appuiau Secteur Informelen Afrique Francophone Organisation Internationale du Travail. Genève 2004.
- 35. CHARME Jacques : Les origines du concept de secteur informel et la récente définition del'emploi informel. Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Paris, 2015.
- 36. CHARME, Jacques: 1998a, "Progress in Measurement of the Informal Sector: Employment and Shareof GDP". In: UN Statistics Division (1998), Handbook of National Accounting. HouseholdAccounting: Experiences in the Use of Concepts and Their Compilation. Volume 1: Household Sector Accounts. New York, pp. 171-188).
- 37. CHEN ALTER Marty: "Urban Employment in India Trends and Trajectories". URBAN EMPLOYMENT IN INDIA: "Inclusive Cities in India" PPT presentation Workshop June 7-8, 2011 New Delhi.
- 38. CNJA: Les Jeunes et l'Entreprise : « Nouveaux Enjeux, Programme d'Action » 4 Session du Conseil à Ifrane, Janvier 1995.
- 39. Conférence Entreprenariat : « l'Entreprenariat au Maroc vers un Ecosystème Performant » Groupe Attijariwafa Bank. Casablanca, Octobre 2015.
- 40. Conseil d'Orientation pour l'Emploi : Rapport du 8 Avril 2014 L'Evolution des Formes de l'Emploi, Paris 2014.
- 41. DAMOURS Martine & Stéphane CRESPO: «Enquête sur les Travailleurs Indépendants». Institut National de la Recherche Scientifique Urbanisation, Culture et Société. Québec, Décembre 2002.
- 42. DAMOURS Martine : « le Travail indépendant un révélateur des mutations du travail ». Presse de l'Université du Québec. Québec 2006.
- 43. David NEWHOUSE : "Self Employment in Developed Countries". World Development Report 2013 . New York 2013.
- 44. DELAGE Benoit : « Résultats de l'Enquête sur le travail indépendant au Canada ». Direction Générale de la Recherche Appliquée pour le Développement des Ressources Humaines au Canada. Hull Québec 2002.
- 45. Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement : Entreprenariat et économies émergentes en Amérique latine et en Asie de l'Est, « L'actualité des services aux entreprises » n° 7, Décembre 2003, Paris 2003.

- 46. DEPROST Pierre, Philippe LAFONT et Dorothée IMBOT : Rapport « Évaluation du Régime de l'Auto-Entrepreneur » Inspection Générale des Finances & Inspection Générale des Affaires Sociales, Paris. Avril 2013.
- 47. Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs : Loi Pinel sur l'auto-entreprenariat : Un an après, le bilan. Paris Juin 2015.
- 48. Fondation de l'Entreprenariat au Canada: Rapport Annuel 2014-2015. Quebec, Montréal 2015.
   51. DEYPralay: "Creating Self Employment Opportunity under Public Private Partnership". PPT Presentation New Delhi 2015
- 49. EPA France: « Entreprendre pour Apprendre », Paris. 2013
- 50. FAVREAU, Louis et Lucie FRECHETE: «Développement local, économie solidaire et coopération internationale aujourd'hui: l'expérience latino-américaine ». Revue Erudit. Nouvelles pratiques sociales, vol. 15, n° 1, 2002, p. 40-57. URL: http://id.erudit.org/iderudit/008260ar
- 51. FORTUNY, Marie Angels & Jalal AL HUSSEINI: "Labour Market Policies and Institutions: a SynthesisReport. The cases of Algeria, Jordan, Morocco, Syria and Turkey. International Labor Organization. Geneva 2011.
- 52. G20: "Employment Plan in France 2014". New York 2013
- 53. G20: "Employment Plan in Bresil 2014". New York 2013
- 54. G20: Employment Plan in South Africa 2014. New York 2013
- 55. G20: Employment Plan in India 2014. New York 2013
- 56. Haut-Commissariat du Plan: Prospective Maroc 2030: Actes du séminaire prospective énergétique du Maroc. Casablanca Juin 2006.
- 57. HATTFIELD Izzy: Self-Employment in Europe. Institute for Public Policy Research: JP Morgan & Co. London, January 2015. http://www.ippr.org/publications/self-employment-in-europe
- 58. IBOURK Omar: « Les Politiques de l'Emploi et les Programmes Actifs du Marché du Travail au Maroc » . ETF : Fondation Européenne pour la Formation. Bruxelles 2014.
- 59. INSEE France: Insee Première « Créateurs d'entreprises: avec l'auto-entreprenariat, de nouveaux profils » N° 1487, Paris, Février 2014
- 60. INSEE STATISTIQUE PUBLIQUE : Emploi et Revenus des Indépendants en France en 2015. Editions INSEE, Paris 2015.
- 61. International Labor Organization International Institute for Labor Studies: "Brazil an Innovative Income Led Strategy" Switzerland Geneva March 2011
- 62. International Labor Organization: «Informality and the Quality of Employment

- 63. In G20 countries Report" prepared for the G20 Labour and Employment Ministerial Meeting
- 64. Melbourne, Australia, 10-11 September 2014.
- 65. JULIEN Pierre-André& Louise CADIEUX : « Rapport d'étude : Science technologie et innovation, la mesure de l'entreprenariat ». Institut de la Statistique du Québec, Ouébec 2010.
- 66. KAMARA Oscar: Etude de Cas des Marchands ambulants. StreetNet. Dakar 2012.
- 67. KHALIL Jamal : Derb Ghallef Le bazar de l'informel Etude sur la Jouteya de Derb Ghallef.
- 68. Université Hassan 2 et CGEM. Casablanca Mai 2008
- 69. LAXMAN Arathi: "Self Employed Women's Association (SEWA) Pilot in India". Web Connect International. PPT Presentation New Delhi November 2010
- 70. LECLERQ Grégoire: Livre Blanc: 2012 Mesures à Prendre pour l'Auto-Entrepreneur. Fédération des Auto-Entrepreneurs. Paris 2012.
- 71. LORD Simon: «Travail Autonome au Québec et au Canada: une analyse empirique de ses déterminants et de sa dynamique ». Université du Québec. Montréal, Juillet 2014.
- 72. MAAMAR Badreddine : Ségmentation du Marché Informel Marocain. Université du Québec à Montréal. Montréal Novembre 2011
- 73. MATHIEU Cynthia & Étienne St-Jean : Les determinants du développement de l'auto eficacitéentrepreunariale dans un contexte de mentorat. Cairn.info. Revue de l'entreprenariat 2011/3 Vol. 10 | pages 13 à 31. Paris, 2011
- 74. MEBTOUL Abderrahmane: Le Maghreb face aux enjeux mondiaux, le Maghreb face au poids de la sphère informelle. Institut Français des Relations Internationales. Note de l'IFRI. Paris, Décembre 2013.
- 75. MEJATI ALAMI Rajaa : « Genèse du Secteur Informel au Maroc 1956-2004 ». Rabat Janvier 2006.
- 76. MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE L'INVESTISSEMENT ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE: Industrie en Chiffres Exercice 2013. Rabat 2013.
- 77. Ministère du Redressement Productif& Réseau National des Instituts du Mentorat Entrepreunarial. « Charte Nationale du Mentorat », Paris 2013.
- 78. MORJI Faouzi : Place dans l'économie informelle et ses caractéristiques. Le Point de vue des artisans de Fès et les conditions de formalisation des UPAI. Chambre d'Artisanat de Fès Conférence interrégionale RIFA le secteur informel au Maroc. Université Hassan 2 Casablanca 27 Septembre 2011.
- 79. MORO Sueli & Flavia CHEN: "Self-Employment in Brazil and Its Determinants: A spatial analysis". Menas Gerais Federal University in Belo Horizonte. Regional Development and Planification Center. Belo Horizonte, June 2003.

- 80. NAGAMINE COSTANZIRogério, Edvaldo DUARTE BARBOSA&Julimar DA SILVA BICHARA: « Intégration des travailleurs pour compte propre au système de prévoyance sociale du Brésil ».Revue internationale du Travail, vol. 152 (2013), no 3-4. Organisation Internationale du Travail. Genève 2013.
- 81. NARITAY, Renata: Self-Employment in Developing Countries: "a Search-Equilibrium Approach». Department of Economics University College London. November 2010.
- 82. NDEM André: Analyse du système d'éducation et de formation au Maroc. Banque Africaine du Développement, Département OSHD, Avril 2013.
- 83. OCDE: «Les marchés du travail au Brésil, en Chine, en Inde et en Russie et l'évolution récente et les perspectives des marchés du travail dans les pays de l'OCDE » Paris 2007.
- 84. OCDE Union Européenne : « Synthèse sur l'entreprenariat des jeunes en Europe », Luxembourg 2012.
- 85. OCDE. « Aider les Jeunes à Prendre un Nouveau Départ : Plan d'Action de l'OCDE pour les Jeunes ». Paris Mai 2013.
- 86. OCDE Synthèses : L'emploi informel dans les pays en développement : une normalité indépassable ? Paris. 2008.
- 87. OCDE: «Taux de travailleurs indépendants», dans Panorama Del 'entrepreneuriat 2013, Éditions OCDE. http://dx.doi.org/10.1787/entrepreneur\_aag-2013-6-fr
- 88. OCDE« Travail indépendant », dans Panorama de l'entrepreneuriat 2014, Éditions OCDE, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/entrepreneur\_aag-2014-6-fr
- 89. ONU Conseil Economique et Social Commission Économique pour l'Afrique. « Étude sur la Mesure du Secteur Informel et de l'emploi informel en Afrique » Centre Africain pour la Statistique. New York, Juillet 2009.
- 90. ONU PNUD MAROC :« Plan Cadre d'Appui au Programme de Développement 2012-2016 » Rapport 2014 Rabat 2014.
- 91. PAYSANT Michel: « Le travail et l'emploi dans 20 ans » Rapport au Comité d'Analyse Stratégique. Editions de l'Organisation. Paris 2010.
- 92. Premier Ministre Département de la Prévision Economique et du Plan. Direction de la Statistique : Synthèse des Résultats de l'Enquête sur le Secteur Informel Non Agricole 1999-2000. Rabat 2003
- 93. RAMASWAMY Kav: "Job Creation in Urban India: A Note for discussion" PPT Presentation.
- 94. Indira Gandhi Institute of Development Research, Mumbai. Berkeley-Bengaluru. 26/03/2013.
- 95. Secrétariat d'Etat au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Economie Sociale et Solidaire : « Principales Dispositions du Projet de Artisanat, Commerce et Très Petites Entreprises ». Paris, Mai 2014.

- 96. SATHYA Pal Sharma & Nrusimha MURTHY: "Evaluating Self Employment to Encourage the Employment in India". International Journal of Advancements in Research & Technology, Volume 2, Issue 11, November-2013. New Delhi 2013
- 97. State Bank of India: "Smart SME Products for Smart Businesses". New Delhi 2006.
- 98. Santé Protection Sociale Internationale : Exemples de mise en place de protection sociale dans les pays à forte économie informelle. GIP SEPSI. Paris 2013.
- 99. Stephen J. SWAIN:« Self-Employment and Business Plan Development" International Center for Peace & Development, USA the Mother's Service Society, Pondicherry:Strategies for Full Employment in India. New Delhi November 2004
- 100. TREMBLAYDiane Gabrielle & Emile GUENIN: «Choisir le Travail Autonome le Cas des Travailleurs Indépendants de l'Informatique». Note de Recherche de la Chaire de Recherche du Canada sur les Enjeux Socio-Organisationnels de l'Economie du Savoir. Montréal Juin 2008
- 101. TENECO, Elisabeth:Programme for the Promotion of Formalization in Latin America and the Carribean "Policies for Formalization of Micro and Small Enterprises in Brazil. International Labor Organization,Regional Direction of ILO. Sao Paulo June 2014.
- 102. VALEAU Patrick: l'Accompagnement des entrepreneurs durant les périodes du doute. Revue de l'Entreprenariat Volume 5, N° 1, 2006. Paris 2006.
- 103. WIEGO: Santé et sécurité au travail pour les travailleurs du secteur informel. Publications
- 104. WIEGO no 5. Paris, juin 2012
- 105. Organisation internationale du Travail, le guide de référence pour l'emploi 2014, Genève 2014
- 106. Bulletin d'information du ministère de la Jeunesse et des Sports, numéro spécial sur l'auto-emploi, décembre 2014
- 107. Organisation internationale du Travail, Genève Conférence internationale du Travail
- 108. Session 97, 2008 rapport du Directeur général : le travail décent défis stratégiques à l'horizon
- 109. Le magazine financier du Ministère de l'Economie et des Finances: les plans sectoriels un pilier essentiel à la planification et au développement. Numéro du 15 juin 2011
- 110. Haut Commissariat au Plan: L'enquête nationale sur le secteur informel en 2007, Rabat, décembre 2009.
- 111. Driss Guerraoui : problématique de l'emploi, approches et orientations, publications de l'Association d'études et de recherches pour le développement, Casablanca, mars 2014

- 112. L'emploi des jeunes : Rapport du CESE, auto-saisine N° 2.2011
- 113. L'économie sociale et solidaire : un levier pour une croissance inclusive: rapport du CESE, auto-saisine N° 19.2015
- 114. Bureau international du Travail, Genève: la transition d'une économie informelle à une économie réglementée, conférence internationale du Travail, session 113, 2014.